

Institut de la statistique du Québec

Rapport annuel de gestion

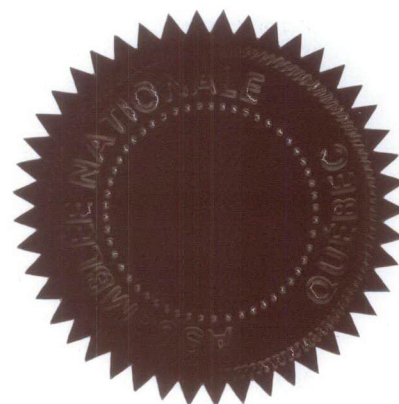
[2005-2006]

Québec 



Rapport annuel de gestion

[2005-2006]



Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401 ou 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Bureau de Montréal :
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue M^cGill College
Montréal (Québec)
H3B 4J8

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

La forme masculine utilisée dans ce document
désigne tout aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2006
ISBN-10 : 2-550-47633-6 (version imprimée)
ISBN-13 : 978-2-550-47633-7 (version imprimée)
ISBN-10 : 2-550-47634-4 (PDF)
ISBN-13 : 978-2-550-47634-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2006

Tous droits réservés pour tous les pays.
La reproduction à des fins commerciales et la traduction,
même partielles, sont interdites sans l'autorisation
de l'Institut de la statistique du Québec.

Septembre 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

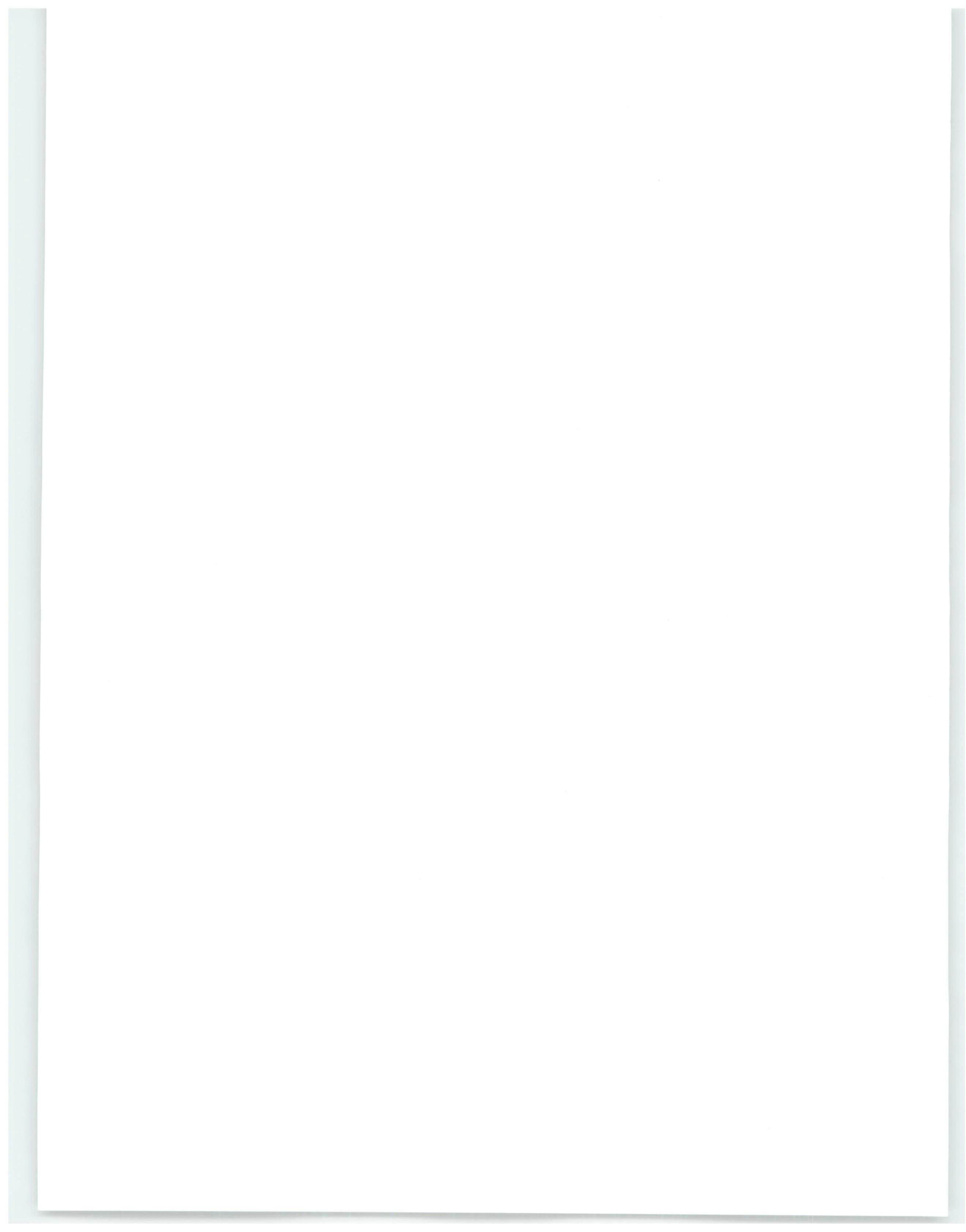
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 33 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, le Rapport annuel de gestion de cet organisme pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2006.

Ce rapport fait état des résultats obtenus et des mesures mises de l'avant pour permettre à l'Institut d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés pour la première année de son plan stratégique 2005-2008 et dans sa déclaration de services aux citoyens. Toutes les actions menées ont permis à l'Institut de remplir efficacement le mandat qui lui est dévolu par sa loi constitutive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Finances,
Michel Audet
Québec, juin 2006



Monsieur Michel Audet
Ministre des Finances
Édifice Gérard-D.-Levesque
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion de l'Institut de la statistique du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2006.

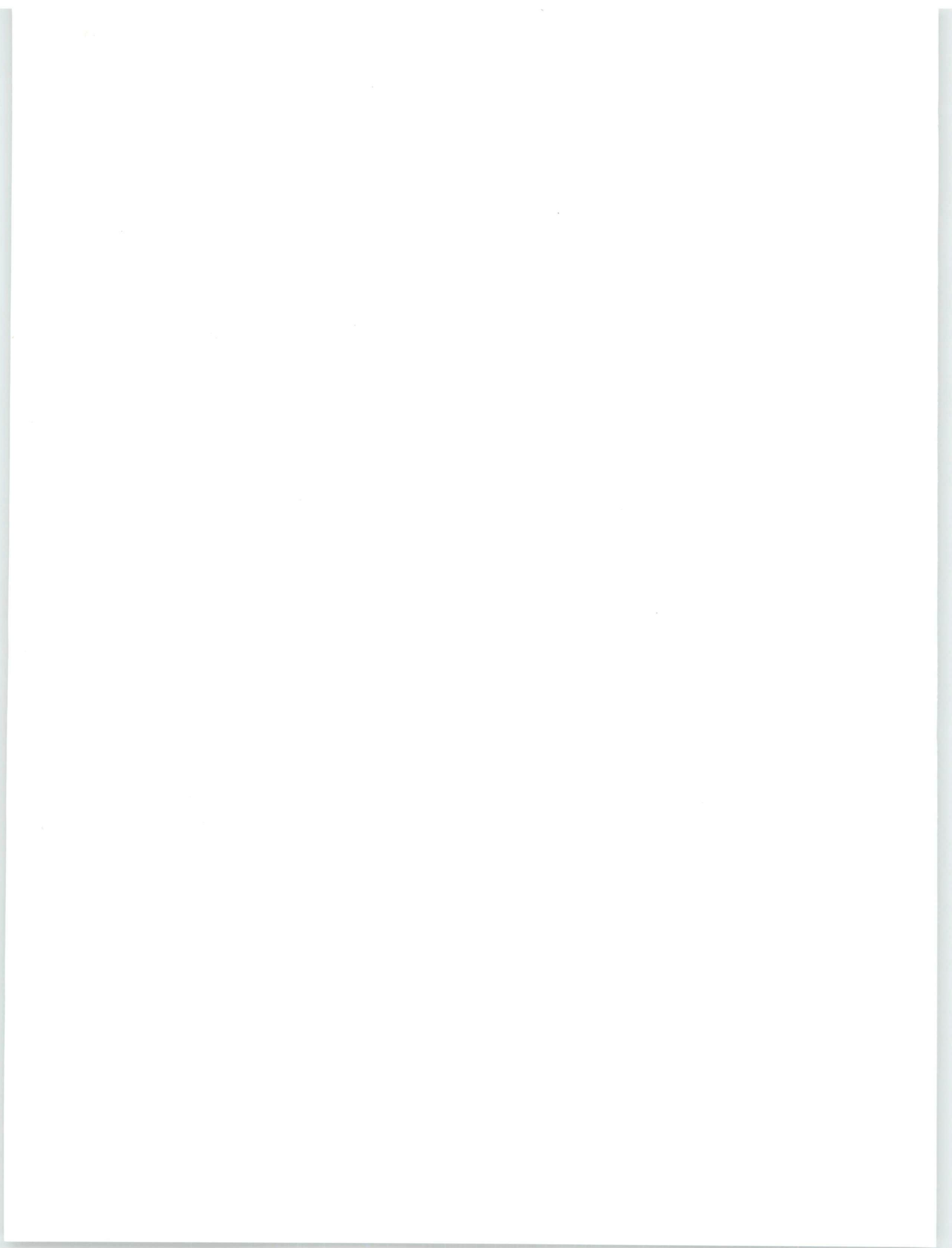
Ce rapport présente d'abord les faits saillants de l'exercice 2005-2006. Il décrit ensuite brièvement l'Institut de la statistique du Québec. Il rappelle les engagements pris dans sa déclaration de services aux citoyens et dans son plan stratégique 2005-2008, et il rend compte des résultats obtenus au cours de la première année de ce plan. Enfin, il contient certains renseignements complémentaires répondant à des exigences légales ou réglementaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yvon Fortin', with a stylized flourish at the end.

Yvon Fortin
Québec, le 30 juin 2006



[DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ]

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité, laquelle englobe la fiabilité des données communiquées dans le rapport et l'application des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2005-2006 de l'Institut de la statistique du Québec :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les valeurs de l'organisme;
- expose les enjeux, les orientations, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présente des données exactes et fiables.

À titre de directeur général de l'agence statistique officielle du Québec, je m'assure de la gestion appropriée du contenu statistique publié en me référant aux standards des pays les plus évolués en cette matière, notamment ceux qu'a adoptés la Commission économique pour l'Europe en 1992, et portant sur les principes fondamentaux de la statistique officielle qui doivent guider les organismes responsables de la production des statistiques officielles.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présente au 31 mars 2006.

Les données financières ont été vérifiées par le Vérificateur général du Québec.

Le directeur général,



Yvon Fortin
Québec, le 30 juin 2006

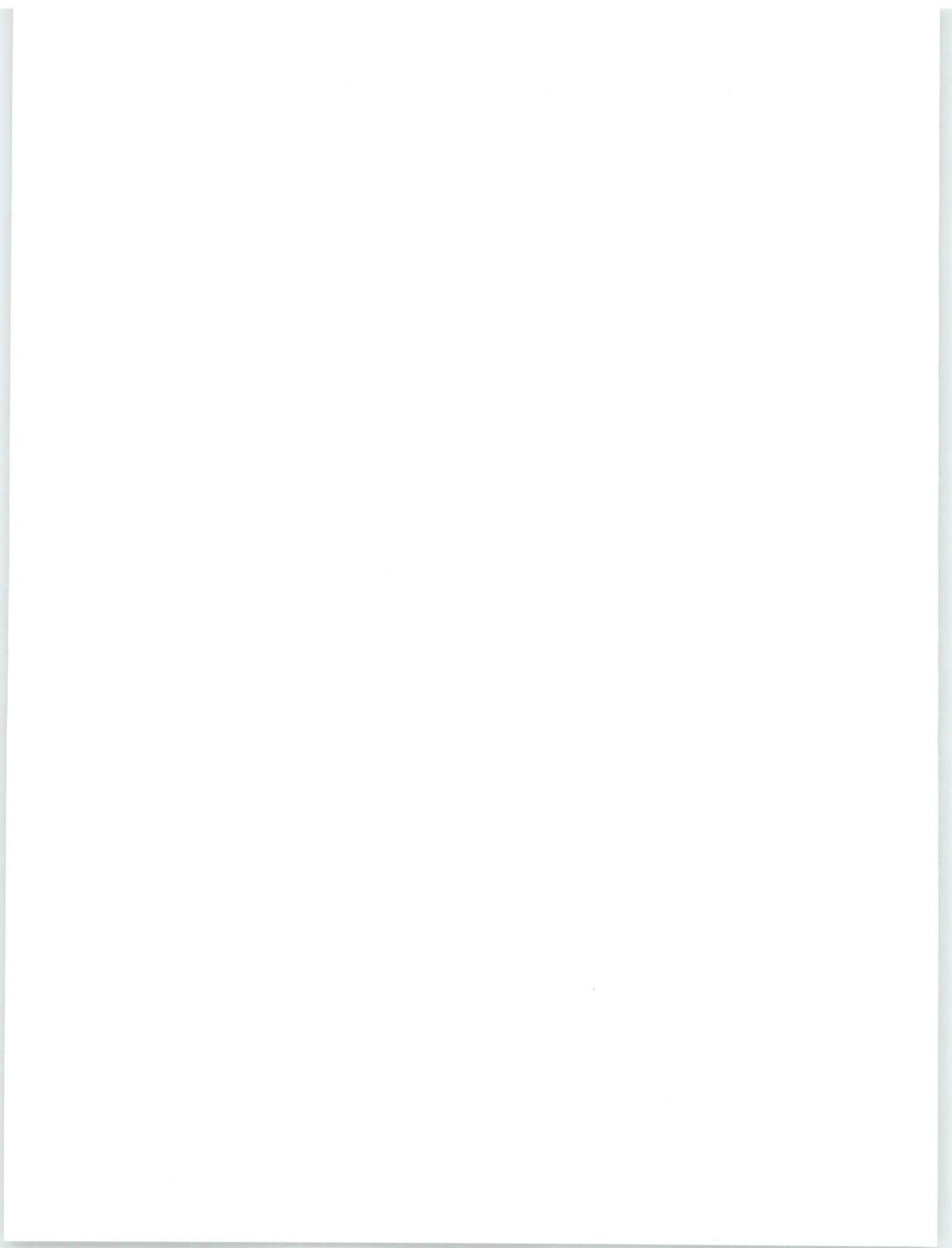


TABLE DES MATIÈRES

> Faits saillants	11
-------------------------	----

PREMIÈRE PARTIE

Présentation de l'Institut de la statistique du Québec

Mission.....	15
Vision.....	15
Valeurs de gestion.....	16
Comités consultatifs	16
Clientèle et partenaires	16
Plan d'organisation.....	17

DEUXIÈME PARTIE

Présentation des résultats

> Rappel des principaux éléments de la Déclaration de services aux citoyens.....	25
> Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens.....	27
> Rappel des principaux éléments du Plan stratégique 2005-2008.....	33
> Résultats au regard du Plan stratégique.....	35
ENJEU 1 L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité	35
ENJEU 2 L'Institut de la statistique du Québec est reconnu, par les décideurs de l'appareil gouvernemental québécois et par Statistique Canada, pour son rôle prépondérant en matière d'information et d'expertise statistiques sur le Québec.....	48
ENJEU 3 L'Institut de la statistique du Québec adhère à la modernisation de la gestion publique, en révisant son cadre de gestion des ressources et en l'adaptant au contexte où près du tiers de son budget provient de revenus autonomes.....	55

TROISIÈME PARTIE

Exigences législatives et gouvernementales

> Application de la politique linguistique.....	67
> Programme d'accès à l'égalité	68
> Protection des renseignements personnels et confidentiels et accès aux documents	71
> Résultats au regard du code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics	72
> Recommandations du Vérificateur général du Québec	73

> Rapport du Vérificateur général et états financiers.....	74
> Liste des enquêtes statistiques	83
> Indicateurs de gestion suggérés par le Secrétariat du Conseil du trésor	86

ANNEXES

> ANNEXE A	
Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies	91
> ANNEXE B	
Publications et autres parutions.....	93
> ANNEXE C	
Principaux travaux, études et analyses méthodologiques ou à caractère scientifique	99
> ANNEXE D	
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics	103

[FAITS SAILLANTS]

L'Institut de la statistique du Québec a continué, en 2005-2006, de réaliser la mission que le législateur lui a confiée, en maintenant le cap sur les orientations gouvernementales, en particulier sur la fourniture de produits et services de qualité et sur la prestation électronique de services. Comme on le verra en détail dans le présent Rapport annuel de gestion, l'Institut s'est acquitté, dans cette première année de son plan stratégique 2005-2008, des engagements qu'il s'était fixé pour 2005-2006. Il a également amorcé des travaux qui lui permettront d'atteindre, à terme, les cibles de son plan stratégique triennal. Il a veillé à respecter les engagements pris dans sa déclaration de services aux citoyens et, dans ce contexte, aucune plainte ne lui a été adressée.

À l'égard de son premier enjeu stratégique qui est de s'engager, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité, l'Institut s'est associé, en 2005-2006, à de nombreux nouveaux partenaires pour valider la pertinence de ses travaux et détecter les lacunes en matière statistique. C'est le cas, par exemple, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et de Statistique Canada pour l'examen de nouveaux indicateurs portant sur la mondialisation; du ministère des Transports du Québec pour la définition des lacunes des données sur le commerce international de marchandises en matière de transport; et d'une dizaine de ministères et organismes du gouvernement du Québec avec lesquels l'Institut s'est associé pour procéder à l'examen du programme de statistiques sur le commerce international et à la révision de la méthodologie utilisée dans ce programme.

Au cours de cette période, l'Institut a continué d'observer une très forte augmentation de la fréquentation de son site Web, phénomène qu'il interprète comme une preuve de l'utilité et de la pertinence de ses travaux. En effet, il a dénombré 1 592 782 sessions de travail sur son site en 2005-2006, soit une augmentation de 51,2 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

L'Institut a renforcé ses liens avec le milieu universitaire et de la recherche dans le but de maximiser l'utilisation des microdonnées. Une entente de partenariat a été signée avec l'Université de Montréal et le Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS) afin de favoriser une plus grande utilisation des données de l'Ins-

titut. Ce partenariat permet notamment au Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut (CADRISQ) d'accéder au large réseau de chercheurs constitué par le CIQSS. L'Institut a aussi poursuivi ses travaux avec un groupe de chercheurs du réseau de recherche sur le développement, la santé et le bien-être de l'enfant et d'autres organismes du gouvernement du Québec en vue de mettre en place l'Environnement pour la promotion de la santé et du bien-être (EPSEBE).

À l'instar de plusieurs instituts statistiques de pays industrialisés, l'Institut s'est doté d'un cadre intégré de gestion de la qualité qui comprend notamment un document d'orientations générales et la Politique générale en matière de gestion de la qualité.

En ce qui a trait au deuxième enjeu de son plan stratégique, qui est d'être reconnu, par les décideurs de l'appareil gouvernemental québécois et par Statistique Canada, pour son rôle prépondérant en matière d'information et d'expertise statistiques sur le Québec, l'Institut a continué d'entretenir avec l'agence statistique canadienne des liens de collaboration et de complémentarité très étroits. Une entente a été convenue avec Statistique Canada en 2005-2006; cette entente désigne l'Institut de la statistique du Québec, par l'intermédiaire de son CADRISQ, comme lieu de coordination des demandes d'accès aux microdonnées de recherche de Statistique Canada disponibles au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), pour les employés de l'administration publique québécoise.

L'Institut a poursuivi l'intégration des données officielles des partenaires, de même que celles de l'Institut, dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO). Au 31 mars 2006, 52 % des partenaires avaient intégré des données dans la BDSO, ce qui représentait 34 % de la couverture des statistiques officielles sur le Québec. Diverses améliorations ont été apportées à la banque en 2005-2006 pour la rendre encore plus conviviale, notamment quant à son aspect visuel, à ses fonctionnalités de recherche, à son module cartographique, ainsi qu'à l'arborescence des données.

Conformément au plan de modernisation de l'État, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a délégué la gestion de son programme de statistiques minières à l'Institut en décembre 2005. Cette délégation

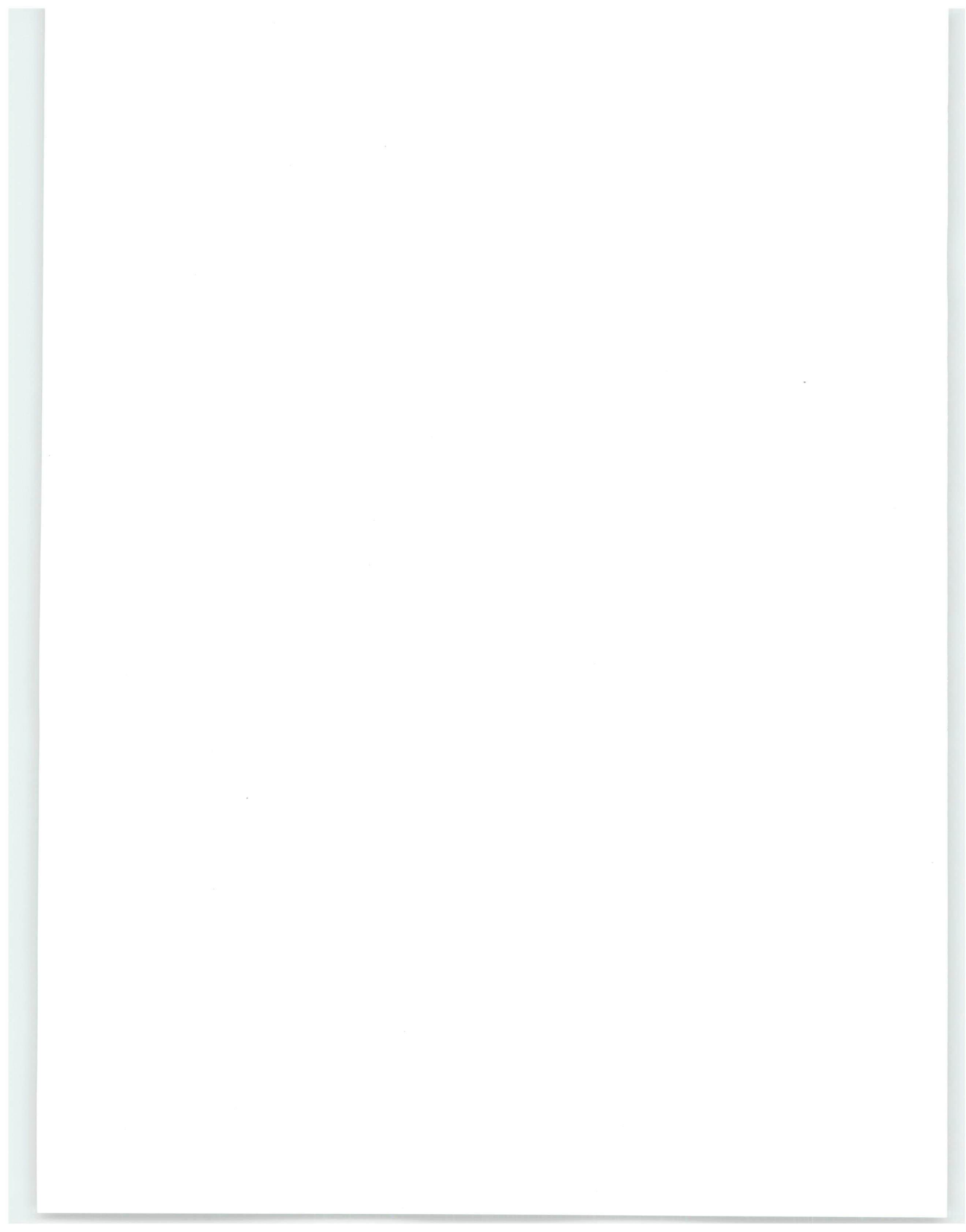
s'est traduite par un transfert à l'Institut de 7 ETC. En tout, 155 collectes (impliquant 41 questionnaires différents) sont menées et 2 500 questionnaires sont expédiés annuellement à près de 550 exploitants miniers du Québec.

Enfin, à l'égard du troisième enjeu stratégique de l'Institut, qui est d'adhérer à la modernisation de la gestion publique, en révisant son cadre de gestion des ressources et en l'adaptant au contexte où près du tiers de son budget provient de revenus autonomes, ses principales réalisations sont les suivantes.

Pour lui permettre de faire face au défi démographique que connaîtra l'administration publique québécoise au cours des prochaines années, et pour se donner les moyens de réaliser sa mission tout en répondant aux objectifs du gouvernement, l'Institut a mis en place son premier plan de main-d'œuvre couvrant une période de trois ans. À cette fin, il s'est donné des orientations et un plan d'action couvrant quatre volets, soit : l'attraction et la fidélisation du personnel, la dotation des emplois, le développement des cadres et la gestion des compétences. Sur le plan institutionnel, on a identifié dans chacune des directions les emplois vulnérables, les spécialités des ressources, la relève potentielle et les possibilités d'emplois vacants sur un horizon de cinq ans. Des mesures visant à assurer la relève, particulièrement dans les emplois jugés vulnérables ou spécialisés, ont aussi été mises en place dans 9 des 11 directions de l'Institut.

Dans le but d'offrir des modes de collecte de plus en plus adaptés aux préférences et aux besoins des répondants, l'Institut a poursuivi ses travaux relativement à la collecte électronique de données. Un mécanisme sécurisé d'échange d'information a été implanté pour permettre la conduite d'enquêtes selon un mode électronique. L'Institut a aussi eu recours à la numérisation et à la reconnaissance optique de caractères pour la saisie des données du Registre des événements démographiques. Outre une amélioration sur le plan de la qualité, ce processus présente l'avantage de diminuer les coûts de traitement des données, ainsi que la circulation des formulaires. L'introduction de cette nouvelle technologie réutilisable contribue elle aussi à la modernisation des processus de collecte à l'Institut.

PREMIÈRE PARTIE
Présentation de l'Institut de la
statistique du Québec



PREMIÈRE PARTIE

Présentation de l'Institut de la statistique du Québec

Mission

Organisme constitué le 1^{er} avril 1999 avec l'entrée en vigueur des derniers articles de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée en juin 1998, l'Institut a pour mission, en vertu de sa loi constitutive (articles 2, 3 et 4) :

« [...] de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général.

L'Institut établit et tient à jour le bilan démographique du Québec. À cette fin, il recueille et compile les données notamment sur les naissances, les mariages, les décès, l'immigration et l'émigration. Il procède en outre, annuellement, à une estimation de la population des municipalités.

L'Institut informe le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part. Il publie, au plus tard le 30 novembre de chaque année, un rapport de ses

constatations. [...] Lorsque le gouvernement lui en fait la demande, l'Institut informe également le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective des municipalités d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part¹. »

Le directeur général de l'Institut de la statistique du Québec représente officiellement le Québec au sein du Conseil consultatif fédéral-provincial-territorial de la politique statistique. À ce titre, il agit comme porte-parole du Québec auprès de Statistique Canada, il transmet à l'agence statistique fédérale les besoins statistiques de l'administration publique québécoise, et il informe les ministères et organismes du Québec de l'évolution des programmes de Statistique Canada.

Vision

L'Institut vise à être la référence dans le domaine de la statistique au Québec. Il se veut le portail de la statistique pour les ministères et organismes québécois ainsi que l'interlocuteur du gouvernement du Québec auprès de Statistique Canada et des agences statistiques d'autres pays.

Il cherche à promouvoir la mise en place d'une information statistique pertinente, à favoriser le dialogue avec ses répondants et ses utilisateurs afin de minimiser le fardeau de réponse, et à assurer la qualité de l'information statistique produite, notamment par le développement continu de la compétence professionnelle de ses employés.

1. Deux autres lois du Québec comportent des dispositions qui confèrent des responsabilités additionnelles à l'Institut de la statistique du Québec :

- La Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) prévoit, à l'article 29, que « la population d'un arrondissement est le nombre des habitants de celui-ci qui est établi par décret du gouvernement sur la base de l'estimation faite par l'Institut de la statistique du Québec ».
- La Loi sur la taxe de vente au Québec (L.R.Q., c. T-0.1) prévoit, à l'article 388.2, que la compensation versée aux villes de Montréal, de Québec et de Laval (compensation réputée être un remboursement aux fins de la Loi sur le ministère du Revenu du Québec) est indexée annuellement selon le taux d'augmentation des dépenses personnelles de consommation en loisirs et divertissement en dollars courants au Québec, tel que déterminé par l'Institut de la statistique du Québec.

Valeurs de gestion

À l'issue d'une consultation menée auprès de l'ensemble de ses employés, l'Institut s'est doté de valeurs de gestion dont le libellé est le suivant :

La clientèle de l'Institut est au centre de son développement, qui se fait dans le respect des valeurs de gestion suivantes :

- L'objectivité, la neutralité politique, l'impartialité, l'intégrité et le respect de la confidentialité des renseignements détenus constituent des valeurs fondamentales.
- La qualité de ses produits et services est une préoccupation constante de l'Institut.
- L'Institut donne la plus haute priorité à la satisfaction de sa clientèle et au respect des répondants à ses enquêtes et de ses autres fournisseurs de données.
- L'Institut veut être une organisation innovatrice et toujours plus performante.
- L'Institut reconnaît que la compétence de son personnel et son développement sont des conditions déterminantes dans la réalisation de sa mission et de ses objectifs.

L'Institut adhère aux principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies².

Comités consultatifs

Soucieux d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations de sa clientèle et désireux de permettre à certains partenaires de participer à l'élaboration de ses grandes orientations, l'Institut anime plusieurs comités consultatifs sectoriels :

- le comité permanent de gestion de la Direction Santé Québec
- le comité consultatif sur les statistiques démographiques et sociales
- le comité consultatif sur les statistiques du travail et de la rémunération
- le comité consultatif sur les statistiques économiques et sectorielles
- le comité de direction de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, y compris ses comités consultatifs :
 - sur les arts visuels, les métiers d'art et les arts médiatiques
 - sur le cinéma, l'audiovisuel et la radiodiffusion
 - sur le disque et les arts de la scène
 - sur le livre, la littérature et les bibliothèques
 - sur le multimédia
 - sur le patrimoine, les institutions muséales et les archives
 - sur les municipalités et les administrations locales
 - sur la recherche universitaire

De plus, l'Institut mène de nombreuses activités de consultation ponctuelle de sa clientèle ou de concertation auprès de ses partenaires dans ses divers domaines d'intervention.

Clientèle et partenaires

La clientèle de l'Institut couvre l'ensemble de la population québécoise. L'administration publique constitue, toutefois, sa clientèle principale, dans une optique d'appui à la gouvernance et à la prise de décision.

2. Le texte des principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe est reproduit à l'annexe A.

L'Institut offre de l'information statistique et des produits et services sur mesure à une clientèle diversifiée : les organismes parapublics, les milieux de l'enseignement et les centres de recherche, les entreprises, les organisations syndicales, le milieu associatif, les agences statistiques des autres pays et la population en général.

Tout en constituant le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique sur le Québec, l'Institut entretient des liens suivis et étroits avec ses partenaires, dont les principaux sont Statistique Canada, avec qui l'Institut établit des rapports de collaboration et de complémentarité, ainsi que les ministères et organismes québécois qui contribuent de plus en plus à l'orientation et au financement de programmes statistiques toujours plus adaptés aux besoins de la société québécoise en constante évolution.

Plan d'organisation

En 2005-2006, l'Institut de la statistique du Québec a été autorisé à utiliser un maximum de 273 ETC (équivalents temps complet) réguliers et occasionnels et il a compté sur un budget total de 23,6 millions de dollars. L'organigramme au 31 mars 2006 est présenté à la page 21.

La **Direction des statistiques économiques et sociales** assure le maintien et le développement du système de comptabilité économique du Québec. Ce système permet aux décideurs de faire le suivi de la performance de l'économie québécoise et il fournit aux spécialistes les statistiques intégrées nécessaires aux travaux d'analyse et de prévision économiques. À titre de centre d'expertise en comptabilité économique, la direction a pour mandat de fournir divers produits et services-conseils spécialisés aux ministères et organismes, aux entreprises publiques, aux administrations municipales, aux institutions financières, aux consultants privés et aux centres de recherche universitaires.

Cette direction a également le mandat d'exploiter, de mettre à jour et de perfectionner le modèle intersectoriel, à partir duquel les utilisateurs peuvent produire des études d'impact qui permettent de prendre des décisions éclairées sur les projets d'investissement et de dépense, en obtenant une information chiffrée et comparable sur les incidences de tout projet, notamment en ce qui concerne les emplois générés et les revenus fiscaux escomptés.

Elle assume également la responsabilité de l'Observatoire économétrique, centre d'expertise créé en 2003 en collaboration avec le ministère des Finances du Québec, afin de doter le Québec d'un instrument essentiel de modélisation de données sur l'économie et la société.

L'un des mandats de la Direction des statistiques économiques et sociales consiste aussi à assurer le maintien, le développement et l'intégration des statistiques portant sur les secteurs bioalimentaire, manufacturier et tertiaire, et sur la science et la technologie. L'économie québécoise,

comme celle des autres pays industrialisés, étant de plus en plus tributaire de la production, de la diffusion et de l'utilisation du savoir, un autre mandat confié à cette direction consiste à élaborer un programme statistique ainsi que des indicateurs fiables et comparables sur l'économie du savoir. La direction est aussi associée de très près à la définition des orientations et des stratégies gouvernementales en matière de développement durable, en particulier pour le choix et le développement d'indicateurs.

Cette direction a également pour mandat de réaliser des travaux sur les conditions de vie de la population québécoise dans plusieurs champs socioéconomiques. Les activités de la direction touchent de nombreux domaines : revenu, inégalité, pauvreté, consommation, patrimoine, éducation, logement, emploi du temps, sécurité des personnes et victimisation, soutien et entraide, dépenses sociales des gouvernements, incidences socioéconomiques du vieillissement démographique, tendances sociales du travail, analyse des parcours de vie. Les études ont pour but d'éclairer les représentants des gouvernements et des institutions les plus diverses, ainsi que la population en général sur les changements en cours dans la société québécoise. Elles décrivent les tendances structurelles qui permettent de mieux adapter les services et les transferts gouvernementaux aux réalités des nouveaux comportements des individus et des familles.

Cette direction assume en outre la responsabilité d'un programme de statistiques régionales, qui consiste à intégrer les principales données produites à l'Institut par région dans les domaines économique, social et démographique, à concevoir de nouveaux indicateurs et à produire des analyses comparatives entre les régions et entre les municipalités régionales de comté du Québec.

Enfin, en concertation avec divers partenaires, la direction procède à la conception, à l'élaboration et à la mise en place de banques de données (Banque de données pour le soutien à la prospection des investissements étrangers (Horace), Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO) et Banque d'entreprises

de l'Institut). Ces activités ont pour but de promouvoir la normalisation et l'intégration des statistiques officielles produites par le système statistique québécois, et de soutenir les activités des organismes qui font la promotion du Québec en vue d'attirer des investissements étrangers.

La **Direction du travail et de la rémunération** a pour mandat, conformément à l'article 4 de la Loi sur l'Institut, d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du secteur public (soit les salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements de santé et de services sociaux) et des autres salariés travaillant dans les principaux secteurs de l'économie québécoise. Ces renseignements, qui servent de point de référence aux parties à la négociation dans le secteur public, sont pris en compte dans la comparaison de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise par rapport à celle des autres salariés québécois. L'Institut est tenu de publier cette information avant le 30 novembre de chaque année. Afin de remplir ce mandat, la direction mène annuellement une vaste enquête de rémunération portant sur les établissements de 200 employés et plus au Québec. Cette enquête permet entre autres de colliger, dans les secteurs privé et public, des données sur les salaires, les échelles salariales, le coût des avantages sociaux, les heures régulières de travail et les heures chômées payées. Ces données sont recueillies tant pour des emplois repères bien définis que pour l'ensemble des emplois des établissements répondants, codés selon la Classification nationale des professions (CNP).

En application de l'article 4.1 de la Loi sur l'Institut, cette direction a également le mandat, lorsque le gouvernement en fait la demande, d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective des municipalités, d'une part, et de la rémunération globale des salariés québécois de toute autre catégorie, d'autre part.

De plus, cette direction conduit des travaux d'analyse et de recherche, ainsi que des enquêtes sur toute question relative au travail et à la rémunération, et elle produit des études sur mesure répondant aux besoins particuliers de la clientèle. Pour mener ses analyses sur le marché du travail et les conditions de travail au Québec, elle exploite notamment les données de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada pour en extraire, entre autres, les données sur l'emploi, le chômage, les heures de travail et la rémunération.

Le mandat de la **Direction de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec** est d'élaborer un système intégré de statistiques, de façon à couvrir tout le champ de la culture et des communications; de faciliter le transfert des connaissances au bénéfice des personnes rattachées à ce milieu; de susciter la collaboration avec les unités ou les centres de recherche existants, notamment dans le milieu universitaire; de valoriser les banques de données existantes chez les partenaires, tant institutionnels que privés (associations, syndicats, entreprises, etc.), et de favoriser les interactions avec les autres producteurs de statistiques rattachés à des domaines semblables ou connexes; de mobiliser de nouvelles ressources, entre autres en offrant des services professionnels sur une base d'affaires; de documenter l'importance et le rôle de la culture et des communications dans la société moderne, et de contribuer à la réflexion sur les grandes tendances internationales.

En plus de l'Institut de la statistique du Québec, trois partenaires financiers assurent le fonctionnement de cette direction : le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

La **Direction Santé Québec** contribue à la connaissance et à la surveillance de l'état de santé et de bien-être de la population québécoise en réalisant, à titre de maître d'œuvre ou de collaborateur, et en concertation avec des ministères, organismes et milieux de recherche, diverses enquêtes auprès de la population. Ainsi, son mandat est de planifier, d'élaborer et de coordonner la réalisation d'enquêtes nationales qui lui sont commandées, d'en diriger l'analyse de données et d'assurer la première diffusion des résultats. Ces enquêtes de grande envergure permettent de cerner différentes problématiques sociosanitaires ciblées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, par exemple dans le Programme national de santé publique (2003-2012) ou dans les plans de surveillance de la santé. Les domaines des enquêtes en cours ou en préparation tendent à se diversifier et à couvrir d'autres champs d'action que celui de la santé, notamment ceux de la famille, de l'enfance et de l'alphabétisme.

La Direction Santé Québec assume également la responsabilité d'un programme intégré d'études longitudinales québécoises. Ce programme a pour but de mener des enquêtes longitudinales et d'y intégrer les divers besoins exprimés par les ministères, les organismes et les chercheurs dans des domaines comme le développement des enfants ou la santé au travail.

Enfin, la direction est responsable du Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec (CADRISQ) où les chercheurs des milieux universitaires et de la recherche ont accès, tant à Montréal qu'à Québec, à certaines banques de données, à des conférences et à des séminaires, à du soutien pédagogique et à de l'information sur l'Institut.

La Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales a pour mandat de fournir assistance et conseil aux unités administratives de l'Institut, ainsi qu'aux ministères et organismes québécois, en méthodologie d'enquête, en utilisation de méthodes quantitatives, en analyse statistique des données et en analyse descriptive. Elle conçoit et applique des méthodologies d'enquête ou d'exploitation de fichiers administratifs. Entre autres, ses travaux consistent à construire des plans de sondage et des méthodologies de traitement et d'analyse statistique de données. Elle élabore l'infrastructure nécessaire au bon fonctionnement du système statistique, notamment en matière de confidentialité des données.

Il est également dans les attributions de cette direction d'établir et de tenir à jour le bilan démographique du Québec, conformément à l'article 3 de la Loi sur l'Institut. La direction effectue des estimations démographiques relatives à l'ensemble du Québec, ainsi qu'à divers groupes de la population et différents niveaux géographiques. Elle effectue le suivi des principaux indicateurs démographiques, produit des perspectives démographiques et procède à l'étude des tendances statistiques dans les domaines de la fécondité, de la nuptialité, de la mortalité et de la mobilité. En outre, la direction procède au développement méthodologique du dispositif de prévision démographique, et elle réalise des études analytiques qui établissent des liens entre des variables socioéconomiques et les phénomènes démographiques. Elle est responsable des travaux d'estimation du sous-dénombrement de la population à la suite des recensements quinquennaux de Statistique Canada. Enfin, elle assume la responsabilité du Registre des événements démographiques.

Cette direction réalise également des enquêtes dites « spéciales », demandées par l'administration publique. Ces projets ont pour caractéristique de ne pas apparaître dans les mandats habituels des autres directions de l'Institut.

La Direction de l'édition et des communications assume les fonctions de diffusion, de mise en marché, d'édition (y compris la révision linguistique et la traduction) et de communication de l'Institut, et elle est responsable du

site Web et de l'intranet de l'organisme. Elle a également pour mandat d'organiser et de publier des données régionales issues du recensement, ainsi que des synthèses statistiques multisectorielles, soit *Le Québec statistique* et *Le Québec chiffres en main*. Elle offre aussi à l'Institut et à l'administration publique une expertise en matière de normalisation territoriale et de codification géographique. Enfin, la direction gère le Centre d'information et de documentation (CID) de l'Institut, qui répertorie et rend disponible toute documentation à contenu statistique sur le Québec ou digne d'intérêt pour celui-ci, et qui offre un service direct à la clientèle en renseignements statistiques.

La Direction des technologies de l'information, par ses services-conseils, propositions et mises en place de solutions technologiques, contribue activement à l'atteinte des orientations stratégiques de l'Institut et à la réalisation des solutions d'affaires des différentes unités administratives. À ce titre, elle soutient les trois grands processus d'affaires de l'Institut, soit : la collecte d'information, le traitement statistique, et la diffusion et l'accès aux informations et ce, en garantissant un haut niveau de sécurité. Elle est responsable de la sécurité de l'information numérique de l'Institut, elle détermine les normes et les meilleures pratiques, et elle assure le respect de la politique et des normes gouvernementales en cette matière.

La Direction des services et des stratégies de collecte a pour mandat de fournir l'expertise en matière de collecte de données au sein de l'Institut. À cette fin, elle participe à la définition des stratégies de collecte avec les clients, elle contribue à l'élaboration des divers outils de collecte, notamment les questionnaires, elle réalise et coordonne la gestion des opérations relatives aux collectes à la base des travaux de l'Institut, y compris le contrôle de qualité des données recueillies, et elle est responsable de l'évolution des modes de collecte à l'Institut. De plus, cette direction offre à l'administration publique des services en matière de planification et de contrôle d'enquête. Elle effectue également la saisie des données des formulaires du Registre des événements démographiques (en moyenne, 150 000 formulaires saisis annuellement sur les naissances, les décès, les mariages et les unions de fait).

La Direction de l'administration et des affaires juridiques a pour fonction de soutenir le travail des directions en leur fournissant l'information financière qui leur permet de réaliser leurs mandats à l'intérieur des balises budgétaires, en conformité avec les règles, politiques et normes gouvernementales que l'Institut doit respecter. De plus, elle exerce un rôle de conseil et de surveillance

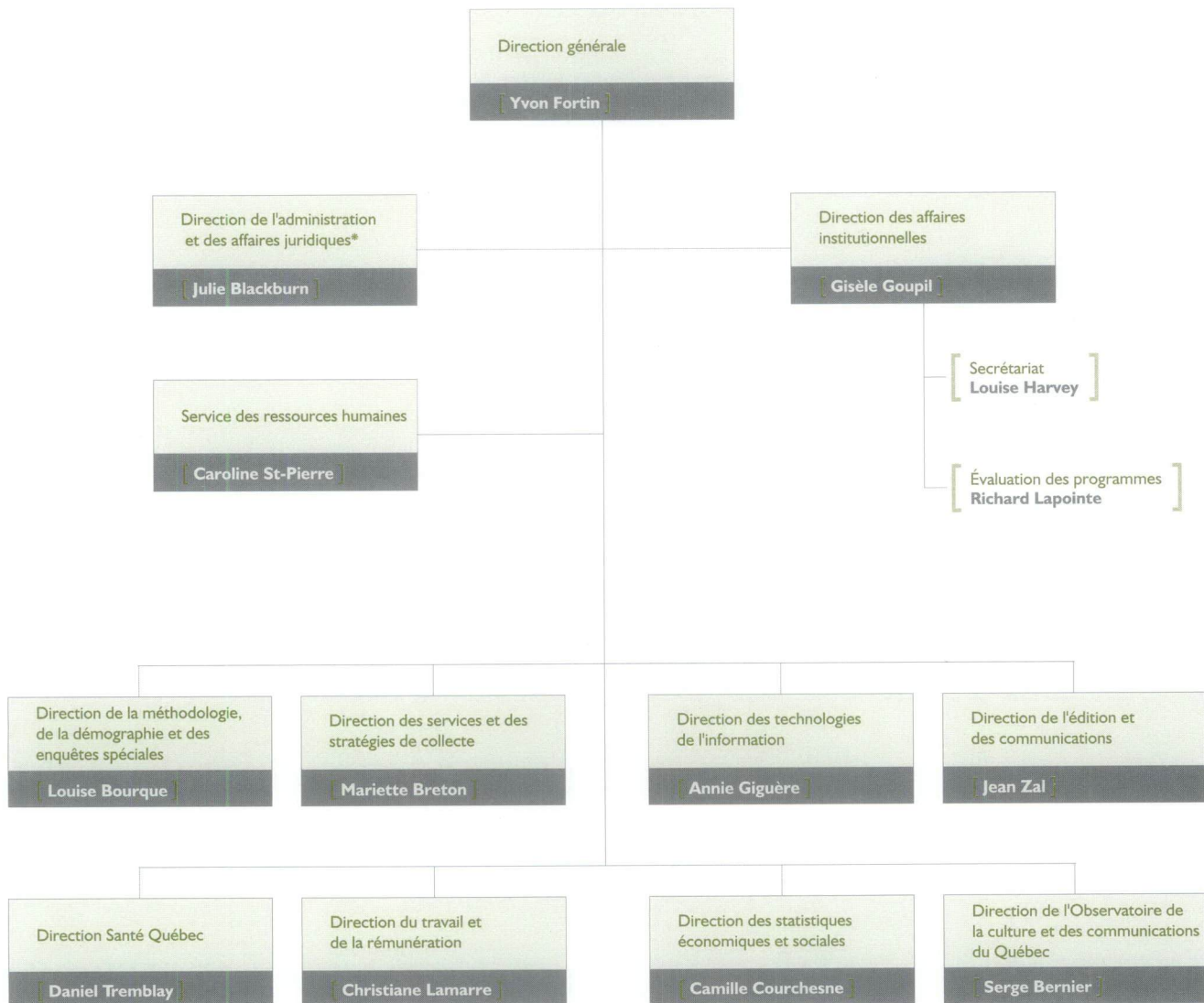
auprès des directeurs et de la haute direction en matière de comptabilité, d'états financiers et de processus budgétaire. Elle doit répondre de la comptabilité de l'Institut, préparer les états financiers et la tarification. Elle assure également la gestion des ressources matérielles incluant les services d'approvisionnement, l'aménagement des espaces et de la sécurité des personnes et des biens. Enfin, elle est responsable de tout ce qui concerne les aspects juridiques de l'organisme.

La **Direction des affaires institutionnelles** exerce un rôle-conseil auprès du directeur général et assure une coordination institutionnelle quant aux aspects suivants : planification stratégique, secrétariat de l'Institut, portefeuille de projets, évaluation de programme et autres activités de nature institutionnelle. Elle soutient les travaux d'optimisation des modes de fonctionnement et des capacités organisationnelles de l'Institut en supportant les processus décisionnels, en proposant les orientations budgétaires annuelles et en intégrant l'ensemble des outils et mécanismes de planification et de reddition de comptes.

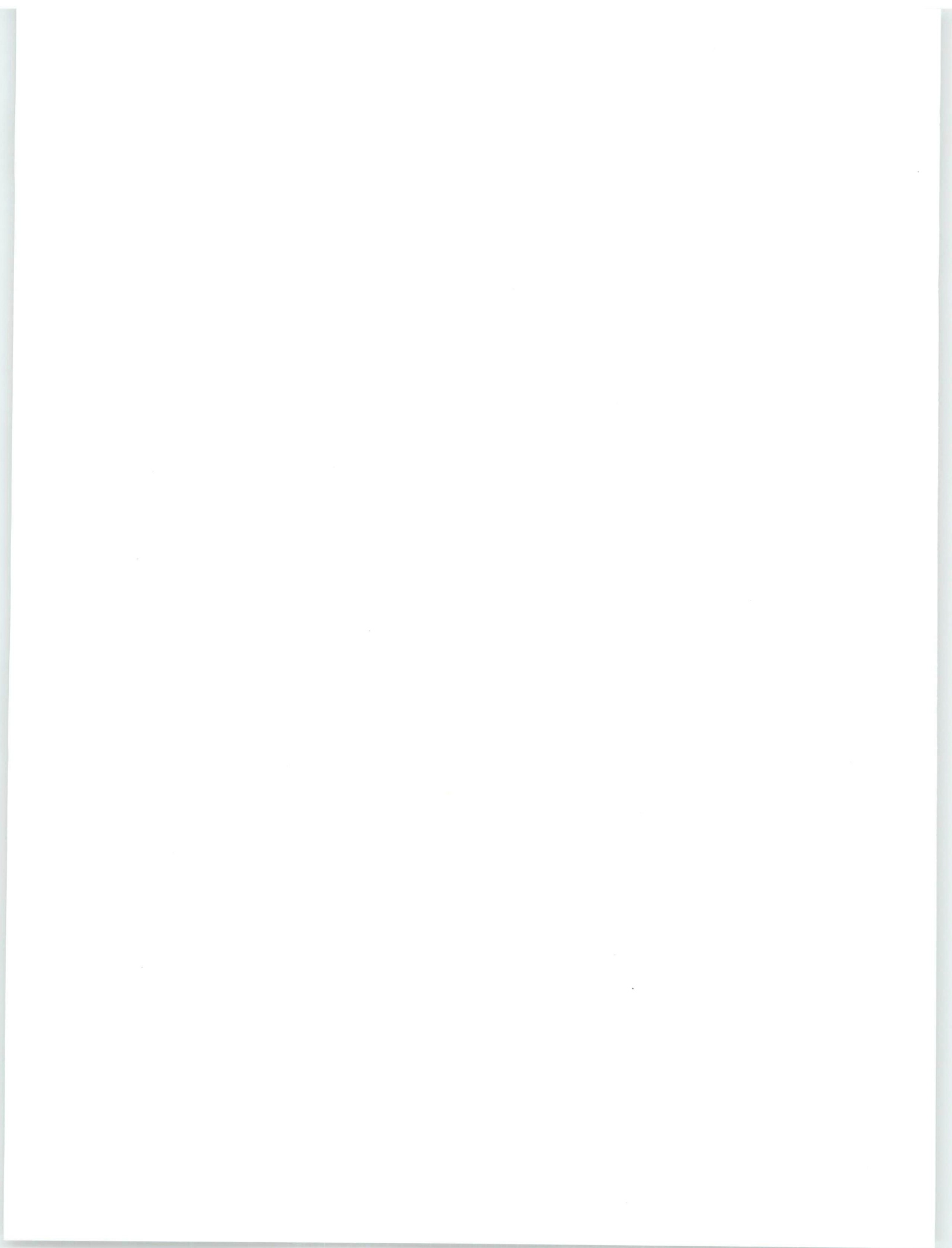
Enfin, le **Service des ressources humaines** a la responsabilité d'informer, conseiller, faciliter, accompagner, agir à titre de catalyseur et d'agent de changement auprès du directeur général, des gestionnaires et des employés de l'Institut en matière de gestion des ressources humaines. Il a le mandat de proposer des orientations, des priorités d'action et de définir des façons de faire en cette matière et ce, en tenant compte des normes et de la gestion des programmes gouvernementaux. De plus, il est à l'affût des principaux changements qui affecteront la gestion et il cherche à faire bénéficier l'Institut des meilleures pratiques. Ses différents champs d'intervention se regroupent sous quatre thèmes soit : l'organisation administrative, la planification de la main-d'œuvre, les relations professionnelles et la santé des personnes.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

>> ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2006



* Ressources financières et matérielles.



DEUXIÈME PARTIE

Présentation des résultats

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

Rappel des principaux éléments de la Déclaration de services aux citoyens

Même si l'Institut de la statistique du Québec n'a pas été désigné au sens de l'application du chapitre II de la Loi sur l'administration publique, il a volontairement adhéré à la démarche de modernisation de la gestion publique québécoise dont l'un des volets consiste à produire une déclaration de services aux citoyens. En janvier 2003, l'Institut rendait donc publique sa première déclaration de services aux citoyens.

Reconnaissant l'importance de chaque citoyen, l'Institut prend les engagements suivants relativement à sa façon d'être et à son savoir-faire, ainsi qu'en matière de protection des renseignements confidentiels et à l'égard des répondants à ses enquêtes :

Sa façon d'être

- accueillir et aborder le citoyen avec courtoisie
- faire preuve de politesse et de respect en toute circonstance
- s'identifier clairement
- écouter avec attention et ouverture les demandes du citoyen
- faciliter l'accès aux services de l'Institut en offrant plusieurs façons de procéder
- utiliser un langage précis, clair et simple

Son savoir-faire

- offrir des produits et des services statistiques d'une très grande qualité professionnelle et technique, faisant appel à des méthodes statistiques éprouvées
- fournir des renseignements fiables
- guider le citoyen dans ses recherches de renseignement
- offrir toujours le meilleur service au moindre coût
- répondre le plus rapidement possible aux demandes d'information statistique

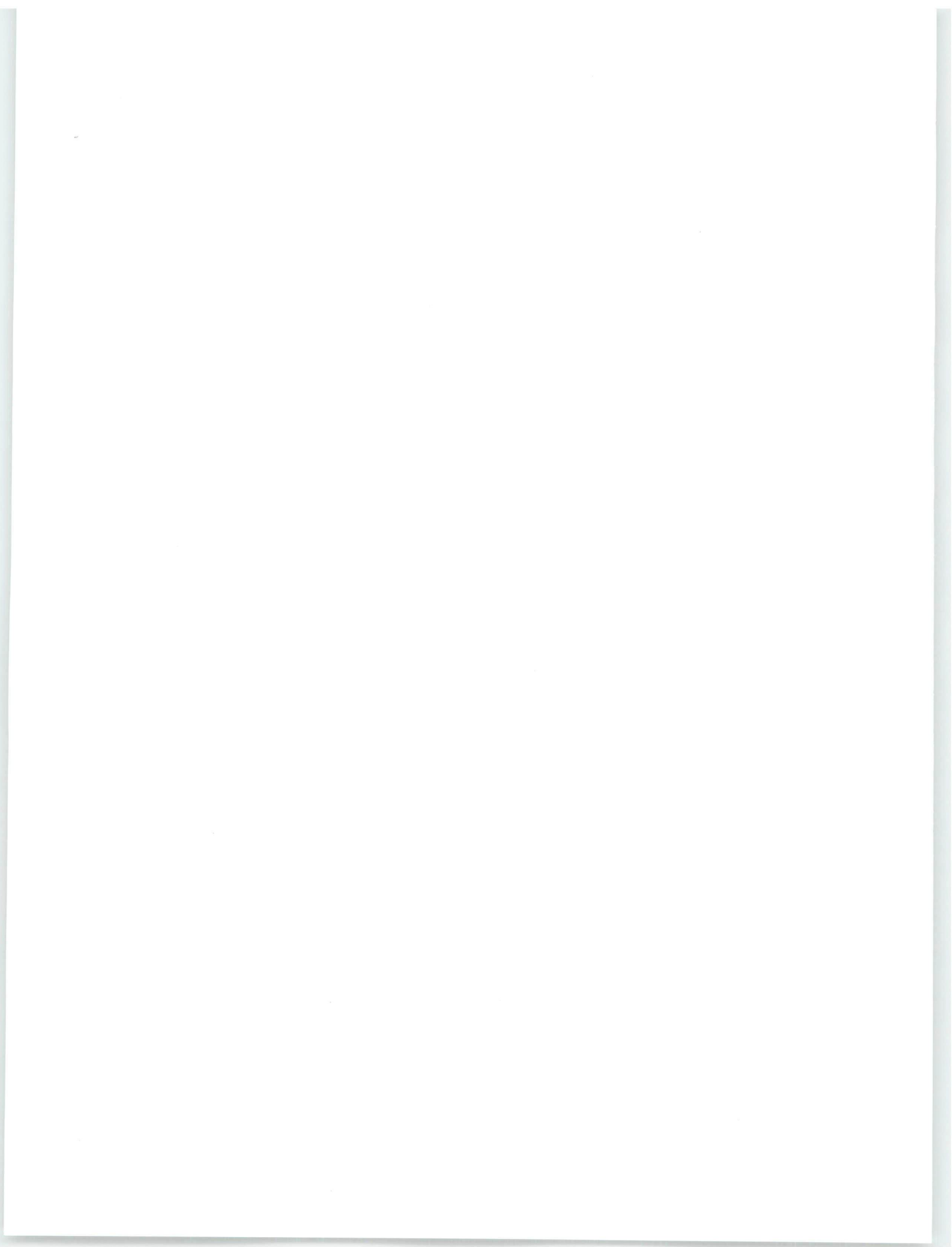
Sa garantie de confidentialité

- assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements que l'Institut détient
- faire signer un engagement à la confidentialité à tous les employés, ainsi qu'à toute personne dont l'Institut retient les services
- maintenir actif un comité de protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels

Sa responsabilité à l'égard des répondants à ses enquêtes

- garantir aux répondants la confidentialité des renseignements qu'il recueille auprès d'eux
- accorder la plus haute priorité au respect des répondants à ses enquêtes
- veiller constamment à alléger leur tâche

Dans sa déclaration de services aux citoyens, l'Institut énumère également les produits et services accessibles aux citoyens dans les divers champs d'activité couverts par sa mission; il précise comment le citoyen peut avoir accès à ces produits et services et à quel tarif, le cas échéant. Le délai de traitement des demandes est également mentionné, lorsque nécessaire.



Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens

Les relations avec les citoyens

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, en écho à ses valeurs de gestion, l'Institut affirme que sa clientèle « est au centre de son développement » et qu'il « donne la plus haute priorité à la satisfaction de sa clientèle et au respect de ses répondants à ses enquêtes ». De plus, la politique en matière de gestion de la qualité de l'Institut, adoptée en novembre 2005, est fondée sur le principe que la satisfaction de la clientèle est le critère ultime et global de la qualité d'un produit ou service. À l'Institut, assurer la qualité, c'est adapter l'information statistique qu'il produit aux besoins des utilisateurs. Pour que l'information statistique qu'il produit réponde adéquatement aux besoins de sa clientèle, l'Institut veille à ce qu'elle satisfasse – selon un juste équilibre – aux caractéristiques suivantes :

Pertinence

Puisque l'Institut définit la qualité « en fonction des besoins à combler », la connaissance de ses clients et de leurs besoins revêt pour lui une importance stratégique; cela permet d'évaluer la pertinence de ses produits et services. La clientèle de l'Institut est cependant caractérisée par sa très grande diversité. Cette diversité découle du fait que l'information statistique que produit l'Institut doit répondre à la fois aux besoins permanents et fondamentaux de la société québécoise et aux besoins ponctuels, mais tout aussi justifiés, de clients particuliers. Dès lors, la satisfaction des besoins de la clientèle devient complexe puisqu'elle implique pour l'Institut de devoir mener en parallèle des travaux ayant un caractère récurrent et *ad hoc*, et pour lesquels les échéanciers peuvent souvent se chevaucher.

De là l'importance, pour l'Institut, d'établir un dialogue constant avec des représentants des différents segments de sa clientèle, et de les associer à l'orientation de ses programmes statistiques, à la définition de ses produits et à leur évaluation. C'est précisément le rôle que l'Institut a confié aux membres des comités consultatifs qu'il a mis sur pied dans ses divers domaines d'intervention. C'est aussi dans cet esprit que l'Institut confie à des comités directeurs de projets, composés des principaux clients concernés, l'orientation de certains de ses projets d'envergure. Par ailleurs, dans tous les secteurs de ses activités, l'Institut anime diverses instances de consulta-

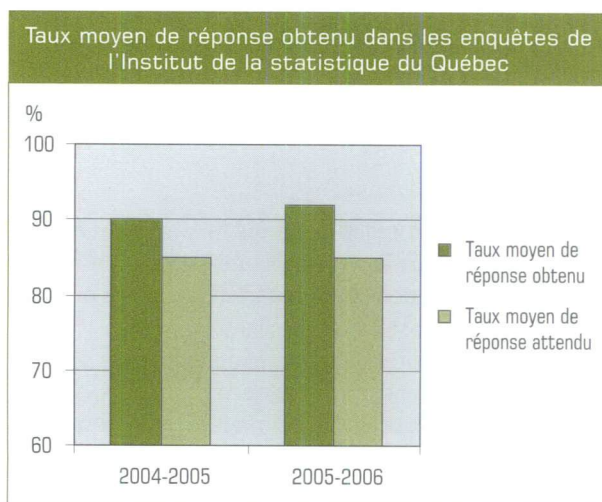
tion ou participe à celles-ci, ce qui lui permet d'être en étroite communication avec les utilisateurs, de bénéficier d'une rétroaction constante et d'ajuster ses produits et services aux besoins de sa clientèle. À titre d'exemples, citons : le Comité directeur de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, la Table de concertation nationale en surveillance de la santé et du bien-être, le Comité directeur du rapport sur l'environnement, le Comité de direction du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, le Comité interministériel du développement durable et le Groupe de travail sur le développement durable, le Comité sur l'analyse différenciée selon les sexes du Conseil exécutif, le Partenariat Familles en mouvance, le Comité d'orientation de l'Observatoire-Réseau du système d'innovation québécoise, le Groupe de travail des parties patronales et syndicales sur la sélection des emplois repères.

Les exercices d'évaluation de programmes que réalise l'Institut lui permettent également de savoir jusqu'à quel point ses programmes répondent aux besoins de la clientèle. En 2005-2006, l'Institut a procédé à deux exercices de ce type (voir page 63). De plus, l'Institut mène occasionnellement des enquêtes sur la satisfaction de sa clientèle.

Fiabilité et objectivité

Avec le souci constant de « fournir des renseignements fiables », l'Institut a continué de prendre diverses mesures visant à assurer l'obtention de taux de réponse aussi élevés que possible à ses enquêtes, gage de qualité et de fiabilité des données produites. Il a obtenu à ce chapitre des résultats très enviables, puisque le taux de réponse moyen atteint pour l'ensemble des collectes liées aux enquêtes de l'Institut en 2005-2006 se situe à 92 %, alors que le taux de réponse moyen attendu était de 85 %. (Voir le graphique à la page suivante.)

Dans ce souci d'assurer la fiabilité des données, la direction et les employés de l'Institut s'appuient sur un éventail extrêmement varié d'outils de gestion de la qualité (méthodes de contrôle quantitatif et mesures d'évaluation de la qualité des données, exercices de post-mortem, etc.). Ils s'inspirent de diverses approches en matière de qualité qui guident déjà de nombreux organismes statistiques et autres organismes de l'administration publique de pays européens dans leur recherche de l'excellence.



Un recueil des bonnes pratiques dans chacun de ses domaines d'activité, en voie d'être constitué, favorisera l'harmonisation des façons de faire à l'Institut en matière de qualité. Un exercice est déjà entrepris à cet égard dans le domaine des enquêtes statistiques. De plus, un questionnaire d'autoévaluation de la qualité dans les enquêtes était en cours d'élaboration au 31 mars 2006, en adaptant à la réalité de l'Institut un outil conçu à cette fin en Europe et connu sous le nom de *Development of a Self Assessment Program* (DESAP).

Comparabilité

Les réalisations de l'Institut en ce domaine sont décrites au chapitre intitulé « Résultats au regard du Plan stratégique », Enjeu 1, Orientation 3 (voir page 44).

Actualité

L'Institut publie annuellement le document intitulé *Calendrier de diffusion des informations statistiques sur différents aspects de la société québécoise*, dont l'édition portant sur la programmation 2005-2006 a été diffusée en avril 2005. De plus, il maintient cette information continuellement à jour sur son site Web. Toutes les catégories de clientèle de l'Institut et ses divers partenaires connaissent maintenant les dates de sortie prévues de ses publications et des principales données statistiques dans les domaines de l'économie et des finances, de la structure économique, de la culture et des communications, de la démographie, des familles, ménages et conditions de vie, du travail et de la rémunération, et de la santé. Cette façon de faire contribue non seulement à informer sa clientèle de sa production, mais également à donner de l'Institut une image de neutralité, de crédibilité et d'intégrité en ce qui a trait à la livraison de ses produits et services. Au cours de 2005-2006, l'Institut a procédé au suivi des engagements pris dans ce calendrier. À l'issue de l'exercice, il s'avère que l'Institut

a respecté les dates initialement annoncées dans 84,1 % des cas.

De plus, pour donner suite à l'engagement exprimé dans sa déclaration de services aux citoyens de « **répondre le plus rapidement possible aux demandes d'information statistique** », l'Institut consigne sur une fiche divers renseignements sur les clients du Centre d'information et de documentation (CID) (leur secteur d'appartenance, leur région, etc.), sur leurs demandes (information recherchée, support demandé, découpage territorial, etc.), ainsi que sur la réponse fournie (caractère complet ou non de la réponse, délai de réponse, etc.). Pour faciliter leur travail de réponse aux demandes d'information, les préposées aux renseignements disposent également d'une banque de contacts (*Infosource*). En 2005-2006, la saisie de la fiche-client et la mise à jour de la banque de contacts ont été complètement automatisées. Cette amélioration élimine la double saisie des données dans la fiche et dans la banque de contacts, simplifie la recherche de sources et la production de rapports. Une compilation des renseignements saisis sur la fiche révèle que, dans 90 % des cas, une réponse est fournie au client dans un délai de trois jours et moins (dans les deux tiers des cas, ce délai est même de 48 heures et moins). Soucieux d'améliorer la qualité de son service à cet égard, l'Institut effectue un suivi hebdomadaire du temps de réponse aux demandes de renseignement adressées au CID et il communique régulièrement cet indicateur à tous les employés de l'Institut dans l'intranet.

Intelligibilité

L'Institut a à cœur de livrer à sa clientèle une information intelligible, c'est-à-dire facile à comprendre. Il veut lui fournir, de la façon la plus claire mais aussi la mieux adaptée possible, les explications nécessaires à l'interprétation et à l'utilisation adéquates de l'information statistique. Ainsi, toutes les publications de l'Institut, ses rapports d'enquêtes, son site Web, ainsi que la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec comprennent des sections consacrées aux définitions, aux notes méthodologiques, aux sources de données et aux autres métadonnées. Cette documentation permet d'abord aux utilisateurs de bien comprendre l'information que l'Institut met à leur disposition et de juger de sa concordance avec l'usage qu'ils comptent en faire. Elle est de nature diverse pour s'adapter aux besoins d'utilisateurs variés (vulgarisée et spécialisée) et elle est maintenue à jour.

Accessibilité

L'Institut a répondu à ses engagements de « **faciliter l'accès à ses services** » et d'« **offrir à sa clientèle le meilleur**

service au moindre coût » de multiples façons en 2005-2006. Il a tenu le Centre d'information et de documentation ouvert à la clientèle durant les heures de bureau et il a offert, par son intermédiaire, un service général de renseignements statistiques sur le Québec par téléphone (ligne 800 accessible partout au Québec), sur place, par correspondance, par télécopieur, ou encore par le site Web de l'Institut. L'Institut permet également la consultation d'une partie de son catalogue bibliographique dans Internet, grâce à l'adhésion du CID au Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales.

Toutes les publications de l'Institut qui sont vendues sont disponibles à l'Institut, ainsi que dans le réseau de distribution des Publications du Québec. Certains bulletins font aussi l'objet d'une distribution gratuite. Toutefois, la presque totalité de ses publications sont offertes tout à fait gratuitement sur le site Web de l'Institut, en format téléchargeable. Internet est, en effet, le moyen de diffusion que privilégie l'Institut. Celui-ci a donc continué d'offrir au public en général, sur son site Web, une multitude de tableaux statistiques dans tous les domaines couverts par sa mission. Certaines données qui ne font pas l'objet d'une publication papier – c'est le cas, par exemple, de nombreuses données des domaines de la culture et des communications, de l'économie, des finances, de la démographie ainsi que des régions – sont consultables sur le site Web de l'Institut. La diffusion de l'information statistique sur ce site jouit d'ailleurs d'une popularité grandissante, comme en font foi les statistiques publiées plus loin dans ce rapport (voir page 38).

Conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), l'Institut a adopté en décembre 2005 son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. L'Institut s'y engage à réduire les obstacles qui limitent, d'une part, l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées et, d'autre part, le recours à ses services, notamment en matière d'accès aux lieux, d'accueil, de moyens de communication et de sensibilisation de son personnel aux caractéristiques des personnes handicapées. L'Institut a déjà pris diverses dispositions pour offrir un soutien adapté à ses employés handicapés et permettre l'amélioration de l'accessibilité de ses produits et services aux personnes handicapées en général. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- Adaptation du site Web de l'Institut en y installant le W3C qui permet à l'internaute de consulter le site de l'Institut, et ce, peu importe le navigateur et l'environnement dans lequel il évolue, et le WAI qui permet aux handicapés visuels de consulter le site de

l'Institut. Celui-ci respecte déjà cinq des sept recommandations du guide d'accessibilité aux sites Web.

- L'Institut est membre du Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales (RIBG) qui permet la consultation de son catalogue bibliographique par Internet à même l'équipement des 27 autres membres du réseau dont certains (par exemple, le ministère de la Santé et des Services sociaux) possèdent un équipement adapté aux personnes ayant des déficiences.
- Recours à des modes de collecte diversifiés et toujours mieux adaptés aux besoins des répondants aux enquêtes.
- Rénovations apportées par le propriétaire de l'édifice abritant les bureaux de l'Institut à Québec, sous la supervision de la Société immobilière du Québec, pour respecter les conditions d'accès des personnes handicapées (rampe d'accès, porte d'entrée munie d'une ouverture adaptée, salle de toilettes adaptée, ascenseur adapté – sonore et braille –, places de stationnement réservées).
- Mesures prises par le Service des ressources humaines, lors des concours de recrutement, pour assurer aux personnes handicapées l'accès aux édifices où sont administrés les moyens d'évaluation et leur permettre la réalisation de ces moyens en tenant compte de leur handicap.

Toujours dans le but de faciliter l'accès des citoyens aux produits et services qu'il leur offre, l'Institut a participé à cinq salons ou congrès en 2005-2006, présence qui lui a permis de faire connaître ses produits et services à quelques milliers de personnes. Il a émis 82 communiqués de presse (soit neuf de plus qu'en 2004-2005), et il a tenu deux conférences de presse.

La décision de maintenir une préposée au poste d'accueil principal de l'Institut, plutôt que d'avoir recours à un système de messagerie vocale, de même que la pratique de permettre aux journalistes d'être en lien direct avec les spécialistes des divers domaines statistiques découlent de cette même volonté de faciliter l'accès.

La prestation électronique de services aux citoyens

La prestation électronique de services aux citoyens fait partie des préoccupations de l'Institut et contribue également à rendre ses données accessibles. De nombreuses réalisations de l'Institut attestent de sa volonté d'adhérer à la démarche gouvernementale vers un « gouvernement en ligne » :

Services offerts au grand public :

- L'application Commerce international en ligne (CIEL) permet à l'utilisateur de produire à volonté des rapports sur mesure sur le commerce du Québec et du Canada avec plus de 200 pays.
- Le Répertoire de la recherche-développement (R-D) industrielle recense les entreprises québécoises faisant des activités de R-D et tient à jour cette information. L'objectif de ce répertoire est d'améliorer l'état des connaissances sur les activités de R-D effectuées par le secteur privé au Québec et de faire la promotion de ces activités. Il contient présentement de l'information sur 2 645 entreprises québécoises. Il offre également aux entreprises la possibilité de s'inscrire en ligne.
- La base de données du code géographique est un outil de consultation du code géographique du Québec qui permet à l'utilisateur de visionner en ligne le profil et l'historique des municipalités du Québec, de consulter la liste des divisions territoriales et de produire les listes de municipalités de son choix.
- La Banque de données sur les films Léo-Ernest-Ouimet indique le nombre de projections et l'assistance pour chacun des films présentés en public, depuis 1985, dans les établissements de projection cinématographique au Québec.
- *Le Québec chiffres en main (en ligne)* constitue la version interactive de la brochure portant le même nom.
- Le Répertoire des exploitants miniers du Québec contient la liste des entreprises qui exercent des activités minières au Québec. Il offre à l'utilisateur la possibilité de constituer des listes par nom d'entreprise pour effectuer une recherche à partir du nom d'une entreprise, des listes d'entreprises par type d'activités pour obtenir la liste des entreprises de production, des entreprises d'exploration ou des entreprises de forage au diamant, ou encore des listes sur mesure, soit les entreprises productrices par région administrative, par substance produite ou une combinaison des deux.
- Le logiciel Éco-Santé Québec, fruit de la collaboration entre l'Institut de la statistique du Québec, l'Institut national de santé publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux et un organisme français, le Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé, présente de nombreux indicateurs relatifs à la santé et aux services sociaux,

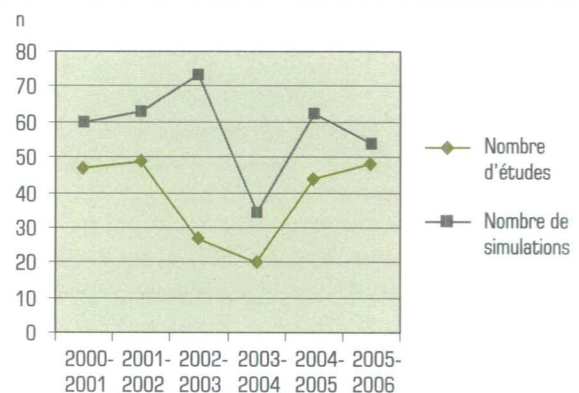
sur la base des 18 régions sociosanitaires et pour l'ensemble du Québec.

- Le cédérom intitulé *Les tableaux d'impact économique du modèle intersectoriel du Québec : un instrument d'analyse économique efficace et fiable* offre la possibilité à l'utilisateur d'effectuer lui-même des études d'impact économique.
- Dans la section « Profils des régions et des MRC » du site Web de l'Institut, l'utilisateur peut consulter des cartes thématiques interactives représentant les données régionales.

Services à accès restreint :

- Les projections démographiques multirégionales en ligne.
- Des extranets pour répondre aux besoins de partenaires : celui d'Horace, la Banque de données pour le soutien à la prospection des investissements étrangers; celui de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec; et celui, en construction, pour les répondants à l'*Enquête sur la rémunération globale*.
- Le service de transmission électronique des rapports d'activités minières offert aux entreprises québécoises qui doivent transmettre à l'Institut des rapports de leurs activités en vertu de la Loi sur les mines du Québec.
- Les simulations économiques en ligne à l'aide du modèle intersectoriel du Québec, qui offrent aux ministères et organismes la possibilité d'exploiter eux-mêmes ce modèle, à distance et en toute sécurité. (Les résultats relativement à l'accès en direct au modèle intersectoriel, par les usagers eux-mêmes, sont présentés au graphique suivant.)

Études et simulations réalisées par les usagers en accès direct au modèle intersectoriel



D'autres réalisations en matière de prestation électronique de services aux citoyens sont évoquées au chapitre intitulé « Résultats au regard du Plan stratégique » :

- la fréquentation du site Web de l'Institut : voir Enjeu 1, Orientation 1 (page 38);
- l'accès aux données de recherche de l'Institut : voir Enjeu 1, Orientation 1 (page 39);
- la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO) : voir Enjeu 2, Orientation 5 (page 51);
- la collecte électronique : voir Enjeu 3, Orientation 6 (page 58).

Les relations avec les répondants et l'allègement du fardeau administratif

L'attention que l'Institut porte aux répondants l'amène notamment à avoir recours à des modes de collecte diversifiés et toujours mieux adaptés à leurs besoins (collecte postale, téléphonique, électronique, par télécopieur, en face-à-face, collecte effectuée au moment le plus approprié pour le répondant, sur rendez-vous, souvent le soir ou la fin de semaine). Les résultats atteints en 2005-2006 en ce qui a trait à la collecte électronique sont présentés au chapitre « Résultats au regard du Plan stratégique », Enjeu 3, Orientation 6 (voir page 58).

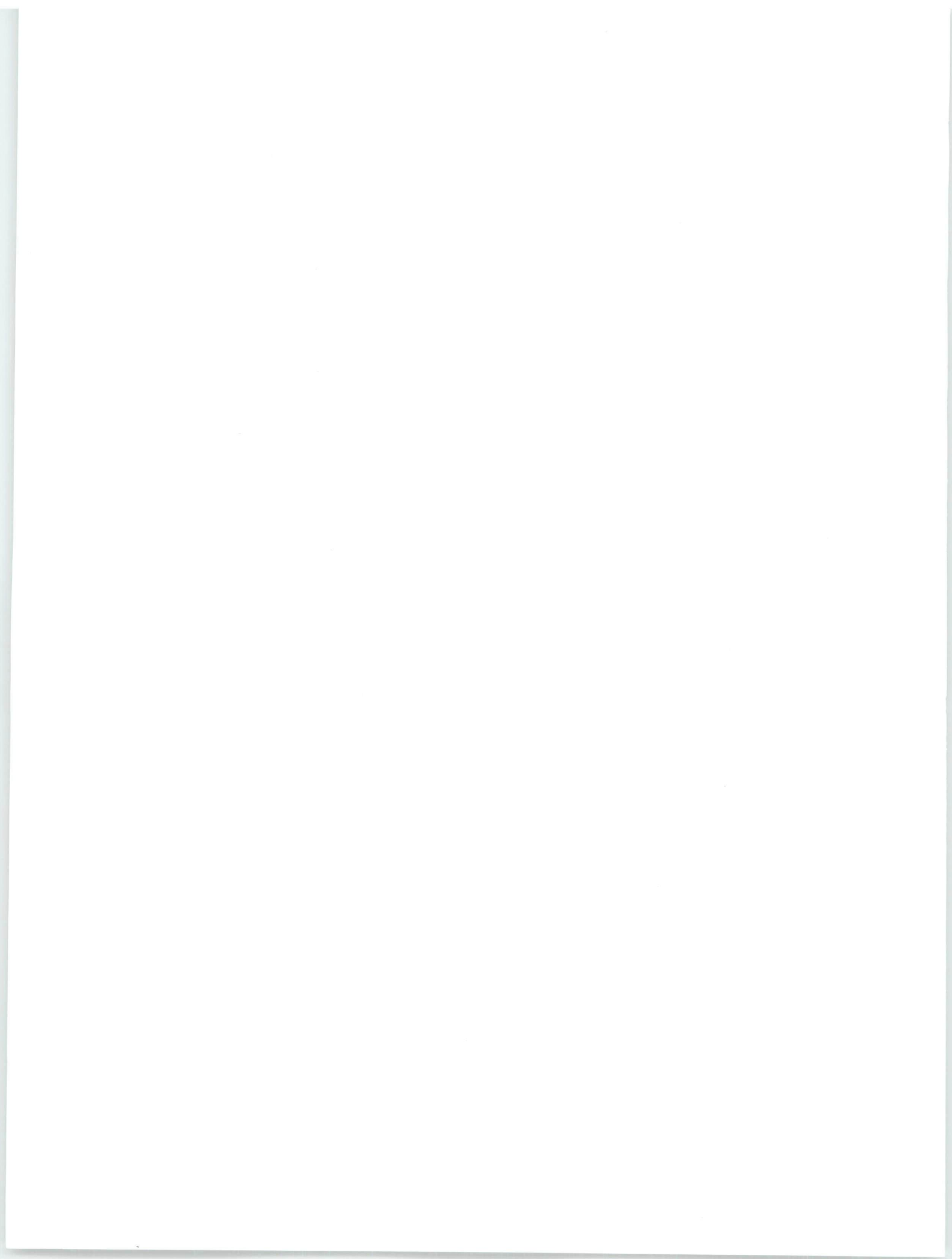
Toujours dans le but d'alléger le fardeau administratif des entreprises et des individus qui répondent à ses enquêtes, l'Institut a recours à divers moyens : exploitation des fichiers administratifs comme substitut aux enquêtes, réduction du chevauchement dans les enquêtes, notamment grâce à une collaboration étroite avec Statistique Canada, conception de plans de sondage efficaces pour réduire le plus possible la taille des échantillons, recours à des spécialistes pour la conception des questionnaires afin d'éliminer les questions superflues et de faciliter la réponse, prétests pour les questionnaires et les modes de collecte (facilité de répondre, temps nécessaire pour remplir le questionnaire, adéquation avec les besoins des répondants, etc.). La préoccupation de l'Institut à l'égard de ses répondants l'amène, en outre, à les informer sur l'utilité de leur participation aux enquêtes en leur expliquant à quoi servent les renseignements qu'il recueille auprès d'eux. Enfin, il porte une attention particulière aux commentaires que les répondants peuvent lui adresser.

L'Institut entretient un lien de confiance avec ses répondants en leur donnant l'assurance que les données recueillies ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles

qui étaient prévues au moment de la collecte, en faisant connaître publiquement ses engagements en matière de confidentialité et en adhérant officiellement à un code d'éthique (Principes fondamentaux de la statistique officielle). Deux sections sont consacrées à la confidentialité sur le site Web de l'Institut et le dépliant intitulé « Notre engagement à la confidentialité » a continué d'être distribué avec la plupart des questionnaires d'enquête en 2005-2006. D'autres activités de l'Institut visant à respecter les engagements pris dans sa déclaration de services aux citoyens en matière de « **garantie de confidentialité** » sont décrites à la section intitulée « Protection des renseignements personnels et confidentiels et accès aux documents » du présent rapport (voir page 71).

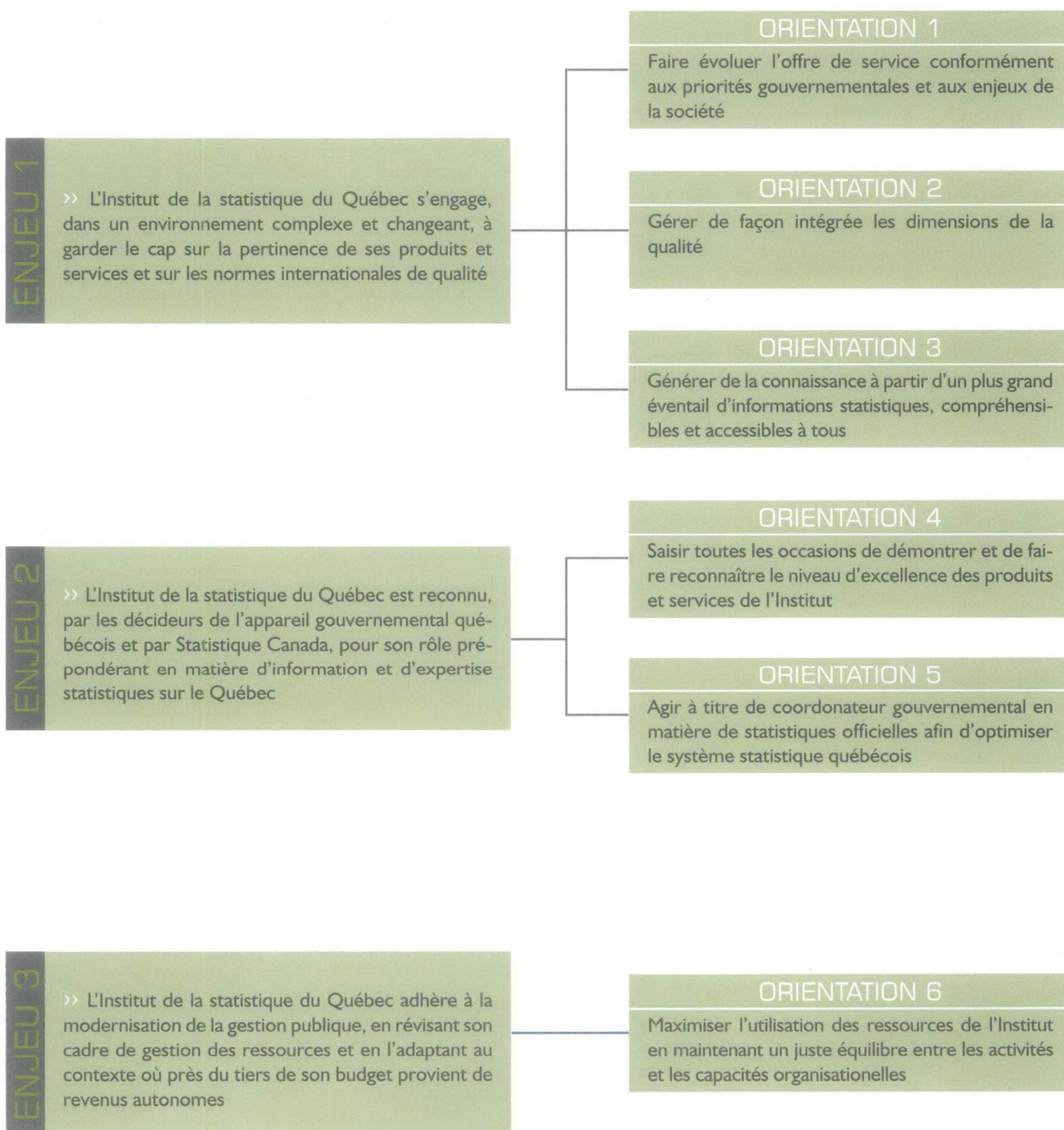
La gestion des plaintes

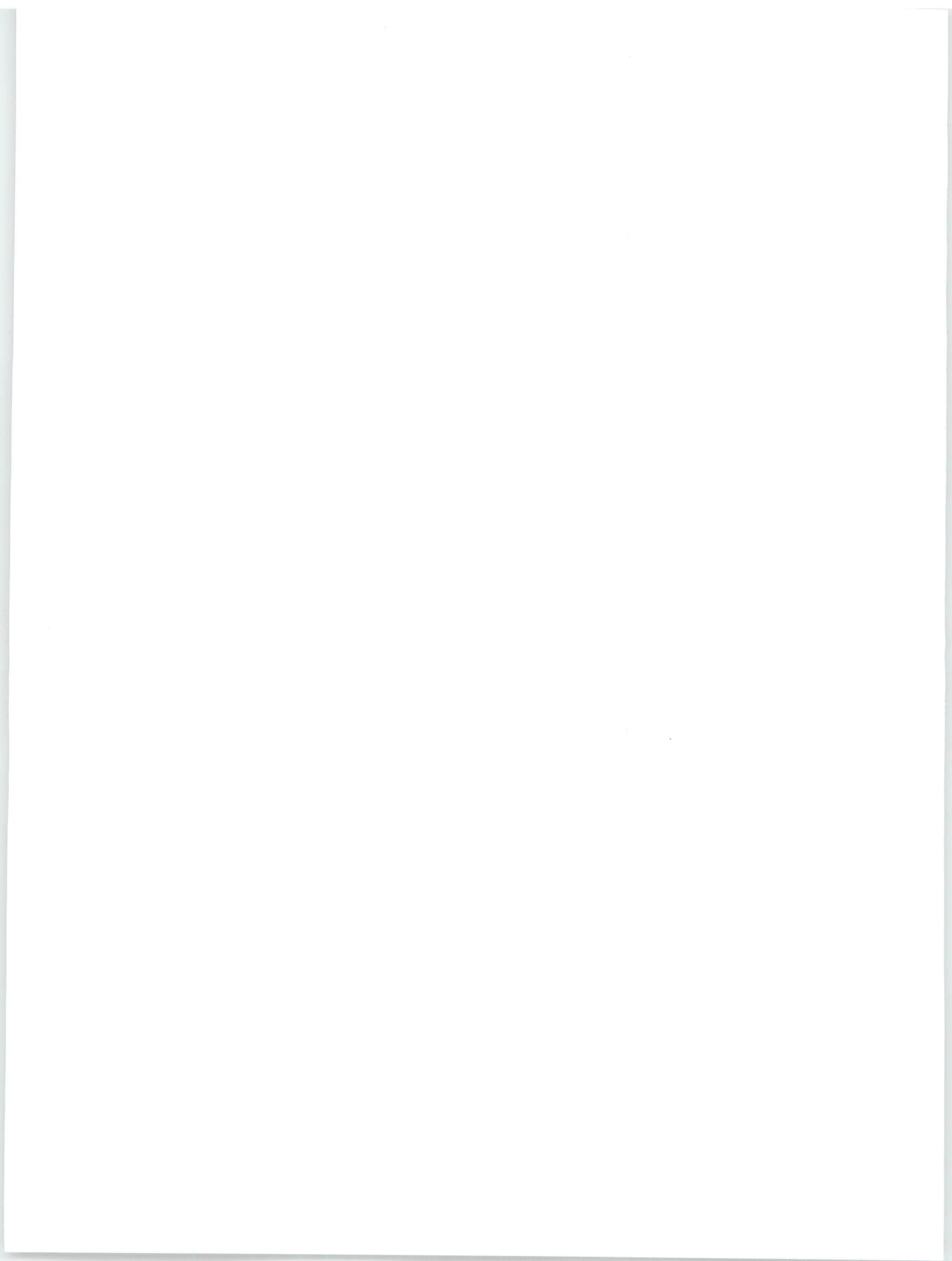
Enfin, dans la *Déclaration de services aux citoyens*, l'Institut invite les personnes qui souhaitent formuler une plainte à s'adresser à la Direction générale de l'Institut, qui s'engage à traiter ces plaintes dans les cinq jours ouvrables suivant leur réception. Aucune plainte n'a été formellement exprimée à la personne responsable en 2005-2006.



Rappel des principaux éléments du Plan stratégique 2005-2008

Le Plan stratégique de l'Institut portant sur l'horizon 2005-2008 comporte trois enjeux stratégiques qui, eux-mêmes, se définissent par six orientations.





Résultats au regard du Plan stratégique

ENJEU 1

L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité

Orientation I : Faire évoluer l'offre de service conformément aux priorités gouvernementales et aux enjeux de la société

Objectif : Trouver un juste équilibre en matière d'offre de service, c'est-à-dire à la fois maintenir les programmes de base et répondre aux nouveaux besoins

Indicateur : Nombre et nature des mécanismes de consultation et de collaboration mis en place

CIBLE

» D'ici 2008, avoir établi, dans chaque domaine d'activité statistique, au moins une nouvelle collaboration permettant une meilleure connaissance des besoins.

RÉSULTATS

» Non seulement l'Institut a continué d'animer ses comités consultatifs et de participer à plusieurs autres instances permanentes de consultation, ce qui lui permet de valider la pertinence de ses travaux, mais il a également pris diverses initiatives en 2005-2006 pour s'associer à de nouveaux partenaires et détecter les lacunes en matière statistique. Ainsi, dans chacun de ses domaines d'activité (Économie et finances, Structure économique, Culture et communications, Démographie, Familles, ménages et conditions de vie, Travail et rémunération, Santé), l'Institut a établi au moins une nouvelle collaboration en 2005-2006 :

- Institut national de la recherche scientifique : travaux conjoints dans le domaine de la démolinguistique (projections démographiques);
- Programme *Québec en forme*, Université du Québec à Trois-Rivières et Université Laval : intégration de contenu relatif à la condition physique et à la psychomotricité dans la collecte de données 2006 de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ÉLDEQ);
- ministère des Transports du Québec : définition des lacunes des données sur le commerce international de marchandises en matière de transport;
- Autorité des marchés financiers du Québec : démarches réalisées dans le but de connaître les besoins de cet organisme et de tracer de nouvelles voies de collaboration;
- ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et Statistique Canada : examen de nouveaux indicateurs portant sur la mondialisation;
- ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministère des Finances du Québec, Conseil de la science et de la technologie, Industrie Canada, Développement économique Canada et Conseil national de recherche du Canada : création de deux comités portant sur deux enquêtes de Statistique Canada, l'une sur l'innovation 2005 et l'autre sur les technologies de pointe;

ENJEU 1

L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité

- ministère de la Culture et des Communications : étude sur le domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives;
- les trois Conférences régionales des élus (CRÉ) de la Montérégie : collaboration engagée en matière de production de statistiques régionales;
- ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine : consultation sur ses besoins en données pour la collecte 2006 de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ÉLDEQ);
- Centre interuniversitaire d'études démographiques (CIED) de l'Université de Montréal : entente de principe pour la création de variables dérivées longitudinales sur les trajectoires familiales et sur l'utilisation des services de garde à partir des données de l'ÉLDEQ;
- Association canadienne des procureurs de la Couronne : rencontre exploratoire pour une enquête sur la rémunération globale pancanadienne;
- 17 organisations privées ou publiques ont été consultées pour valider leur intérêt à participer financièrement à la réalisation d'une étude sur les pratiques culturelles des enfants et des jeunes adolescents.

Indicateur : Nombre de rapports de veille produits

CIBLE

» À partir de 2007, avoir mis en place l'approche de veille la plus appropriée à chaque domaine d'activité et produit des rapports selon la périodicité retenue.

RÉSULTATS

» Dans chacun de ses domaines d'activité, l'Institut a commencé, en 2005-2006, à se doter d'une approche de veille, afin de pouvoir anticiper les besoins et être à l'affût des orientations du gouvernement du Québec ainsi que des nouvelles tendances nationales et internationales. Selon les secteurs, ces activités revêtent différentes formes :

- abonnement au rapport de veille du Réseau sur le vieillissement et les changements démographiques (RVCD) du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- adhésion au Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques (RVIPP), veille gouvernementale du ministère du Conseil exécutif;
- abonnement à des veilles électroniques (ex. : *Info-vieillessement*, *Canadian Social Research Newsletter*, *Politiques sociales* et *Eurostat*);
- abonnement à Gartner Group, une banque de recherche et d'analyse sur l'industrie des technologies de l'information;
- visites de sites Web d'intérêt;
- lecture de revues scientifiques;
- création d'une base documentaire sur les enquêtes sociosanitaires conduites dans plusieurs pays;

ENJEU 1

L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité

- participation à des colloques, congrès, vitrines spécialisées, etc.

Sur le plan institutionnel, un examen de divers documents a été entrepris dans le but de définir un type de veille adaptée à la réalité de l'Institut. De plus, les gestionnaires de l'Institut ont été abonnés au *Courrier parlementaire*, afin de pouvoir être quotidiennement informés des discussions qui se tiennent à l'Assemblée nationale.

Un certain nombre de rapports de veille ont été produits en 2005-2006; mentionnons les suivants :

- six fiches pour le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques;
- deux bulletins *Info-Négo* sur le suivi des négociations dans le secteur public québécois;
- le rapport préliminaire de la recension des enquêtes sociosanitaires conduites de 1995 à 2005 dans plusieurs pays (Canada, États-Unis, France, Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande);
- le bilan, présenté aux cadres de l'Institut, de la participation d'employés au Congrès de l'International Field and Technologies Conference.

Indicateur : Volume, niveau et utilisation diversifiée de l'information statistique disponible

CIBLE

» D'ici 2008, avoir observé un nombre croissant de citations et de références dans des documents gouvernementaux, des rapports d'étude et de recherche, ainsi que dans les médias.

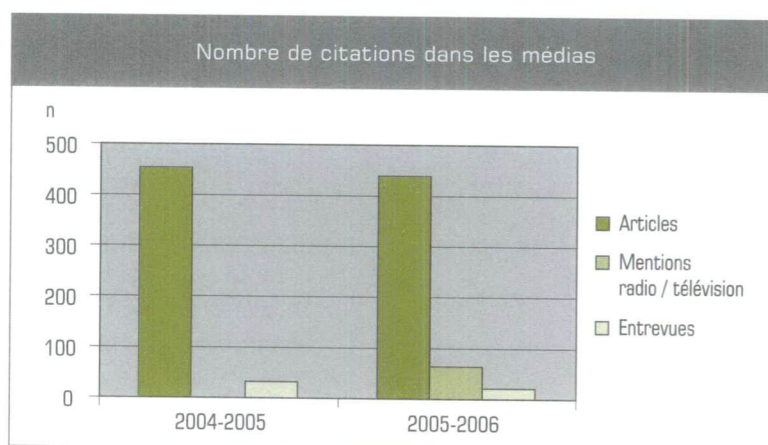
RÉSULTATS

» L'Institut désire connaître le degré d'utilisation de ses produits et services afin d'avoir la meilleure indication possible quant à leur pertinence. Même s'il ne peut quantifier de façon précise le nombre de fois où ses données ont été utilisées, compte tenu de l'étendue et de la diversité des utilisations possibles, l'Institut relève notamment les occasions où ses statistiques ont été citées ou données en référence dans des documents gouvernementaux, ou dans des rapports d'étude ou de recherche. Un relevé non exhaustif réalisé à cet égard montre que les données de l'Institut ont été reprises par un très large éventail d'utilisateurs en 2005-2006 : de nombreux ministères et organismes du gouvernement du Québec, des associations syndicales, des chercheurs universitaires du Québec et de l'étranger, ainsi que plusieurs représentants du secteur privé. Les statistiques qui ont été citées ou données en référence portaient sur l'ensemble des programmes de l'Institut. Les contextes dans lesquels ces données ont servi étaient également extrêmement diversifiés : publications, études, rapports, analyses, articles, mémoires de consultation, allocutions, cours universitaires, etc. De plus, ces données ont très souvent été diffusées en ligne sur divers sites Web. Enfin, plusieurs portails, gouvernemental et régionaux, et sites Web, réfèrent au site de l'Institut lorsqu'il est question de statistiques sur différents aspects de la société québécoise.

ENJEU 1

L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité

La couverture médiatique constitue également un indicateur valable de la pertinence des données de l'Institut pour alimenter le débat public. D'avril 2005 à mars 2006, on a recensé, dans les principaux quotidiens, 440 articles qui citaient les données de l'Institut; 40 mentions ont été faites à la radio et 25, à la télévision, et 22 entrevues ont été accordées aux médias.

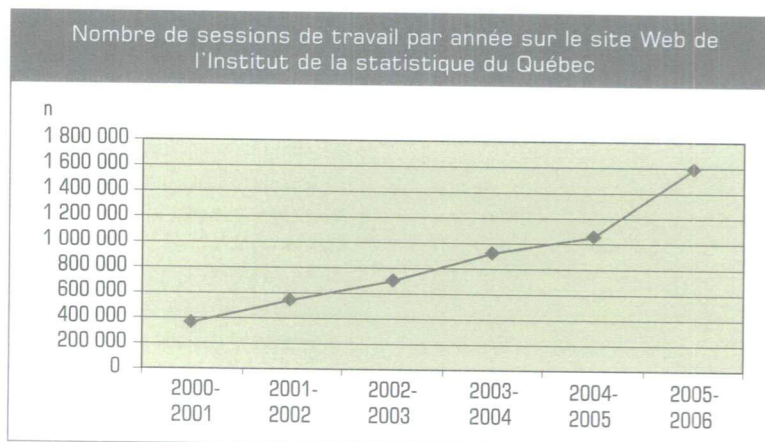


CIBLE

>> D'ici 2008, avoir observé que le nombre de sessions de travail augmente chaque année sur le site Web de l'Institut.

RÉSULTATS

>> La constante augmentation de la fréquentation du site Web de l'Institut est également représentative de l'utilité et de la pertinence des statistiques de l'Institut. En effet, on a dénombré 1 592 782 sessions de travail sur le site Web de l'Institut en 2005-2006, soit une augmentation de 51,2 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse importante de fréquentation est principalement attribuable à la refonte du site ainsi qu'à une augmentation substantielle des données régionales.



ENJEU 1

L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre de sessions par mois	30 434	45 035	58 056	76 404	87 770	132 732
Nombre de sessions par année	365 214	540 429	696 678	916 852	1 053 247	1 592 782
Taux d'augmentation par rapport à l'année précédente	—	48,0 %	28,9 %	31,6 %	14,9 %	51,2 %

CIBLE

» D'ici 2008, avoir donné accès aux données d'enquête à un nombre croissant de chercheurs et avoir maximisé l'utilisation des microdonnées.

RÉSULTATS

» Afin de permettre aux milieux universitaires et de la recherche d'avoir accès à certaines banques de données statistiques tout en garantissant la confidentialité de celles-ci, le Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut (CADRISQ) a poursuivi ses activités dans ses locaux du campus de l'Université de Montréal, ainsi que dans les bureaux de l'Institut, à Québec.

Une entente de partenariat a été signée le 29 avril 2005 avec l'Université de Montréal et le Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS) afin de favoriser une plus grande utilisation des données de l'Institut. Ce partenariat permet au CADRISQ d'accéder au large réseau de chercheurs constitué par le CIQSS, d'augmenter le nombre de postes de travail et de logiciels statistiques mis à la disposition de ses utilisateurs, et de rendre admissibles aux bourses du CIQSS les étudiants qui utilisent les données de l'Institut.

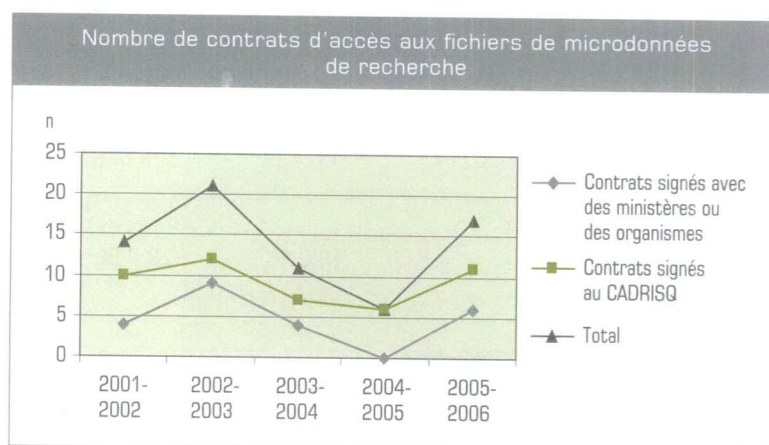
En 2005-2006, 10 nouvelles enquêtes sont devenues accessibles au CADRISQ, ce qui porte à 37 le nombre de banques de données qui sont mises à la disposition des chercheurs.

Depuis 2001-2002, 46 contrats avec des chercheurs externes ont été signés. De plus, au cours de la même période, 23 ententes ont été signées avec des ministères ou des organismes pour l'exploitation des fichiers de microdonnées de recherche de l'Institut. (Plusieurs autres activités du CADRISQ sont décrites plus loin, à l'Enjeu 1, Orientation 3, page 46.) (Voir le graphique à la page suivante.)

Par ailleurs, l'Institut a voulu renforcer le réseautage avec les milieux universitaires et de la recherche dans le but notamment de maximiser l'utilisation des microdonnées. C'est ainsi que des travaux se poursuivent avec un groupe de chercheurs du réseau de recherche sur le développement, la santé et le bien-être de l'enfant et d'autres organismes du gouvernement du Québec en vue de mettre en place l'*Environnement pour la promotion*

ENJEU 1

L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité



de la santé et du bien-être (EPSEBE), un environnement de travail individualisé par projet de recherche, centralisé et accessible à distance, offrant la possibilité d'exploiter des données appariées de diverses provenances sur la santé et le bien-être et ce, en toute sécurité et dans le respect de la confidentialité.

Orientation 2 : Gérer de façon intégrée les dimensions de la qualité

Objectif : Intégrer, dans toutes les activités, le cadre de gestion et les bonnes pratiques en matière de qualité, en visant l'atteinte d'un juste équilibre entre les six dimensions de la qualité

Indicateur : Degré d'implantation du cadre intégré de gestion de la qualité de l'Institut et des bonnes pratiques

CIBLE

» En 2006, avoir achevé l'élaboration du cadre intégré de gestion de la qualité et le guide des bonnes pratiques.

RÉSULTATS

» En novembre 2005, l'Institut s'est doté, à l'instar de plusieurs instituts statistiques de pays industrialisés, d'un cadre intégré de gestion de la qualité qui comprend notamment un document d'orientations générales et la Politique générale en matière de gestion de la qualité. Le document d'orientations générales rappelle entre autres le contexte de la démarche de l'Institut en matière de qualité et évoque les principales conditions facilitant l'exercice de la qualité. La politique, quant à elle, vise à systématiser, à harmoniser et à améliorer les moyens déjà en place à l'Institut pour assurer la qualité de ses produits et services au bénéfice des utilisateurs. Elle définit le concept de qualité retenu par l'Institut et elle précise le contenu du cadre normatif qui assure la qualité de ses produits et services.

L'Institut a choisi de s'inspirer du modèle de gestion de la qualité qui fait maintenant consensus sur le plan international, dans le domaine de la statistique officielle, et qui définit essentiellement la qualité en fonction des

ENJEU 1

L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité

besoins à combler. Cette approche est en effet fondée sur le principe que la satisfaction des utilisateurs est le critère ultime et global de la qualité d'un produit ou service. On peut consulter le texte de la Politique sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante : www.stat.gouv.qc.ca (sous la rubrique « Organisation »).

Constitué au cours de l'exercice financier précédent, le Groupe de travail sur la qualité dans les enquêtes a poursuivi ses travaux. La grille DESAP (DEvelopment of a SelfAssessment Program), outil conçu en Europe pour l'autoévaluation de la qualité dans les enquêtes, a été adaptée à la réalité de l'Institut pour pouvoir constater les pratiques à l'interne. La collecte de l'information a été effectuée et le constat des pratiques de l'Institut en matière d'enquêtes est en cours d'élaboration. La recension des pratiques ailleurs dans le monde se poursuivait au 31 mars 2006. En comparant les pratiques de l'Institut avec celles des autres agences statistiques, le groupe de travail sera en mesure, à l'automne 2006, de proposer un recueil des bonnes pratiques dans les enquêtes.

CIBLE

» En 2007, s'être doté d'un plan d'action visant l'évaluation de la qualité des travaux de l'Institut et, de ce fait, l'amélioration continue de la qualité.

RÉSULTATS

» Prévu pour 2007.

Indicateur : Nombre et nature des activités de sensibilisation

CIBLE

» Dès 2005, s'être doté d'une approche de sensibilisation continue en matière de qualité et l'avoir mise en place dans chaque direction.

RÉSULTATS

» Toutes les directions de l'Institut ont entrepris de définir et de mettre en place une approche de sensibilisation continue en matière de qualité. Ces activités revêtent différentes formes, selon les directions :

- attentes signifiées aux employés;
- ateliers de discussion dirigés;
- sensibilisation des employés à la qualité des produits et services à l'occasion de rencontres thématiques mensuelles avec présentation de travaux réalisés à l'Institut, au gouvernement du Québec ou ailleurs;
- discussion en équipe sur divers aspects de la qualité;

ENJEU 1

L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité

- revue de documents produits par des pairs;
- promotion, à l'interne, de la valeur de gestion portant sur la qualité, etc.

De plus, toutes les publications de l'Institut comportent, dans l'avant-propos, une phrase faisant la promotion de la valeur de gestion de l'Institut traitant de la qualité. Cette phrase est la suivante : « Produire une information statistique pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est là l'engagement « qualité » de l'Institut de la statistique du Québec ».

Afin de permettre une appropriation, par les employés, de la Politique générale en matière de gestion de la qualité, et pour que chacun d'eux puisse établir un lien concret entre ce document et ses propres tâches, des ateliers de formation et d'échange, de type interactif, sont également prévus pour le début 2006-2007 à l'intention de tous les employés de l'Institut.

CIBLE

» En 2008 au plus tard, avoir sensibilisé tout l'appareil gouvernemental au cadre intégré de gestion de la qualité de l'Institut, et avoir incité les groupes concernés aux bonnes pratiques en cette matière.

RÉSULTATS

» Un dépliant intitulé *Notre engagement en matière de qualité* a été produit en 2005-2006 afin de faire connaître l'approche de l'Institut en ce domaine. Ce dépliant a été distribué à tous les ministères et aux principaux organismes du gouvernement du Québec, aux membres des comités consultatifs de l'Institut, à Statistique Canada, aux organismes statistiques des autres provinces canadiennes et aux responsables de certains organismes statistiques dans le monde. Il est également distribué lors de la participation de l'Institut à des salons ou des expositions. Il est remis à certains visiteurs, et il est glissé dans la pochette promotionnelle de l'Institut.

La lettre aux sous-ministres et dirigeants d'organisme qui accompagnait ce dépliant invitait ces derniers à consulter, sur le site Web de l'Institut, la Politique générale en matière de gestion de la qualité. On y mentionnait également la possibilité d'obtenir, sur demande, un exemplaire papier du document d'orientations générales, ainsi que de la Politique générale en matière de gestion de la qualité.

ENJEU 1

L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité

Orientation 3 : Générer de la connaissance à partir d'un plus grand éventail d'informations statistiques, compréhensibles et accessibles à tous

Objectif : Concevoir, de plus en plus, des produits permettant le développement des connaissances des citoyens, afin qu'ils comprennent mieux les enjeux de la société

Indicateur : Nombre d'articles publiés

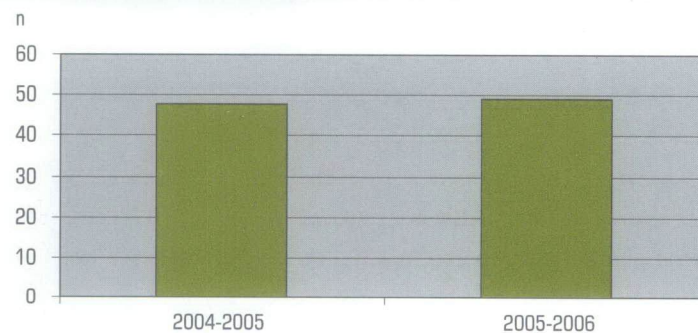
CIBLE

» D'ici 2008, avoir augmenté, chaque année, le nombre d'articles publiés dans les périodiques de l'Institut ou dans des revues québécoises ou étrangères, en maintenant ou en suscitant, selon le cas, tout type de collaboration.

RÉSULTATS

» Le nombre d'articles publiés par l'Institut dans ses périodiques ou dans des revues québécoises, canadiennes ou de l'étranger est demeuré sensiblement le même, passant de 48 au cours du précédent exercice, à 49 en 2005-2006.

Nombre d'articles publiés dans des périodiques de l'Institut ou dans des revues québécoises, canadiennes ou étrangères



Commentaire additionnel :

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, 59 publications, dont 24 nouveaux titres, ont été diffusées par l'Institut (voir l'annexe B). Ces nouvelles publications concernent principalement les domaines suivants : science, technologie et innovation, travail et rémunération, santé, familles, ménages et conditions de vie.

Indicateur : Nombre de travaux, d'études et d'analyses

CIBLE

» D'ici 2008, avoir augmenté, chaque année, le nombre de travaux, d'études et d'analyses méthodologiques ou à caractère scientifique.

RÉSULTATS

» Au chapitre des travaux à caractère méthodologique ou scientifique, les réalisations de l'Institut en 2005-2006 sont présentées à l'annexe C. Le nombre de ces travaux est passé de 30 en 2004-2005, à 47 en 2005-2006.

ENJEU 1

L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité

Indicateur : Nombre de travaux de comparaison

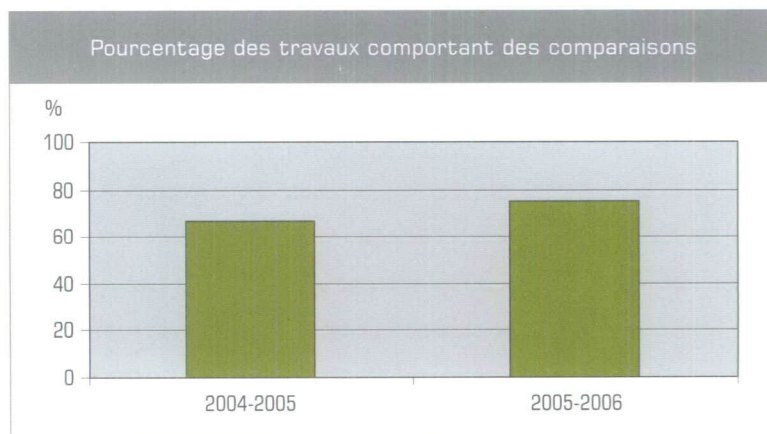
CIBLE

» D'ici 2008, avoir accru les travaux comportant une comparaison de données sur divers sujets, à divers niveaux ou entre divers gouvernements ou États.

RÉSULTATS

» Toujours dans le but de générer de la connaissance, et puisque la comparabilité constitue l'une des six dimensions de la qualité retenues par l'Institut, ce dernier vise à accroître ses travaux comportant des comparaisons dans l'espace, entre domaines et entre sources de données. Il compile le nombre de publications et d'articles publiés dans ses périodiques qui comportent de telles comparaisons et il a entrepris de suivre l'évolution de cet indicateur d'année en année.

En 2005-2006, 75 % des publications de l'Institut et des articles publiés dans ses périodiques comportaient des comparaisons. Ce pourcentage était de 67 % en 2004-2005.



Indicateur : Étendue des activités de diffusion

CIBLE

» D'ici 2008, avoir augmenté l'utilisation des divers moyens de diffusion des résultats de l'Institut, en saisissant toutes les occasions possibles (présentations à des colloques, articles dans des revues, communiqués, contacts avec la presse, etc.).

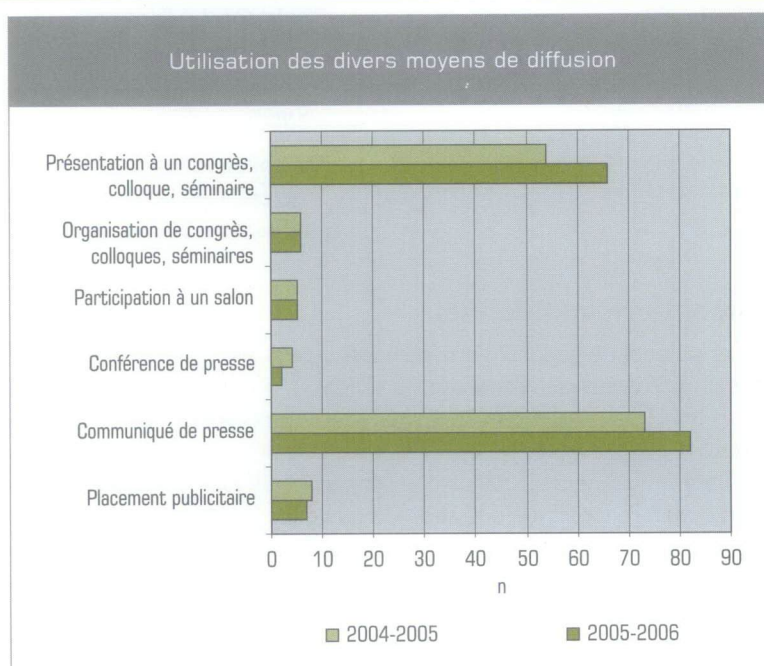
RÉSULTATS

» L'Institut a recours au plus large éventail possible de moyens de diffusion pour faire connaître ses données. Les résultats en ce domaine, au cours des deux derniers exercices financiers, sont illustrés au graphique suivant.

De plus, l'Institut a innové en implantant sur son site Web un logiciel dédié uniquement à la diffusion de cartes dynamiques.

ENJEU 1

L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité



L'Institut a eu l'occasion, en 2005-2006, de témoigner du savoir-faire du Québec à l'occasion de nombreux congrès, colloques ou symposiums scientifiques sur la scène québécoise, canadienne ou internationale où il a fait des présentations. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- le Séminaire sur l'analyse de l'information statistique pour le développement (Tunis, 13 et 14 avril 2005),
- la conférence économique de Statistique Canada (Ottawa, 9 et 10 mai 2005),
- le Colloque sur l'avenir démographique des régions au 73^e Congrès de l'ACFAS (Saguenay, 11 mai 2005),
- le quatrième Colloque francophone sur les sondages (Québec, 24-27 mai 2005),
- le 2^e Colloque international de Culturelink, Dynamique des communications : nouvelles voies et nouveaux acteurs (Zagreb, 9-12 juin 2005),
- le 22^e Symposium international sur les questions de méthodologie de Statistique Canada (Ottawa, 25 octobre 2005),
- la table ronde présidée par le directeur général d'Eurostat sur les problèmes que rencontrent les organismes statistiques locaux dans leur relation avec les organismes nationaux (Cordoue, 8-10 novembre 2005),
- la session de travail conjointe Eurostat-UNECE sur la confidentialité (Genève, 9-11 novembre 2005),

ENJEU 1

L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité

- la 1^{re} Conférence internationale sur les politiques culturelles (Bilbao, 14 et 15 novembre 2005),
- les 9^{es} Journées annuelles de santé publique (Québec, 14-17 novembre 2005),
- le colloque Études longitudinales et défis démographiques du XXI^e siècle de la Fédération canadienne de démographie (Montréal, 18 et 19 novembre 2005).

Commentaire additionnel :

Dans cet objectif de générer de la connaissance et de démocratiser l'information statistique, l'Institut, par son Centre d'accès aux données de recherche (CADRISQ), a réalisé diverses activités en 2005-2006 à l'intention de la communauté scientifique. Ainsi, huit séminaires (déjà comptabilisés dans le graphique précédent) portant sur les données de l'Institut ont été présentés au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS). Ces séminaires ont été diffusés simultanément dans les antennes du CIQSS de l'Université Laval et de l'Université de Sherbrooke à l'aide de la visioconférence. Une formation de quelques jours sur les données québécoises de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC 1.1 et 1.2), de Statistique Canada, a été donnée aux chercheurs, assistants de recherche et étudiants par des employés de l'Institut de la statistique du Québec et de l'Institut national de santé publique. Deux séances d'information sur l'utilisation des données de l'ESCC (2.1) ont aussi été présentées par des employés de ces deux mêmes organismes. Une employée de l'Institut de la statistique a également exposé la procédure de collecte utilisée pour l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ÉLDEQ) à des étudiants du département de démographie de l'Université de Montréal.

Les chercheurs et les étudiants qui vont au CADRISQ peuvent par ailleurs compter sur le soutien de sa responsable et des méthodologistes de l'Institut dans leur exploitation des données, et ils ont maintenant accès à des services de consultation statistique mis sur pied par le CIQSS. Enfin, les étudiants qui exploitent les données de l'Institut au CADRISQ sont désormais admissibles au programme de bourses complémentaires du CIQSS; ce dernier alloue un montant de 4 000 \$ pour la maîtrise et de 6 000 \$ pour le doctorat. Outre ce programme de bourse, le CIQSS, dans un souci de favoriser l'exploitation de données secondaires dans le cadre d'études universitaires, a convenu de financer une étudiante au doctorat utilisant l'*Enquête québécoise sur la santé mentale des jeunes de 6 à 14 ans 1992*.

L'Institut a conclu au début de 2006 une entente avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) pour rendre accessible par SHERLOCK³ le fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête *Grandir en qualité* à l'ensemble des chercheurs et étudiants québécois. L'Institut prévoit également y ajouter l'inventaire de ses enquêtes de même que la documentation s'y rattachant.

Dès avril 2005, le site Web du CADRISQ se montrait sous un nouveau jour; une refonte complète a été faite de manière à en faire un instrument de communication et de diffusion auprès de sa clientèle. On y a notamment ajouté une section sur le mode de fonctionnement dans le laboratoire, une section sur les logiciels disponibles, la liste des projets, la liste des séminaires avec la possibilité de télécharger les présentations. De plus, le site Web du CIQSS a créé des liens vers les pages Web du CADRISQ ou, selon le cas, a ajouté l'information pertinente relative au CADRISQ ou aux données de l'Institut.

3. L'infrastructure technologique développée par les bibliothèques universitaires québécoises afin de faciliter l'accès et l'exploitation des microdonnées d'enquêtes, notamment celles de Statistique Canada.

ENJEU 1

L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité

Indicateur : Nombre de citations de l'Institut dans les médias

CIBLE

» D'ici 2006, avoir amélioré le système d'évaluation de la couverture médiatique des travaux de l'Institut.

RÉSULTATS

» En 2005-2006, l'Institut a procédé systématiquement, pendant deux jours, à un monitoring des médias au lendemain d'une de ses conférences de presse. Dans un même ordre d'idées, il a aussi rencontré la firme CNW Telbec pour voir les possibilités d'un nouvel outil de suivi médiatique, *Médiavantage*, pour effectuer le suivi des télédiffusions, des imprimés et des diffusions sur le Web. Il a convenu d'adopter cet outil à compter de l'automne 2006, alors que le volume d'activités médiatiques permettra de mieux juger de son efficacité.

ENJEU 2

L'Institut de la statistique du Québec est reconnu, par les décideurs de l'appareil gouvernemental québécois et par Statistique Canada, pour son rôle prépondérant en matière d'information et d'expertise statistiques sur le Québec

Orientation 4 : Saisir toutes les occasions de démontrer et de faire reconnaître le niveau d'excellence des produits et services de l'Institut

Objectif : Occuper davantage l'espace prévu par sa loi constitutive et devenir la référence dans le domaine de la statistique sur le Québec

Indicateur : Étendue, nature et régularité d'utilisation des produits et services de l'Institut

CIBLE

» D'ici 2008, avoir observé l'utilisation croissante des produits et services de l'Institut par les décideurs de la fonction publique québécoise.

RÉSULTATS

» Parce qu'il souhaite que ses données servent de plus en plus à la prise de décision et qu'elles éclairent davantage le débat public, l'Institut s'est doté de moyens lui permettant de connaître l'utilisation de ses produits et services par les décideurs du gouvernement québécois. Un relevé non exhaustif des utilisations faites par les décideurs de l'appareil gouvernemental des statistiques de l'Institut démontre que celles-ci ont notamment servi, en 2005 2006, à :

- préparer le budget du Québec;
- alimenter les discussions avec les municipalités sur le renouvellement du pacte fiscal;
- produire le *Profil économique et financier du Québec*;
- aider à définir les orientations gouvernementales relativement au développement des institutions financières au Québec;
- effectuer diverses analyses économiques et mesurer l'impact de certaines mesures, comme la réforme fiscale des entreprises ou la réduction de différents types d'impôt et de taxes, dont la taxe sur le capital;
- alimenter un comité de suivi sur le vieillissement démographique;
- estimer la clientèle des commissions scolaires et des CLSC;
- contribuer à une étude sur l'évolution des conditions de travail au Québec, notamment la santé au travail;
- fournir des données pour le tableau de bord du système d'innovation québécois;
- soutenir la production du bilan sur l'application de la Loi sur l'équité salariale;
- produire une analyse économétrique sur les revenus des artistes;
- soutenir les modifications législatives apportées à la Loi pour assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et à élaborer le *Guide à l'intention des ministères, des organismes publics et des municipalités en vue de la production de leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées*;
- soutenir les consultations sur le projet de loi n° 124 (Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance).

ENJEU 2

L'Institut de la statistique du Québec est reconnu, par les décideurs de l'appareil gouvernemental québécois et par Statistique Canada, pour son rôle prépondérant en matière d'information et d'expertise statistiques sur le Québec

CIBLE

» D'ici 2008, avoir amélioré les modes et augmenté les occasions de communication pour atteindre davantage les citoyens (individus et entreprises).

RÉSULTATS

» L'Institut a pris diverses initiatives à cet égard en 2005-2006. Pour être en mesure de construire des listes d'envoi aux médias les plus complètes et les plus à jour possible, il s'est abonné au *Club de presse Blitz* qui lui permet d'accéder au répertoire des représentants des médias au Canada. Il a diffusé au Forum des communicateurs du gouvernement du Québec un message les invitant à consulter le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* de l'Institut. Il a également procédé mensuellement à l'envoi d'un bulletin électronique aux députés de l'Assemblée nationale du Québec, bulletin qui les informe des mises à jour apportées au site Web au cours du mois précédent (statistiques, publications, communiqués de presse). Finalement, l'Institut a réalisé une étude de la technologie RSS (Really Simple Syndication) et de son implantation éventuelle sur le site Web de l'Institut, ce qui permettrait à l'internaute qui le désire d'être informé automatiquement des nouveautés.

CIBLE

» En 2005, avoir élaboré un concept promotionnel portant sur les normes de qualité utilisées à l'Institut, de même que sur ses produits et services, et en avoir fait une large diffusion.

RÉSULTATS

» Non seulement l'Institut a-t-il continué d'avoir recours aux moyens traditionnels de communication, mais il a aussi réalisé en 2005-2006, pour se faire connaître davantage, son porte-folio institutionnel. Produite en 3 000 exemplaires, cette pochette présente la mission de l'Institut, ses produits et services, son approche en matière de qualité, ainsi que les avantages à faire affaire avec l'Institut. Elle est distribuée principalement lors d'événements auxquels participe l'Institut.

Objectif : Accentuer son rôle d'interlocuteur privilégié auprès de Statistique Canada pour tout l'appareil gouvernemental québécois

Indicateur : Nature des mécanismes de coordination et de concertation mis en place

CIBLE

» En 2006, avoir défini clairement la stratégie de coordination de l'Institut auprès de Statistique Canada pour l'administration publique québécoise.

RÉSULTATS

» Réflexion et recommandations prévues pour 2006-2007.

ENJEU 2

L'Institut de la statistique du Québec est reconnu, par les décideurs de l'appareil gouvernemental québécois et par Statistique Canada, pour son rôle prépondérant en matière d'information et d'expertise statistiques sur le Québec

CIBLE

» Dès 2005 avoir étendu la concertation à tous les niveaux avec Statistique Canada (entre les hauts dirigeants, les cadres et les professionnels) dans les différents domaines de l'activité statistique.

RÉSULTATS

» L'Institut vise à accentuer sa concertation avec Statistique Canada à tous les niveaux de l'organisme (hauts dirigeants, cadres et professionnels) et, pour évaluer ses progrès à cet égard, il identifie et consigne les différents contacts ou réseaux de collaboration établis entre les deux organismes. L'objectif de l'Institut dans cette démarche est de se tenir constamment au fait des nouveaux développements et des orientations prises à Statistique Canada, et ce, dans le but de prévenir et d'intervenir au bon moment afin de mieux servir le Québec, d'alléger la tâche des répondants aux enquêtes, etc.

Une compilation de ces contacts, effectuée pour la première fois en 2005-2006, révèle que 49 employés de l'Institut (cadres ou professionnels) ont entretenu des liens de périodicité diverse avec 73 personnes de Statistique Canada (cadres ou professionnels également) sur une cinquantaine de sujets touchant un très large éventail d'activités des deux agences statistiques : la comptabilité économique, l'économie (investissements privés et publics, institutions financières, industries, technologies de pointe, productions végétales et animales), la mondialisation, la culture (disques, écoute de la télévision, biens culturels), la population (état civil, perspectives démographiques, sous-dénombrement, migrations interprovinciales et interrégionales), la santé, le travail et la rémunération, la méthodologie, la collecte électronique, les technologies de l'information, la codification territoriale, la planification intégrée, etc.

Commentaire additionnel :

L'Institut a voulu accentuer son rôle d'interlocuteur privilégié auprès de Statistique Canada pour tout l'appareil gouvernemental québécois en améliorant ses mécanismes de coordination dans l'administration publique québécoise. À titre d'exemple, il s'est associé au ministère de la Santé et des Services sociaux et à l'Office des personnes handicapées du Québec pour demander un accès élargi à la banque de données québécoises de l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités*. Il s'est également entendu avec Statistique Canada pour la production et la diffusion de faits saillants, pour le Québec, concernant l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*. Il a de plus mené une consultation auprès des ministères et organismes du gouvernement du Québec sur les produits et services du Recensement de 2006, ainsi que sur l'*Enquête sur l'innovation 2005* dans le but d'en accroître l'échantillon.

Une importante entente a été convenue avec Statistique Canada en 2005-2006 désignant l'Institut de la statistique du Québec, par l'intermédiaire de son Centre d'accès aux données de recherche (CADRISQ), comme lieu de coordination des demandes d'accès aux microdonnées de recherche de Statistique Canada disponibles au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), pour les employés de la fonction publique québécoise.

Enfin, signalons que le directeur de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec a été nommé président du Comité consultatif national de la statistique culturelle de Statistique Canada.

ENJEU 2

L'Institut de la statistique du Québec est reconnu, par les décideurs de l'appareil gouvernemental québécois et par Statistique Canada, pour son rôle prépondérant en matière d'information et d'expertise statistiques sur le Québec

Orientation 5 : Agir à titre de coordonnateur gouvernemental en matière de statistiques officielles afin d'optimiser le système statistique québécois

Objectif : Doter le Québec d'un système statistique bénéficiant de la confiance des décideurs et du public en général

Indicateur : Volume et nature des statistiques officielles dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO)

CIBLE

>> D'ici 2008, avoir versé dans la BDSO les données officielles des 24 ministères et organismes gouvernementaux partenaires et avoir maintenu leur constante participation.

RÉSULTATS

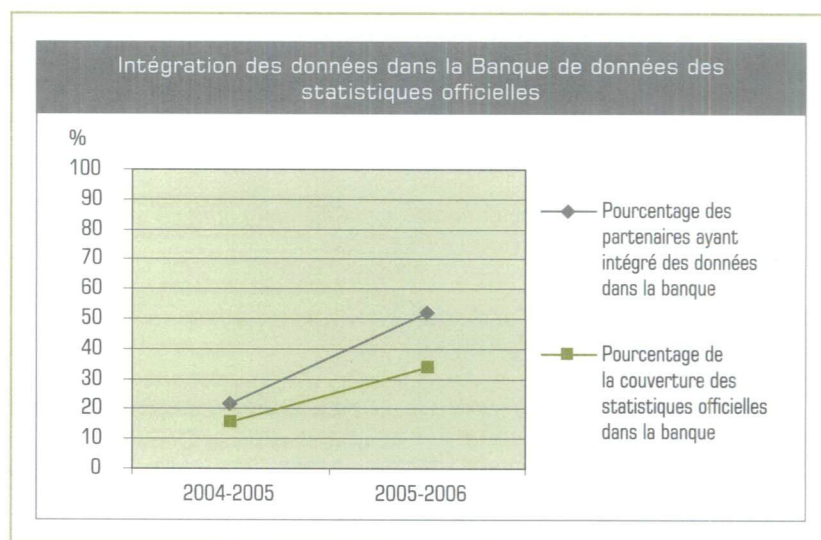
>> L'intégration des données dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO) s'est poursuivie. Dans sa phase actuelle, la BDSO contient des données (en tout ou en partie) des ministères et organismes suivants :

- ministère des Affaires municipales et des Régions,
- ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation,
- ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
- ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
- ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles,
- ministère des Ressources naturelles et de la Faune,
- ministère de la Santé et des Services sociaux,
- ministère des Transports du Québec,
- Commission des normes du travail,
- Conseil du statut de la femme,
- Régie des rentes du Québec,
- Institut de la statistique du Québec.

Au 31 mars 2006, 52 % des partenaires ont intégré des données dans la BDSO, ce qui représente 34 % de la couverture des statistiques officielles sur le Québec. (Il s'agit de la proportion de sous-thèmes pour lesquels il existe des données dans la BDSO.) (Voir le graphique à la page suivante.)

ENJEU 2

L'Institut de la statistique du Québec est reconnu, par les décideurs de l'appareil gouvernemental québécois et par Statistique Canada, pour son rôle prépondérant en matière d'information et d'expertise statistiques sur le Québec



Commentaire additionnel :

Diverses améliorations ont été apportées à la BDSO en 2005-2006 pour la rendre encore plus conviviale, notamment quant à son aspect visuel (affichage des sources, des tableaux et des nouvelles), à ses fonctionnalités de recherche et à son module cartographique.

De concert avec les partenaires de la BDSO, l'Institut a révisé la couverture des statistiques officielles sur le Québec, en prenant appui sur ce qui se fait au Québec et dans les organismes nationaux et internationaux. La nouvelle arborescence sera d'abord utilisée par l'Institut (dans son *Calendrier de diffusion des informations statistiques sur différents aspects de la société québécoise* et son site Web) et ensuite intégrée dans la BDSO avec la livraison de la refonte visuelle en novembre 2006.

Le document *Lignes directrices pour la définition des éléments statistiques* a été produit pour assurer la qualité des données diffusées dans la BDSO, et ce, dans le respect des dimensions de la qualité adoptées par l'Institut.

Pour donner suite à une demande des partenaires de la BDSO, un groupe de travail sur les territoires a tenu une première rencontre en novembre 2005. En plus des données par région administrative, les participants ont convenu d'analyser les efforts nécessaires pour produire des données par MRC et par municipalité afin que celles-ci puissent être versées dans la BDSO.

Enfin, l'équipe de projet (Direction des technologies de l'information, Direction de l'édition et des communications et Direction des statistiques économiques et sociales) a entrepris en 2005-2006 les travaux liés à la refonte visuelle de la BDSO (page d'accueil, ergonomie et signature visuelle) en procédant à l'analyse des meilleures pratiques, à la définition des besoins et à l'analyse et à l'approbation des dossiers fonctionnels. Les travaux permettront également à la BDSO de se conformer aux normes W3C et WAI déjà mises en place sur le site de l'Institut.

ENJEU 2

L'Institut de la statistique du Québec est reconnu, par les décideurs de l'appareil gouvernemental québécois et par Statistique Canada, pour son rôle prépondérant en matière d'information et d'expertise statistiques sur le Québec

Objectif : *Agir à titre de coordonnateur auprès des ministères et organismes gouvernementaux pour maximiser la complémentarité et le partage d'expertise en matière de statistique*

Indicateur : *État d'avancement du cadre d'intégration de la statistique au Québec*

CIBLE

» D'ici 2006, avoir amorcé, de concert avec les ministères et organismes gouvernementaux, détenteurs et producteurs de statistiques, l'élaboration d'un cadre d'intégration de la statistique au Québec.

RÉSULTATS

» Au cours de l'exercice financier 2004-2005, l'Institut avait terminé la revue des activités statistiques des ministères et organismes du gouvernement du Québec ainsi que de Statistique Canada. Il avait également entrepris un examen du système statistique québécois qui l'avait conduit à publier, en décembre 2004, un texte définissant la notion de statistique officielle, décrivant l'organisation de sa production, effectuant des comparaisons avec les modèles d'organisation d'autres pays et ciblant certaines lacunes de l'information statistique officielle sur le Québec.

Puisque l'Institut a fait l'objet, en 2005-2006, d'un examen par le Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement 2005-2006, les travaux entrepris en ce domaine en 2004-2005 ont été suspendus dans l'attente des recommandations de ce groupe de travail.

Commentaire additionnel :

Même si des discussions formelles visant l'élaboration d'un cadre d'intégration de la statistique québécoise n'ont pas été conduites en 2005-2006 pour la raison évoquée précédemment, certaines démarches ponctuelles ont contribué à affirmer le rôle central de l'Institut dans le domaine statistique au Québec. À titre d'exemple citons, dans le contexte de l'examen du programme de statistiques sur le commerce international, l'invitation faite par l'Institut aux représentants d'une dizaine de ministères et organismes du gouvernement du Québec, intéressés par ces questions, à une rencontre où l'Institut a présenté son projet de révision de la méthodologie utilisée dans ce programme. Les échanges et les présentations ont suscité un très vif intérêt chez les participants.

En décembre 2005, conformément au plan de modernisation de l'État, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a délégué la gestion de son programme de statistiques minières à l'Institut. Les enquêtes en question portent sur les dépenses annuelles et préliminaires d'investissement minier et sur les principales statistiques annuelles et préliminaires de la production minière; les thèmes abordés sont les quantités produites et leur valeur, la main-d'œuvre et les coûts d'énergie et les achats de services; ces enquêtes permettent aussi de recueillir de l'information mensuelle et trimestrielle relative à plusieurs substances minérales. En tout, 155 collectes (impliquant 41 questionnaires différents) sont menées et 2 500 questionnaires sont expédiés annuellement à près de 550 exploitants miniers du Québec.

L'Institut s'est vu confier le mandat de développer des profils régionaux par le ministère des Affaires municipales et des Régions. À l'invitation de celui-ci, l'Institut a présenté son offre de services dans le domaine des statistiques régionales à la Table Québec-région, et une entente de collaboration a été convenue avec les trois Conférences régionales des élus de la Montérégie. Grâce à ses interventions récentes, l'Institut est en voie de se positionner, face aux différents intervenants en ce domaine, comme le diffuseur officiel des statistiques régionales au Québec.

En 2005-2006, l'Institut a défini son panier de services et il a amorcé des discussions avec le Centre de services partagés du Québec en vue d'une éventuelle reconnaissance à titre de centre interministériel de services partagés en statistique.

ENJEU 2

L'Institut de la statistique du Québec est reconnu, par les décideurs de l'appareil gouvernemental québécois et par Statistique Canada, pour son rôle prépondérant en matière d'information et d'expertise statistiques sur le Québec

L'Institut a été appelé à collaborer aux travaux du ministère des Services gouvernementaux visant à élaborer un ensemble de standards pour favoriser l'interopérabilité (la capacité d'échange et de communication) entre les multiples systèmes d'information de l'administration publique québécoise. Il a participé au Comité de normalisation sur les adresses et il a été reconnu comme agence de maintenance du standard relatif au Domaine énumératif codifié – Municipalités, en vertu de son mandat gouvernemental. L'adoption des standards est prévue pour 2006.

Pour terminer, soulignons que, dans la production de ses statistiques, l'Institut développe, s'appuie sur ou fait la promotion de cadres d'intégration sectoriels. C'est le cas, par exemple, du cadre de la comptabilité économique, de la matrice de comptabilité sociale, du Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec, ou de divers cadres conceptuels proposés par des organismes internationaux. Par ailleurs, dans le contexte de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, l'Institut, de concert avec ses partenaires, a développé et fait reconnaître des cadres normatifs en ce qui a trait aux domaines de la statistique officielle, aux entités géographiques, ainsi qu'aux méta-données.

ENJEU 3

L'Institut de la statistique du Québec adhère à la modernisation de la gestion publique, en révisant son cadre de gestion des ressources et en l'adaptant au contexte où près du tiers de son budget provient de revenus autonomes

Orientation 6 : Maximiser l'utilisation des ressources de l'Institut en maintenant un juste équilibre entre les activités et les capacités organisationnelles

Objectif : Mettre en place la planification de la main-d'œuvre dans un contexte de gestion prévisionnelle

Indicateur : État de réalisation de la planification de la main-d'œuvre

CIBLE

» D'ici 2008, avoir mis en place les moyens pour assurer la relève dans tous les emplois de l'Institut, particulièrement quant aux emplois jugés vulnérables ou spécialisés.

RÉSULTATS

» Pour lui permettre de faire face au défi démographique que connaîtra l'administration publique québécoise au cours des prochaines années, et pour se donner les moyens de réaliser sa mission tout en répondant aux objectifs du gouvernement, l'Institut a mis en place son premier plan de main-d'œuvre couvrant une période de trois ans. À cette fin, il s'est donné des orientations et un plan d'action couvrant quatre volets, soit : l'attraction et la fidélisation du personnel, la dotation des emplois, le développement des cadres et la gestion des compétences.

Depuis 2005-2006, des mesures visant à assurer la relève, particulièrement dans les emplois jugés vulnérables ou spécialisés, ont été mises en place dans 9 des 11 directions de l'Institut. Ces mesures revêtent différentes formes selon la direction : transfert de connaissances entre employés, création de banques d'emplois spécialisés, optimisation de processus, documentation des procédures, révision de la répartition des tâches, évaluation de la capacité à prendre la relève lors de l'embauche de nouveaux employés, etc.

Sur le plan institutionnel, on a identifié dans chacune des directions les emplois vulnérables, les spécialités des ressources, la relève potentielle et les possibilités d'emplois vacants sur un horizon de cinq ans.

CIBLE

» D'ici 2008, avoir mis en place des mécanismes permettant d'optimiser l'utilisation des ressources humaines, particulièrement en matière de gestion des connaissances, de rétention et de redéploiement interne des employés.

RÉSULTATS

» Toujours dans le contexte de la mise en place de son plan de main-d'œuvre et dans le but d'optimiser l'utilisation des ressources humaines, l'Institut a refondu son programme d'accueil des nouveaux employés pour faciliter leur intégration, il a procédé à une réévaluation systématique des emplois laissés vacants à la suite d'un départ, il a diversifié ses indicateurs d'aide à la gestion et mis en place un processus de gestion de la consommation des ETC.

Des initiatives ont aussi été prises dans diverses directions. À titre d'exemples, citons : le recours aux services d'une chercheuse de l'Université de Montréal afin d'améliorer la connaissance sur le suivi de la performance

ENJEU 3

L'Institut de la statistique du Québec adhère à la modernisation de la gestion publique, en révisant son cadre de gestion des ressources et en l'adaptant au contexte où près du tiers de son budget provient de revenus autonomes

des intervieweurs; l'organisation d'une semaine des intervieweurs (du 10 au 13 avril 2006) afin de faire valoir le travail de ces personnes et de le faire connaître davantage; la révision et l'optimisation de l'organisation du travail à la suite de départs d'employés; et, dans le domaine des technologies de l'information (TI), la mise en place d'un guichet unique pour le Centre d'assistance, l'instauration d'un nouveau service de dépannage à distance, la constitution d'un comité permanent des utilisateurs des TI.

Gestion des connaissances :

En plus de se préoccuper d'assurer le transfert de l'expertise, comme on l'a évoqué à la cible précédente, l'Institut a mené diverses actions en matière de gestion des connaissances : réalisation d'un plan de développement des ressources humaines, notamment à partir des plans préparés par les directions; élaboration d'un programme visant à exploiter davantage des données existantes; tenue de rencontres thématiques avec présentation de travaux réalisés dans le cadre de différents projets de l'Institut, au gouvernement du Québec ou ailleurs, dans le but d'assurer plus facilement la relève, mais aussi pour contribuer à la réutilisation des acquis et des moyens grâce à la constitution d'une banque de connaissances et de composantes partageables et réutilisables; participation et/ou recours aux réseaux de connaissances comme le Forum des gestionnaires en technologies de l'information, la Journée de l'informatique du Québec, Statistique Canada, Oracle, le Secrétariat du Conseil du trésor, etc.

Enfin, l'Institut a élaboré un projet de « Conférences ISQ » pour favoriser le partage des connaissances et des expertises entre les employés et stimuler la communication scientifique entre les directions. Ce projet devrait se concrétiser en 2006-2007.

Rétention :

L'Institut a élaboré en 2005-2006 un plan annuel d'activités de reconnaissance après une analyse des besoins des employés. Sur le plan institutionnel, les actions suivantes ont été réalisées à cet égard : distribution d'un feuillet explicatif *La reconnaissance : la vision du cœur*, invitation à partager un gâteau d'anniversaire institutionnel avec tous les employés, carte mise en circulation au sein des directions intitulée *Des louanges méritées...* permettant à chaque employé d'écrire un mot de reconnaissance à une ou plusieurs personnes de l'Institut. Dans les directions, diverses initiatives ont été prises : « Employé du jour », « Journée Équipe », octroi de formation très spécialisée et novatrice pour stimuler l'intérêt au travail, rencontre d'équipes pour développer une meilleure synergie interpersonnelle, assignation de tâches comportant des défis intéressants, etc.

L'Institut a également réitéré son engagement à procéder à l'évaluation du rendement des employés de toutes les directions, en s'inspirant de la

ENJEU 3

L'Institut de la statistique du Québec adhère à la modernisation de la gestion publique, en révisant son cadre de gestion des ressources et en l'adaptant au contexte où près du tiers de son budget provient de revenus autonomes

nouvelle démarche axée sur les résultats, convenue au cours du précédent exercice financier.

Finalement, il s'est doté d'un plan d'action institutionnel concernant l'amélioration du climat organisationnel.

CIBLE

» D'ici 2007, avoir révisé les modes d'organisation du travail, afin de les adapter au contexte des revenus autonomes, particulièrement à un horaire de travail convenant aux enquêtes auprès des individus et des ménages.

RÉSULTATS

» En 2005-2006, les modes d'organisation du travail, et notamment les processus de travail, ont été révisés à la Direction des services et des stratégies de collecte. La possibilité de certains partenariats a également été examinée. Ces travaux ont été l'occasion de procéder à une veille des façons de faire à Statistique Canada. Des orientations en cette matière ont été entérinées par le directeur général de l'Institut, et un rapport détaillé a été présenté à l'ensemble des cadres.

L'Institut a également actualisé sa politique en matière de sous-traitance.

Indicateur : Dépôt d'un plan d'action en santé et bien-être

CIBLE

» D'ici 2008, avoir conçu et mis en place des mesures concrètes pour améliorer l'état de santé et le bien-être de son personnel et en dresser le bilan.

RÉSULTATS

» Les réalisations de l'Institut en cette matière sont les suivantes :

- renouvellement d'un contrat avec une firme privée pour offrir un programme d'aide aux employés;
- mise à jour de la formation de secouriste et vérification de la conformité des trousseaux de premiers soins;
- élaboration d'une marche à suivre dans l'éventualité d'un incident ou d'un accident de travail;
- mise à jour de la Politique concernant le harcèlement psychologique et rédaction d'un guide *Questions-réponses* à l'intention des employés;
- poursuite du programme de santé physique permettant le remboursement d'une partie du coût d'abonnement à une activité physique;
- campagne de vaccination;
- évaluation et adaptation ergonomique de certains postes de travail.

ENJEU 3

L'Institut de la statistique du Québec adhère à la modernisation de la gestion publique, en révisant son cadre de gestion des ressources et en l'adaptant au contexte où près du tiers de son budget provient de revenus autonomes

Objectif : *Poursuivre la mise en place d'une administration soutenue sur le plan électronique en continuant de faire évoluer les technologies de l'information*

Indicateur : *Taux d'augmentation de l'accès à l'information statistique*

CIBLE

» D'ici 2008, avoir observé que le nombre de sessions de travail augmente chaque année sur le site Web de l'Institut.

RÉSULTATS

» Les résultats à cet égard sont présentés à la page 38.

CIBLE

» D'ici 2008, avoir amélioré et consolidé les moyens d'accès aux données de recherche par les chercheurs, dans le respect de la confidentialité et grâce à des mesures de sécurité adéquates.

RÉSULTATS

» Plusieurs réalisations de l'Institut en matière d'accès aux données de recherche sont également décrites à l'Enjeu 1, Orientation 1, page 39.

L'Institut a poursuivi ses démarches visant la mise en place, dans le respect de la confidentialité, de l'*Environnement pour la promotion de la santé et du bien-être* (EPSEBE), projet d'accès à distance à l'intention des chercheurs dont il a été question à la page 39 du présent rapport. En 2005-2006, la Commission d'accès à l'information a donné un avis favorable à une proposition de l'Institut relativement à la communication de renseignements personnels aux fins d'un projet pilote de recherche. Dans le but d'assurer la pérennité de la plate-forme de services de ce projet, des sollicitations sur le plan financier ont été faites auprès de différents organismes publics, en 2005-2006, par les promoteurs chercheurs du projet. Une présentation auprès des 19 réseaux du Fonds de recherche en santé du Québec était prévue pour le début de l'exercice 2006-2007.

Indicateur : *Niveau d'adaptation des modes de collecte*

CIBLE

» D'ici 2008, avoir assuré l'évolution d'une gestion multimodale des activités de collecte, en intégrant au mieux le mode électronique.

RÉSULTATS

» Dans le but d'offrir des modes de collecte de plus en plus adaptés aux préférences et aux besoins des répondants, les travaux se sont poursuivis relativement à la collecte électronique de données. Un mécanisme sécurisé d'échange d'information a été implanté pour permettre la conduite d'enquêtes selon un mode électronique. En 2005-2006, le mode électronique a été utilisé, en combinaison avec d'autres modes de collecte, pour le programme des enquêtes minières et pour trois autres enquêtes, soit l'enquête visant la production de statistiques avicoles, l'*Enquête sur le bilan*

ENJEU 3

L'Institut de la statistique du Québec adhère à la modernisation de la gestion publique, en révisant son cadre de gestion des ressources et en l'adaptant au contexte où près du tiers de son budget provient de revenus autonomes

2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec et l'Enquête sur la rémunération globale. Des travaux s'amorceront au cours de la prochaine année pour introduire ce mode de collecte dans une ou deux nouvelles enquêtes. Une rencontre a eu lieu avec des représentants de Statistique Canada, et les deux organismes ont manifesté leur intérêt à poursuivre des démarches communes dans le but d'échanger les façons de faire, les expériences et les outils en ce domaine.

Par ailleurs, l'Institut a dorénavant recours à la numérisation et à la reconnaissance optique de caractères pour la saisie des données du Registre des événements démographiques. Outre une amélioration sur le plan de la qualité, ce processus présente l'avantage de diminuer les coûts de traitement des données, ainsi que la circulation des formulaires. L'introduction de cette nouvelle technologie réutilisable contribue ainsi à la modernisation des processus de collecte à l'Institut.

Indicateur : Taux de satisfaction des utilisateurs du site Web de l'Institut

CIBLE

» D'ici 2007, avoir mis en place les moyens pour évaluer périodiquement le degré de satisfaction des utilisateurs du site Web de l'Institut, notamment quant à la simplicité de navigation pour avoir accès aux produits et services.

RÉSULTATS

» En 2005-2006, l'Institut a entrepris de mettre en place un mécanisme qui lui permettra d'évaluer périodiquement le degré de satisfaction des utilisateurs de son site Web en élaborant un questionnaire électronique qui permettra de sonder en ligne ces derniers quant au contenu et à la facilité de navigation du site. L'Institut prévoit avoir recours à ce sondage tous les trois ans, et au besoin, pour mesurer la satisfaction des utilisateurs à l'égard d'une nouvelle section ou d'une nouvelle application, par exemple.

De plus, le courrier adressé fréquemment au webmestre permet à l'Institut d'apprécier en continu le degré de satisfaction des internautes.

Commentaire additionnel :

Les statistiques de fréquentation du site Web de l'Institut (voir Enjeu 1, Orientation 1, page 38) constituent également un indice non négligeable de l'appréciation des utilisateurs.

ENJEU 3

L'Institut de la statistique du Québec adhère à la modernisation de la gestion publique, en révisant son cadre de gestion des ressources et en l'adaptant au contexte où près du tiers de son budget provient de revenus autonomes

Indicateur : Plan d'investissement en technologies de l'information

CIBLE

» D'ici 2006, avoir dressé un portrait global des technologies et un plan d'investissement sur trois ans, en garantissant notamment la réutilisation des acquis technologiques.

RÉSULTATS

» Le Plan de gestion des ressources informationnelles de l'Institut 2005-2006 a été complété en juillet 2005 et déposé au ministre responsable pour approbation finale. Ce plan, en lien avec la nouvelle planification stratégique de l'Institut, permettra de définir les orientations en vue de la réalisation du Portrait global des technologies.

Une première étape du Portrait global des technologies était en voie d'être complétée au 31 mars 2006, soit la formalisation des orientations et des principes qui entourent la gestion des technologies à l'Institut. Les étapes à venir préciseront notamment les modalités de gestion des technologies, les responsabilités, le plan de renouvellement des logiciels et équipements et le plan d'investissement pour les prochaines années. Des rencontres d'information et de sensibilisation sont à prévoir avec les utilisateurs des technologies à différentes étapes du processus.

Le plan triennal d'investissement est prévu pour 2006.

Objectif : Continuer d'assurer la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité, la sécurité et la protection des informations détenues par l'Institut

Indicateur : Degré de conformité avec les exigences de sécurité

CIBLE

» D'ici 2008, avoir entrepris l'élaboration d'un plan permettant à l'Institut de reprendre ses activités après un sinistre, à partir de l'un ou l'autre de ses bureaux (Québec ou Montréal).

RÉSULTATS

» Aucune activité n'était prévue à ce chapitre au cours de l'exercice 2005-2006.

CIBLE

» D'ici 2007, avoir mis en place des indicateurs de gestion pour appuyer les gestionnaires en vue de l'utilisation efficiente et éthique des technologies de l'information.

RÉSULTATS

» En 2005-2006, l'Institut a conçu des indicateurs d'utilisation des technologies de l'information, notamment pour fournir des indications sur l'utilisation d'Internet par les employés, et ce, en vue d'assurer l'utilisation efficiente et éthique de celles-ci, en conformité avec la *Directive sur l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel et des services d'Internet par le*

ENJEU 3

L'Institut de la statistique du Québec adhère à la modernisation de la gestion publique, en révisant son cadre de gestion des ressources et en l'adaptant au contexte où près du tiers de son budget provient de revenus autonomes

personnel de la fonction publique du Conseil du trésor. Il a également conduit un projet pilote en cette matière dans trois directions.

Dès le début de 2006-2007, l'Institut prévoit être en mesure de mettre à la disposition des gestionnaires des rapports sur l'utilisation du Web par les employés de leur direction.

CIBLE

» D'ici 2008, avoir fait évoluer les mécanismes de sécurité et documenté les processus, afin de maintenir les échanges sécurisés d'informations avec les différents partenaires de l'Institut et d'en susciter de nouveaux.

RÉSULTATS

» En 2005-2006, un mécanisme sécurisé a été implanté pour permettre la conduite d'enquêtes selon un mode électronique ou le transfert sécurisé d'information aux répondants. Les enquêtes concernées sont mentionnées à la page 58 du présent rapport. Ce nouveau procédé d'échanges, réutilisable, a également permis à un client de l'Institut d'avoir un accès à distance sécurisé au Modèle de projection démographique de l'Institut (MPDISQ) et à ses données de base.

Objectif : Maintenir un certain équilibre entre la subvention et les revenus autonomes

Indicateur : Pourcentage d'augmentation du budget de l'Institut par rapport à l'augmentation des revenus autonomes

CIBLE

» D'ici 2008, avoir augmenté la subvention par du financement obtenu des partenaires gouvernementaux en proportion de leurs nouveaux besoins statistiques récurrents.

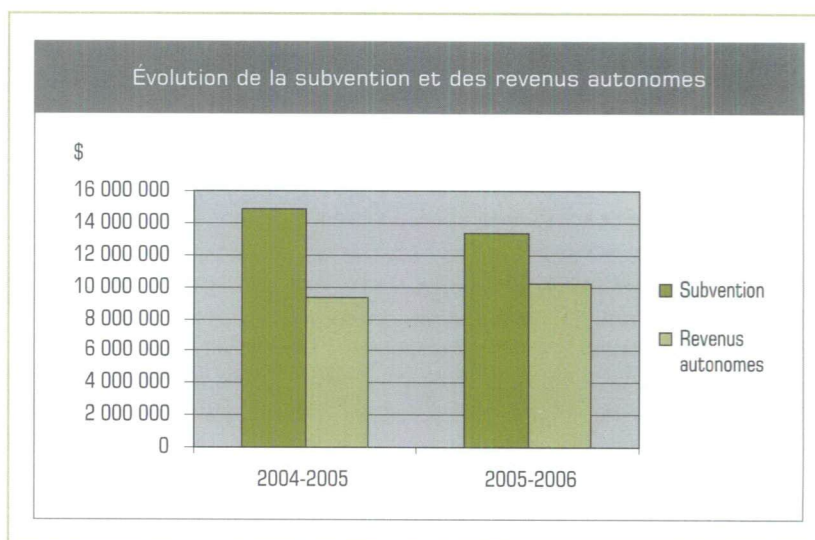
RÉSULTATS

» Un groupe de travail, composé de gestionnaires de quelques directions de l'Institut, a été mis en place en 2005-2006 afin d'évaluer les meilleures stratégies à adopter lors de la négociation des revenus autonomes, et ce, en rapport avec le transfert permanent de fonds dans le cadre d'ententes récurrentes. Un rapport est prévu pour l'été 2006.

Par ailleurs, 7 ETC ont été transférés à l'Institut lorsque le ministère des Ressources naturelles et de la Faune lui a cédé la responsabilité du programme des statistiques minières.

ENJEU 3

L'Institut de la statistique du Québec adhère à la modernisation de la gestion publique, en révisant son cadre de gestion des ressources et en l'adaptant au contexte où près du tiers de son budget provient de revenus autonomes



Indicateur : Mécanismes de définition des priorités mis en place

CIBLE

» Au plus tard en 2006, avoir mis en place les mécanismes nécessaires pour définir l'échelle des priorités parmi les projets financés par la subvention.

RÉSULTATS

» Compte tenu de l'augmentation constante, au cours des dernières années, de la part relative des revenus autonomes dans le budget total de l'Institut, et considérant que l'ordre de priorité de certains projets financés par la subvention est constamment modifié par l'émergence, en cours d'exercice, de nouveaux projets à revenus autonomes, cette cible n'est plus jugée appropriée et est retirée du plan stratégique.

Indicateur : Cadre de référence produit en matière de collaboration concernant les activités de collecte

CIBLE

» D'ici 2008, avoir élaboré un cadre de référence arrimé aux exigences de qualité de l'Institut, en matière de collaboration et de partenariat concernant les activités de collecte.

RÉSULTATS

» Voir page 57.

ENJEU 3

L'Institut de la statistique du Québec adhère à la modernisation de la gestion publique, en révisant son cadre de gestion des ressources et en l'adaptant au contexte où près du tiers de son budget provient de revenus autonomes

Objectif : *Systématiser la révision des processus et poursuivre l'élaboration des outils et des approches permettant un meilleur encadrement des projets*

Indicateur : *Nombre et nature des projets révisés*

CIBLE

» D'ici 2008, avoir entrepris la révision des processus de travail d'au moins deux projets ciblés en 2005.

RÉSULTATS

» L'Institut a résolu d'appliquer en continu la révision des processus de travail, et ce, notamment en ce qui concerne les projets qui consomment le plus de ressources.

En 2005, des projets ont été choisis pour faire l'objet d'une évaluation de programme ou d'une révision en profondeur. Ce sont :

- modèle intersectoriel*,
- secteur bioalimentaire*,
- commerce international du Québec (importations/exportations et données douanières),
- exercice annuel de planification budgétaire.

Parmi ceux-ci, certains projets pourraient faire l'objet d'une révision de processus à la suite des résultats de l'évaluation ou de la révision.

Les deux premiers projets mentionnés précédemment (*) ont fait l'objet d'une évaluation de programme en 2005-2006. Au 31 mars 2006, des rapports d'évaluation étaient en voie d'être finalisés. Le commerce international, pour sa part, a fait l'objet de réflexions et d'une consultation interministérielle présidée par le directeur général de l'Institut.

Indicateur : *Niveau d'implantation de l'approche de l'Institut en gestion de projets*

CIBLE

» Au plus tard en 2006, avoir terminé l'élaboration des outils informatisés de planification et de suivi des projets.

RÉSULTATS

» En 2005-2006, l'Institut a remplacé son logiciel de comptabilisation du temps travaillé dans les projets par un logiciel complètement intégré à celui qu'il utilisait déjà pour la comptabilité de ses revenus et dépenses. L'adoption de ce nouvel outil permettra aux gestionnaires et aux chargés de projets de bénéficier plus rapidement et à moindre coût de rapports détaillés sur les projets.

L'Institut prévoit, avant la fin de 2006, avoir terminé l'élaboration de l'essentiel des outils informatisés de planification et de suivi des projets.

ENJEU 3

L'Institut de la statistique du Québec adhère à la modernisation de la gestion publique, en révisant son cadre de gestion des ressources et en l'adaptant au contexte où près du tiers de son budget provient de revenus autonomes

CIBLE

» D'ici 2006, avoir formé les chargés de projet quant à différents aspects de la gestion de projet.

RÉSULTATS

» En 2005-2006, le responsable du Bureau de projets a donné une formation à certains professionnels sur l'utilisation du logiciel *Work Breakdown Structure* (WBS). Deux ateliers de formation sont prévus pour 2006-2007, l'un portant sur une phase du Cycle de vie d'un projet, et l'autre, sur le contrat (aspects légaux, paramètres financiers et outil de gestion des risques).

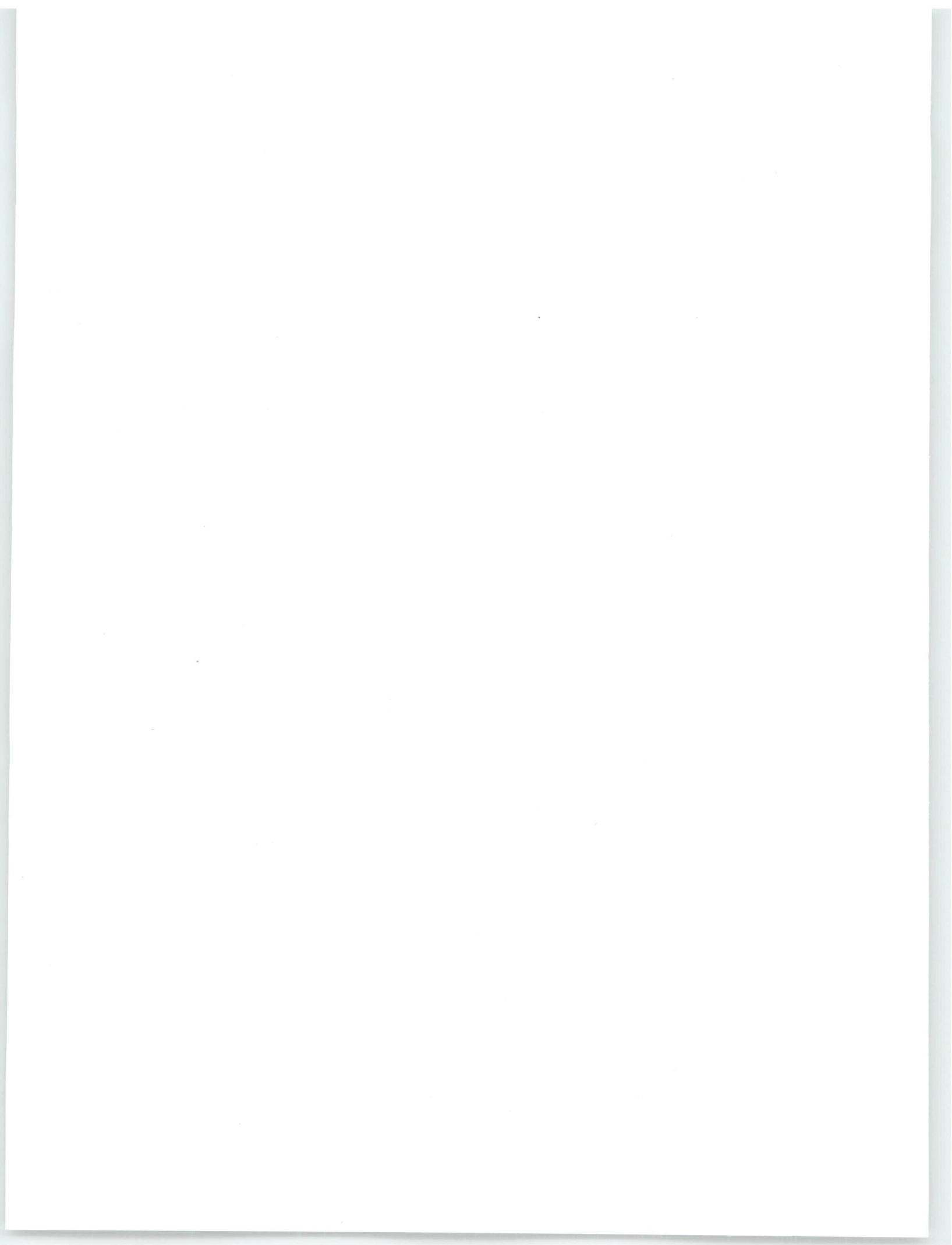
CIBLE

» En 2007, avoir mesuré la satisfaction de la collaboration existant entre les directions et le niveau de satisfaction des chargés de projet en regard de leurs responsabilités.

RÉSULTATS

» Aucune activité n'était prévue à la programmation 2005-2006 relativement à cette cible.

TROISIÈME PARTIE
Exigences législatives et
gouvernementales



Application de la politique linguistique⁴

L'Institut a adopté sa politique linguistique en 2004-2005 et l'a fait connaître à l'ensemble de ses employés en la diffusant dans l'intranet. Elle a valeur de directive interne et tous les membres du personnel doivent s'y conformer. En collaboration avec l'Office québécois de la langue française (OQLF), il a poursuivi en 2005-2006 la réalisation de son plan de francisation que l'OQLF avait approuvé en décembre 2004.

L'Institut a continué de procéder à la révision linguistique des textes qu'il diffuse : publications, site Web, communiqués de presse, intranet, etc. En outre, il soumet à la révision linguistique ses questionnaires et ses rapports d'enquête. Deux personnes sont affectées à cette fonction, soit une à Québec et une autre à Montréal. Les employés qui sont en butte à une difficulté en matière de langue ont ainsi accès en tout temps à la consultation linguistique ou terminologique. Enfin, l'Institut a mis à la disposition de tous ses employés les versions électroniques des dictionnaires *Le Petit Robert* et *Le Grand Robert & Collins*.

Dans un souci de sensibilisation continue des employés à l'importance de la qualité de la langue, diverses activités ont été menées en 2005-2006. Ainsi, l'Institut a poursuivi la diffusion dans l'intranet de chroniques linguistiques qui prennent la forme de billets traitant d'un sujet donné,

d'une difficulté particulière, d'une expression à bannir, de suggestions de remplacement pour une erreur fréquente, etc. : 32 capsules de ce type ont été diffusées au cours de 2005-2006. Deux capsules intitulées « Perles et coquilles », relevant, dans un style humoristique, diverses erreurs lues dans la presse et suggérant des mots ou des expressions de remplacement ont aussi été diffusées en 2005-2006. Par ailleurs, une section intitulée « Les mots pour le dire », qui traite d'un certain nombre de termes susceptibles de présenter quelque difficulté, est toujours mise à la disposition des employés dans l'intranet, sans aucun ajout toutefois au cours de l'exercice. D'autre part, un document intitulé « Aide-mémoire pour la révision linguistique », rappelant les principales règles en matière d'édition, est également consultable dans l'intranet. Enfin, toujours en vue de sensibiliser les employés, la Francofête a été annoncée par l'entremise de l'intranet et le matériel promotionnel conçu et distribué par l'Office québécois de la langue française (cahiers de jeux linguistiques, affiches et napperons) a été largement distribué au sein de l'organisme.

En outre, comme cela est prévu dans la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information (décision du Conseil des ministres n° 92-262), l'Institut a transmis au ministère des Services gouvernementaux, le 14 octobre 2005, son état de situation au 31 mars 2005.

4. Selon l'article 29 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, les ministères et organismes font état de l'application de leur politique linguistique dans leur rapport annuel de gestion.

Programme d'accès à l'égalité⁵

I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'embauche

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	13	22	11	4
Embauche et prolongation de paies variables		134		

Nombre d'employés réguliers en date du 31 mars 2006

Effectif total (personnes)	195
----------------------------	-----

2. MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, AUTOCHTONES, ANGLOPHONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Rappel de l'objectif d'embauche :

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Le taux d'embauche

	RÉGULIERS				OCCASIONNELS				ÉTUDIANTS				STAGIAIRES				GLOBAL
	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	
Nombre de personnes embauchées	-	-	-	-	-	-	-	-	4	1	-	-	-	-	-	-	
Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-	-	36	9	-	-	-	-	-	-	
Pourcentage global	-				-				45				-				10

Rappel des objectifs :

Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

Le taux de représentativité

	RÉGULIERS			
	CC	Angl.	Aut.	PH
Représentativité en nombre	6	2	-	2
Pourcentage	3	1	-	1

5. Selon l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le rapport annuel de gestion d'un ministère ou organisme doit contenir, sous une rubrique particulière, un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour personnes handicapées, ainsi qu'aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise.

3. FEMMES

Le taux d'embauche

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre de femmes embauchées	6	15	4	2
Pourcentage	46	68	36	50

Niveau de représentation

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	6	60	14	26	-	-
Pourcentage	50	50	50	79	-	-

Le niveau de représentation des femmes correspond à des emplois réguliers

4. RÉSULTATS COMPARATIFS

Le taux d'embauche global des groupes visés selon les statuts

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones et des autochtones pour les trois dernières années et, pour 2005-2006, incluant le taux d'embauche des personnes handicapées.

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
2003-2004	15	3	30	50
2004-2005	-	11	29	-
2005-2006	-	-	45	-

Le taux de représentativité des membres des communautés culturelles

Pourcentage du taux de représentativité des membres des communautés culturelles des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
4	4	3

Le taux de représentativité des anglophones

Pourcentage du taux de représentativité des anglophones des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
2	2	1

Le taux de représentativité des autochtones

Pourcentage du taux de représentativité des autochtones des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
-	-	-

Taux de représentativité des personnes handicapées

Pourcentage du taux de représentativité des personnes handicapées des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
1	1	1

Protection des renseignements personnels et confidentiels et accès aux documents

Protection des renseignements personnels et confidentiels

L'article 25 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec prévoit qu'aucun renseignement obtenu en vertu de cette loi ne peut être révélé, si ce dévoilement permet de rattacher un renseignement à une personne, à une entreprise, à un organisme ou à une association en particulier. En conséquence, tout renseignement détenu par l'Institut est confidentiel, c'est-à-dire non seulement les renseignements personnels, mais également les autres renseignements, tant sur les personnes physiques que sur les personnes morales. L'Institut s'est doté de divers énoncés de politique et de règles de procédure qui assurent la protection de ces types de renseignements. Le comité sur la protection des renseignements personnels, mis sur pied au moment de la création de l'Institut, s'est donc vu confier le mandat de couvrir cette double réalité et, pour cette raison, il a pris le nom de comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels. Ce comité a tenu deux réunions au cours de l'exercice 2005-2006.

L'article 25 de la Loi sur l'Institut, précité, crée une obligation de discrétion à son directeur général, à ses employés et à toute autre personne dont il retient les services. Des dispositions pénales en cas d'infraction sont prévues par la Loi. Pour bien marquer l'importance de cette obligation, le directeur général a instauré la pratique de faire signer un engagement à la confidentialité à toute personne au service de l'Institut. En 2005-2006, cette pratique a été maintenue. La signature de l'engagement à la confidentialité fournit l'occasion d'insister sur l'importance du respect du secret statistique à l'Institut. Au cours de 2005-2006, 275 personnes, employés de l'Institut ou personnes dont on a retenu les services, ont donc signé un engagement à la confidentialité. Un document d'information est également remis à cette occasion, pour résumer la politique de l'Institut en matière d'engagement à la confidentialité, rappeler les dispositions de la Loi sur l'Institut, de la Loi sur la fonction publique et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels en matière de discrétion, et énumérer les diverses mesures administratives mises de l'avant à l'Institut pour aider les employés à respecter leur devoir de discrétion. Cette dimension fait également l'objet d'une attention particulière lors de la formation des intervieweurs de l'Institut.

En 2005-2006, l'Institut a poursuivi la rédaction de ses lignes directrices ayant pour objectif de contrôler le risque de divulgation de renseignements confidentiels à partir des tableaux de résultats devant être diffusés. Ces résultats peuvent provenir des renseignements recueillis lors d'enquêtes, auprès des individus, des ménages ou des entreprises, ou du Registre des événements démographiques. Il a également entrepris de réviser la *Politique d'accès aux microdonnées d'enquêtes individuelles ou ménages*, qui avait été adoptée en 2001, afin de rendre le texte plus clair et plus transparent pour les personnes à qui elle s'adresse, c'est-à-dire en premier lieu les employés de l'Institut, mais également les chercheurs du milieu universitaire, de centres de recherche et du gouvernement qui demandent accès aux microdonnées de l'Institut. Il a aussi poursuivi la rédaction d'une politique relative à l'application de l'article 11 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec qui porte sur les informations à fournir aux répondants à ses enquêtes.

En matière de sensibilisation de ses employés, l'Institut a effectué deux rappels auprès d'eux : le premier concernait la *Politique de communication de fichiers de renseignements personnels à des fins de comparaison, couplage ou appariement*, et le second, la *Directive relative à la sortie de renseignements statistiques des locaux de l'Institut et à la rectification de renseignements déjà fournis* et la procédure qui lui est associée (*Procédure relative à la sortie de renseignements statistiques des locaux de l'Institut*). De plus, en mai 2005, un bulletin d'information interne rappelait les activités du comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels depuis sa constitution.

Accès aux documents

Une seule demande en vertu de la Loi sur l'accès a été adressée à l'Institut en 2005-2006 :

- secteur d'appartenance du demandeur : une association syndicale;
- nature de la demande : document relatif aux ressources financières;
- délai de traitement : une journée.

Résultats au regard du code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics⁶

En affirmant, dans ses valeurs de gestion, l'importance de notions comme l'intégrité, l'impartialité, l'objectivité, la neutralité politique, le respect de la confidentialité, etc., l'Institut démontre manifestement son souci de recourir à des pratiques conformes à l'éthique dans ses activités professionnelles et dans ses relations avec sa clientèle et ses ressources humaines.

En mai 2005, le rapport intitulé *Le comité d'éthique de l'Institut de la statistique du Québec* était officiellement remis aux membres du comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels de l'Institut. Ce document visait principalement à définir la place du comité d'éthique au sein de l'Institut, à déterminer sa composition et la procédure de nomination de ses membres, à établir son mode de fonctionnement et préciser le caractère de ses décisions.

Mise sur pied il y a quelques années, une formation générale intensive d'une durée de deux jours est donnée à tous les nouveaux intervieweurs de l'Institut au moment de leur entrée en fonction. Cette session est l'occasion de sensibiliser ces derniers à différentes dimensions de l'éthique. Parmi celles-ci, une importance particulière

est évidemment donnée au respect du répondant, c'est-à-dire la nécessité de le traiter avec égard, diligence, politesse et courtoisie, en évitant toute forme de discrimination, en lui fournissant toute l'information qu'il demande et qu'il est en droit d'obtenir sur les enquêtes pour lesquelles l'Institut sollicite sa collaboration. Comme on l'a mentionné dans une section précédente du présent rapport, la formation donnée aux intervieweurs accorde également une place majeure à l'obligation de discrétion, puisque le respect de la confidentialité des données recueillies revêt un caractère stratégique à l'Institut. Le respect du répondant et l'obligation de discrétion font d'ailleurs partie des attentes qui sont remises à tous les intervieweurs de l'Institut.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de l'Institut de la statistique du Québec est publié intégralement à l'annexe D du présent rapport.

Aucun cas n'a été signalé et aucun manquement constaté au cours de l'exercice 2005-2006 quant au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de l'Institut.

6. En vertu de l'article 3.0.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), les organismes et les entreprises du gouvernement doivent rendre accessible au public et publier dans leur rapport annuel de gestion leur code de déontologie.

[Recommandations du Vérificateur général du Québec]

Les ministères et organismes doivent faire état des mécanismes mis en place afin de répondre aux recommandations du Vérificateur général, conformément aux directives émises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Aucune recommandation n'a été adressée à l'Institut de la statistique du Québec par le Vérificateur général dans son rapport 2004-2005.

Rapport du Vérificateur général et états financiers⁷

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.



Yvon Fortin
Directeur général de l'Institut de la statistique
du Québec

Québec, le 18 mai 2006

7. La Loi sur l'Institut de la statistique du Québec prévoit, à l'article 32, que l'Institut doit produire chaque année au ministre responsable ses états financiers ainsi qu'un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

A handwritten signature in dark ink, reading 'Renaud Lachance'.

Renaud Lachance, CA

Québec, le 18 mai 2006

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

>> Résultats et excédent de l'exercice
terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
- Subvention de fonctionnement	13 393 600 \$	14 831 900 \$
- Autre subvention non récurrente	145 283	663 293
Services rendus	9 965 847	7 573 268
Autres produits	147 103	144 026
	<u>23 651 833</u>	<u>23 212 487</u>
CHARGES		
Traitements et charges sociales	17 031 213	16 496 276
Honoraires professionnels	1 260 819	1 666 334
Loyers	1 559 414	1 757 279
Services et fournitures informatiques	493 024	699 283
Achats de données statistiques	435 029	304 439
Communications	370 074	365 845
Frais de déplacement et de séjour	297 297	286 572
Frais de bureau	161 854	151 688
Impression	184 179	230 439
Frais de formation	125 526	151 431
Amortissement des immobilisations corporelles	388 164	385 403
Amortissement des actifs incorporels	1 013 458	996 815
Autres charges	73 439	277 613
	<u>23 393 490</u>	<u>23 769 417</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	258 343	(556 930)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>247 515</u>	<u>804 445</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>505 858 \$</u>	<u>247 515 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

>> Bilan au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 575 917 \$	6 036 394 \$
Débiteurs	2 369 973	1 807 839
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt	145 283	325 260
Travaux en cours	1 122 890	393 100
Frais payés d'avance	403 858	198 215
	<u>9 617 921</u>	<u>8 760 808</u>
Immobilisations corporelles (note 3)	719 584	879 834
Actifs incorporels (note 4)	<u>2 120 842</u>	<u>3 109 772</u>
	<u><u>12 458 347 \$</u></u>	<u><u>12 750 414 \$</u></u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	628 550 \$	1 016 414 \$
Produits reportés	4 851 753	4 703 886
Indemnités de vacances dues aux employés	<u>1 713 944</u>	<u>1 744 578</u>
	<u>7 194 247</u>	<u>7 464 878</u>
Subvention reportée	1 223 121	1 687 154
Provision pour congés de maladie (note 6)	<u>3 535 121</u>	<u>3 350 867</u>
	<u>11 952 489</u>	<u>12 502 899</u>
EXCÉDENT	<u>505 858</u>	<u>247 515</u>
	<u><u>12 458 347 \$</u></u>	<u><u>12 750 414 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

>> Flux de trésorerie de l'exercice
terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	258 343 \$	(556 930) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	388 164	385 403
Amortissement des actifs incorporels	1 013 458	996 815
Augmentation de la provision pour congés de maladie	184 254	180 546
	<u>1 844 219</u>	<u>1 005 834</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(562 134)	(361 654)
Augmentation des travaux en cours	(729 790)	(233 998)
Variation des frais payés d'avance	(205 643)	7 061
Diminution des stocks	-	31 877
Diminution des sommes à recevoir du gouvernement du Québec	179 977	220 156
Diminution des créditeurs et frais courus	(387 864)	(113 759)
Augmentation des produits reportés	147 867	1 165 974
Diminution des indemnités de vacances dues aux employés	(30 634)	(25 238)
Diminution de la subvention reportée	<u>(464 033)</u>	<u>(464 032)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>(208 035)</u>	<u>1 232 221</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(227 914)	(323 760)
Acquisitions d'actifs incorporels	<u>(24 528)</u>	<u>(8 168)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(252 442)</u>	<u>(331 928)</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(460 477)	900 293
TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>6 036 394</u>	<u>5 136 101</u>
TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>5 575 917 \$</u>	<u>6 036 394 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

>> Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec, constitué en vertu de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (L.R.Q, chapitre I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds de caisse et des soldes bancaires, le cas échéant, déduction faite des chèques en circulation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Les produits de prestations de services sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Les travaux en cours comprennent les honoraires et les déboursés non facturés aux clients à la valeur nette de réalisation. Les produits reportés se composent de travaux facturés à l'avance.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile aux taux suivants :

	Taux
Améliorations locatives	20 % *
Ameublement	20 %
Équipement	33 1/3 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Système téléphonique	33 1/3 %

* Antérieurement, les améliorations locatives étaient amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile au taux de 10%.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

>> Notes complémentaires (suite)
de l'exercice clos le 31 mars 2006**Actifs incorporels**

Les actifs incorporels, composés du développement informatique et de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

	Taux
Développement informatique	20 %
Logiciels	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subvention reportée

La subvention du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée comme subvention reportée et virée aux résultats selon la même méthode et le même taux d'amortissement que les actifs incorporels subventionnés.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006		2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Améliorations locatives	556 503 \$	294 703 \$	261 800 \$
Ameublement	346 076	323 484	22 592
Équipement	40 379	39 437	942
Équipement informatique	1 500 957	1 066 707	434 250
Système téléphonique	236 822	236 822	-
	<u>2 680 737 \$</u>	<u>1 961 153 \$</u>	<u>719 584 \$</u>
			<u>879 834 \$</u>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

>> Notes complémentaires (suite)
de l'exercice clos le 31 mars 2006

4. ACTIFS INCORPORELS

	2006		2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Développement informatique	5 255 564 \$	3 162 336 \$	2 093 228 \$
Logiciels	102 509	74 895	27 614
	<u>5 358 073 \$</u>	<u>3 237 231 \$</u>	<u>2 120 842 \$</u>

5. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 2 000 000 \$ auprès du Fonds consolidé du revenu. Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mars 2008. Au 31 mars 2006, aucune avance n'avait été contractée.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 731 005\$ (2005 : 559 756 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2006	2005
Solde au début	3 350 867 \$	3 170 321 \$
Charge de l'exercice	747 672	735 075
Prestations versées au cours de l'exercice	(563 418)	(554 529)
Solde à la fin	<u>3 535 121 \$</u>	<u>3 350 867 \$</u>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

>> Notes complémentaires (suite)
de l'exercice clos le 31 mars 2006

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les opérations avec des entités sous contrôle commun se répartissent comme suit :

	2006	2005
Services rendus	8 400 631 \$	6 561 893 \$
Débiteurs	1 950 095	1 481 039
Travaux en cours	808 307	360 033
Frais payés d'avance	135 084	136 974
Créditeurs et frais courus	46 302	42 577
Produits reportés	4 675 682	4 652 352

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

Liste des enquêtes statistiques⁸

Les enquêtes auprès des individus et des ménages

- Enquête sur les habitudes des Québécois en matière d'activités physiques, sportives et de loisir
- Étude longitudinale du développement des enfants du Québec
- Enquête sur la couverture vaccinale contre l'influenza et le pneumocoque, 2005-2006
- Enquête sur l'allaitement maternel

Les enquêtes auprès des entreprises

- Enquête sur les projections cinématographiques
- Vente de livres neufs au Québec (volet Édition)
- Vente de livres neufs au Québec (volet Distribution)
- Vente de livres neufs au Québec (volet Librairie)
- Enquête auprès des distributeurs et des diffuseurs de livres du Québec
- Enquête sur la fréquentation des spectacles au Québec
- Fréquentation des institutions muséales
- Enquête sur la provenance de la clientèle des musées
- Enquête auprès des établissements du patrimoine
- Enquête sur le profil des établissements spécialisés en production multimédia
- Enquête auprès des entreprises ayant utilisé le crédit d'impôt R-D Université
- Enquête sur les sociétés de fiducie, de prêts hypothécaires ou d'épargne
- Enquête sur l'activité des fonds communs de placement au Québec
- Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement au Québec
- Enquête sur la fréquentation des terrains de camping au Québec
- Répertoire de la recherche et développement (R-D) industrielle
- Enquête sur le bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec
- Enquête sur la rémunération globale⁹
- Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec
- Enquête sur les cultures à conserve retenues par contrat
- Enquête sur la superficie récoltée, la production et la valeur des légumes de conserve
- Enquête sur la mise en marché de la pomme du Québec
- Enquête sur la pomme de terre (ensemencement 2005)
- Enquête sur la pomme de terre (écoulement de la récolte 2004)
- Enquête sur la pomme de terre (récolte 2005)
- Enquête sur l'apiculture au Québec
- Statistiques avicoles

8. La Loi sur l'Institut de la statistique du Québec prévoit, à l'article 32, que le rapport annuel de gestion de l'organisme doit contenir la liste des enquêtes menées au cours de la période concernée. La présente liste comprend tant les enquêtes qui ont été entièrement réalisées au cours de 2005-2006 que celles qui se sont poursuivies ou qui ont été entreprises au cours de cet exercice.

9. Puisque cette enquête s'adresse à la fois aux entreprises et à l'administration publique québécoise, elle est mentionnée dans ces deux rubriques.

- Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Mines métalliques
- Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Mines de fer
- Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Mines d'or
- Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Amiante
- Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Mines non métalliques
- Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Sel
- Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Tourbe
- Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Pierre
- Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Sable et gravier
- Enquête annuelle sur la production et la main-d'œuvre. Fabricants de chaux
- Enquête annuelle sur la production et la main-d'œuvre. Fabricants de ciment
- Enquête annuelle sur la production et la main-d'œuvre. Fabricants de produits d'argile
- Fonte et affinage
- Relevé annuel de l'activité minière. Mines métalliques
- Relevé annuel de l'activité minière. Mines d'amiante
- Relevé annuel des usines de traitement de minerais. Mines métalliques
- Relevé annuel des usines de traitement de minerais. Amiante
- Relevé annuel des usines de fusion/affineries
- Activités minières. Supplément (Relevé annuel des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur, d'aménagement du complexe minier, d'immobilisations et de réparations)
- Relevé des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur et d'aménagement du complexe minier (Questionnaire annuel et intentions révisées)
- Forage au diamant
- Enquête mensuelle. Production minérale
- Enquête mensuelle. Minerai de fer
- Enquête mensuelle. Titane
- Enquête mensuelle. Rendement de la mine et de l'usine de fusion
- Enquête mensuelle. Amiante
- Enquête mensuelle. Sel
- Enquête mensuelle. Chaux
- Enquête mensuelle. Ciment
- Enquête mensuelle. Produits d'argile
- Relevé préliminaire. Production minérale pour minéraux métalliques et sous-produits
- Relevé préliminaire. Production minérale pour minéraux non métalliques
- Relevé préliminaire. Production minérale du Québec (Matériaux de construction)
- Relevé des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur et d'aménagement du complexe minier (Estimations provisoires et intentions)
- Enquête trimestrielle. Opérations des entrepreneurs de forage au diamant
- Enquête trimestrielle. Ventes de pierre concassée
- Enquête trimestrielle. Tourbe
- Enquête trimestrielle. Niobium
- Enquête trimestrielle. Minéraux industriels
- Enquête trimestrielle. Magnésium

Les enquêtes auprès de l'administration publique québécoise

- Enquête sur l'adoption du commerce électronique au sein de l'administration publique québécoise
- Enquête sur les dépenses au titre de la culture
- Enquête sur les statistiques trimestrielles des finances municipales
- Enquête sur les dépenses en recherche, science, technologie et innovation au sein de l'administration publique québécoise
- Enquête sur les statistiques financières des établissements d'enseignement collégial et universitaire
- Enquête sur les projets d'investissement au Québec (dépenses réelles)
- Enquête sur les projets d'investissement au Québec (dépenses provisoires)
- Enquête sur l'évaluation des impacts de la réforme du Code de procédure civile
- Enquête sur la rémunération globale (voir la note 9)

Indicateurs de gestion suggérés par le Secrétariat du Conseil du trésor

Indicateur		2004-2005		2005-2006	
Ressources humaines					
		Nbr	%	Nbr	%
Répartition de l'effectif, par type et par catégorie d'emploi, en nombre d'ETC utilisés et en % du total des ETC utilisés	Réguliers	184	66	180	65
	Occasionnels	90	33	96	34
	Autres (tous les autres statuts)	2	1	3	1
	Cadres	11	4	12	4
	Professionnels (inclus ingénieurs et juristes)	150	55	159	58
	Fonctionnaires (PBTA)	110	40	102	37
	Autres (indiquer séparément les agents de la paix, enseignants, ouvriers, etc. si c'est significatif)	2	1	2	1
	Hommes	122	44	122	44
	Femmes	155	56	157	56
Inclus les réguliers et les occasionnels					

Répartition de l'effectif au 31 mars par groupe d'âge (nombre et % de personnes et d'ETC utilisés)	Nombre et % de personnes	Nbr	%	Nbr	%
	34 ans et moins	69	23	79	26
	35 à 54 ans	186	62	179	58
	55 ans et plus	47	15	50	16
	Nombre et % de personnes	Nbr	%	Nbr	%
	34 ans et moins	60	22	69	25
	35 à 54 ans	171	62	161	58
	55 ans et plus	46	16	49	17

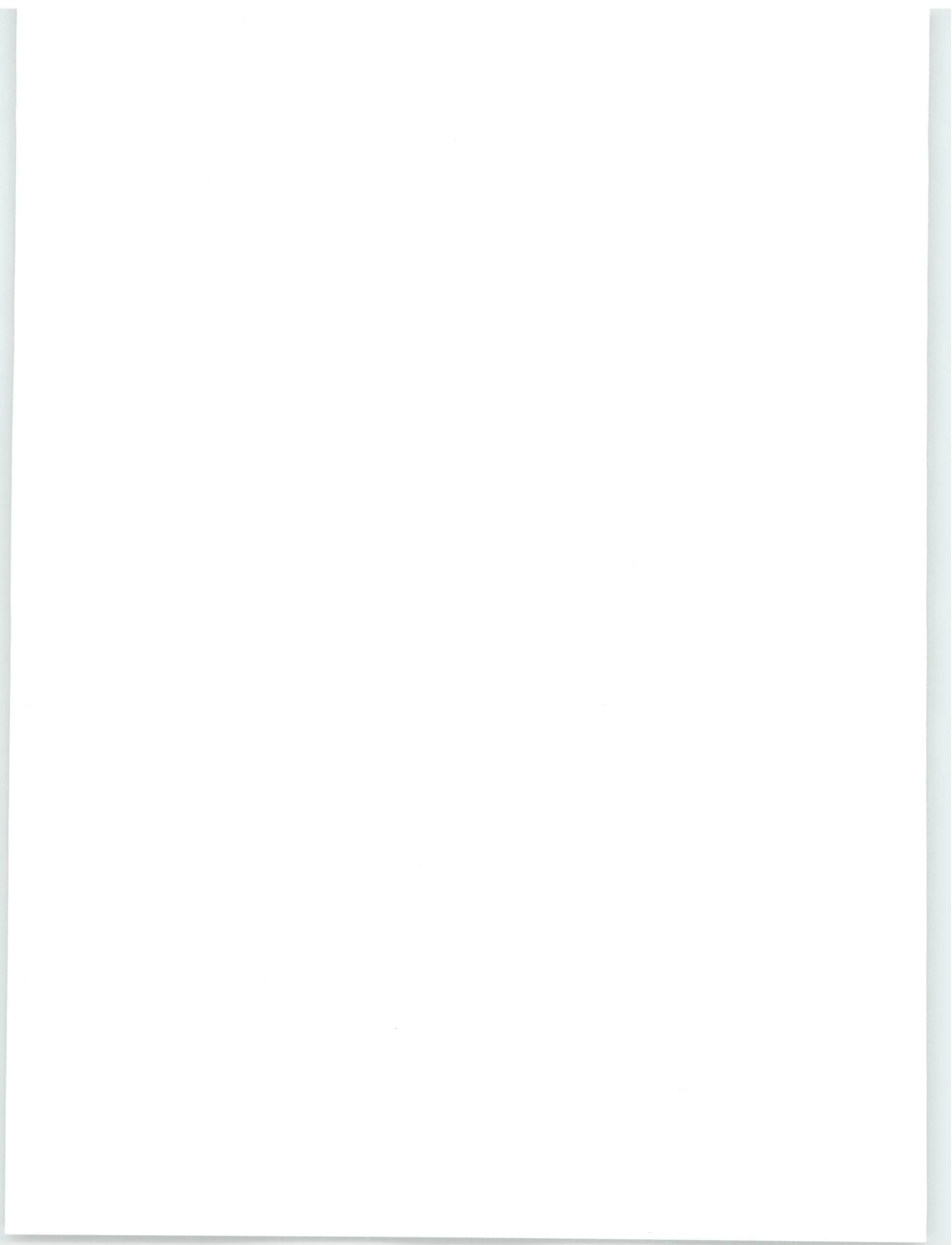
Prévision des départs à la retraite d'ici le 1 ^{er} avril 2009 en nombre et en % des employés	Nombre de personnes visées et % par rapport au nombre d'employés au 31 mars	Du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2008		Du 1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2009	
		Nbr	%	Nbr	%
		21	10	28	14

		2004-2005	2005-2006
Taux d'absentéisme (exclure du calcul les jours fériés et les vacances utilisées)	Nombre de jours d'absences / nombre de jours de travail payés	%	%
		8,33	8,76

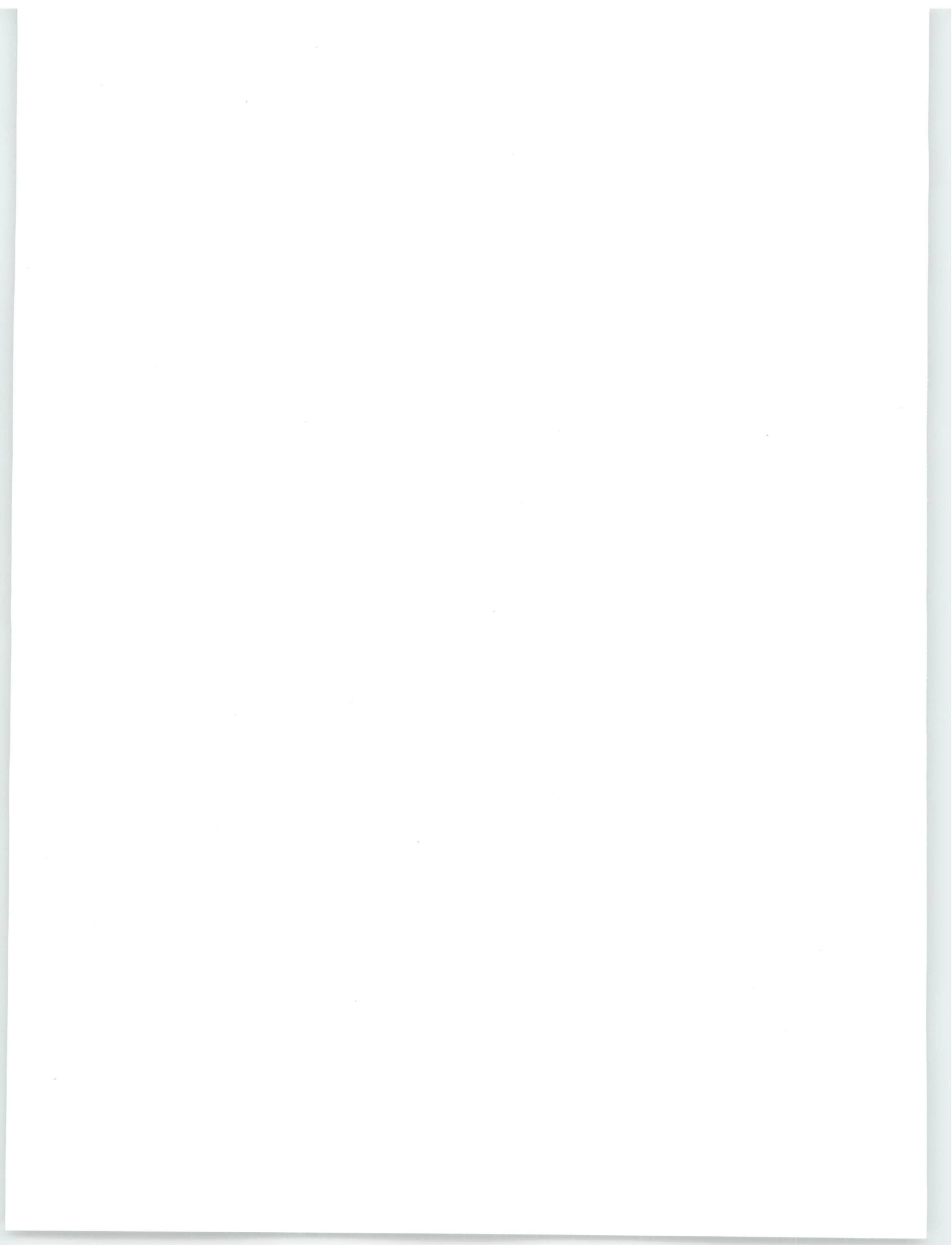
Nombre de jours de formation par ETC (Loi 90)		Nbr	Nbr
		3,8	3,4
	Formation globale		
	Formation en prestation de services du personnel en contact avec les clientèles, citoyens et entreprises (si disponible)	ND	ND
Ressources informationnelles			
Dépenses en matière de ressources informationnelles (RI) ¹	- Dépenses en RI (\$)	3 743 787	3 369 242
	- Croissance annuelle des dépenses en RI (%)	11,3	- 10,0 ²
	- Pourcentage des dépenses totales en RI par rapport aux dépenses totales de l'Institut (%)	16,7	15,4
	- Dépenses en RI par employé (\$)	12 397	10 939
Prestation de services			
Achalandage selon le mode de prestation de services : Nombre de contacts effectués en provenance de la clientèle (nombre de transactions)	Centre d'information et de documentation : - Téléphone - Comptoir - Courriel	n 7 121 4 383 123 2 615	n 6 946 5 118 90 1 738
	Site Web	1 053 247	1 592 782
Satisfaction de la clientèle : Nombre de services ayant fait l'objet d'une évaluation		n 2	n 2
Traitement des plaintes : Nombre de plaintes reçues et traitées		n Aucune	n Aucune

1. Les dépenses en ressources informationnelles (RI) incluent la masse salariale et les dépenses directes, mais elles excluent les dépenses d'amortissements. Celles-ci sont également exclues dans le calcul du pourcentage des dépenses en RI par rapport aux dépenses totales de l'Institut.

2. La masse salariale est demeurée constante au cours des trois derniers exercices financiers. Par contre, les dépenses directes ont connu une augmentation en 2004-2005. Cette hausse s'explique principalement par les frais d'honoraires professionnels relatifs aux travaux d'architecture pour le projet d'Environnement pour la promotion de la santé et du bien-être (EPSEBE).



[ANNEXES]

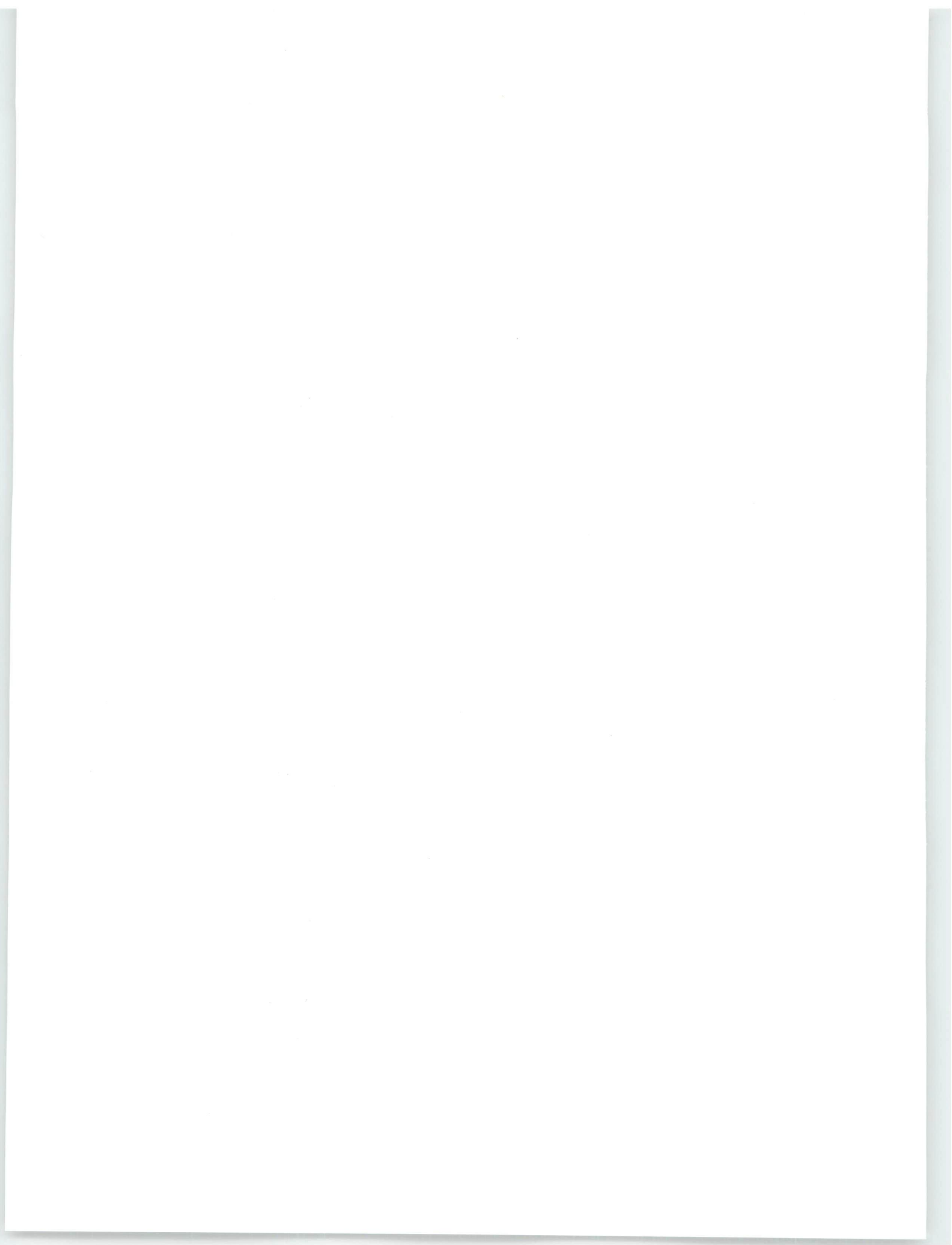


ANNEXE A

Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies¹⁰

1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.
2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.
3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.
4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.
5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.
6. Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.
7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.
8. À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.
9. L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.
10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration de systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

10. Le 15 avril 1992, la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies, adoptait ces principes devant régir les activités des organismes responsables de la statistique officielle dans la région de la Commission économique pour l'Europe et dans les États membres. Le Canada et les États-Unis font partie de cet organisme depuis 1945.



ANNEXE B

Publications¹¹ et autres parutions¹²

ÉCONOMIE ET FINANCES

Conjoncture économique

- *Bulletin Flash*
- *Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec, édition 2005*
- *Comptes économiques du Québec* (trimestriel)
- *L'Écostat* (trimestriel)
- *Les études d'impact économique. Deux exemples, édition 2005*
- *Produit intérieur brut par industrie au Québec* (mensuel)
- *Le Québec dans le monde. Statistiques socioéconomiques, janvier 2006*
- *Stat-Express. Bulletin hebdomadaire des indicateurs économiques conjoncturels*
- *Tableau statistique canadien* (parution irrégulière)

Commerce extérieur

- *Commerce international des marchandises du Québec* (trimestriel)

Science, technologie et innovation

- [Nouveau] *Indicateurs de l'activité scientifique et technologique au Québec. Compendium, édition 2005*
- [Nouveau] *Portrait régional de la diplomation au niveau baccalauréat au Québec*
- *S@voir.stat. Bulletin de l'économie du savoir* (trimestriel)

Institutions financières et coopératives

- [Nouveau] *Évolution des fonds communs de placement au Québec*

SOCIÉTÉ

Culture et communications

- *Statistiques en bref* (périodicité irrégulière)
- *Statistiques principales de la culture et des communications au Québec, édition 2005*
- *Statistiques sur l'industrie du film, édition 2005*
- *Statistiques sur l'industrie du film, édition 2005. Annexe statistique*

Démographie

- *Perspectives démographiques, Québec et régions, 1991-2041 et MRC, 1991-2016*
- *La situation démographique au Québec, bilan 2005. Les familles au tournant du XXI^e siècle*

Familles, ménages et conditions de vie

- *Aspects of the Context and Consequences of Domestic Violence. Situational Couple Violence and Intimate Terrorism in Canada in 1999*

11. La mention [Nouveau] indique un nouveau titre ajouté au catalogue des publications de l'Institut en 2005-2006.

12. Y compris les bulletins diffusés exclusivement en ligne sur le site Web de l'Institut, sans faire l'objet d'une publication sur support papier.

- [Nouveau] *Données sociales du Québec, édition 2005*
- *Données sociodémographiques en bref* (trois fois par année)
- [Nouveau] *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*
- [Nouveau] *Prévalence et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes*
- [Nouveau] *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*

Travail et rémunération

- *Annuaire québécois des statistiques du travail. Portrait historique des principaux indicateurs du marché du travail, vol. 1, n° 1. Deuxième édition révisée et mise à jour*
- [Nouveau] *Annuaire québécois des statistiques du travail. Portrait historique des conditions et de la dynamique du travail, vol. 1, n° 2*
- [Nouveau] *Étude sur les ajustements relatifs à l'équité salariale. Établissements de 200 employés et plus au Québec*
- *Flash-info Travail et rémunération* (trimestriel)
- [Nouveau] *Les régimes complémentaires de retraite. Concepts et données générales*
- *Rémunération des salariés. État et évolution comparés, 2005*
- *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec en 2005*
- [Nouveau] *La sélection des emplois repères. Présentation de la structure d'emplois de l'administration québécoise et analyse du panier actuel d'emplois repères avec des critères de représentativité d'ensemble*

Santé

- [Nouveau] *Des alliés pour la santé des tout-petits vivant au bas de l'échelle sociale (Étude longitudinale du développement des enfants du Québec, vol. 3, n° 4)*
- [Nouveau] *Enquête de nutrition auprès des enfants québécois de 4 ans*
- [Nouveau] *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2004. Quoi de neuf depuis 2002?*
 - [Nouveau] *La cigarette : évolution de l'usage et autres tendances depuis 1998*
 - [Nouveau] *L'alcool et les drogues : les jeunes québécois ne modifient pas leurs habitudes de consommation*
 - [Nouveau] *Jeux de hasard et d'argent : portrait de la situation en 2002*
- [Nouveau] *ESSIL Connaître, débattre et décider. La contribution d'une Enquête socioéconomique et de santé intégrée et longitudinale*
- [Nouveau] *L'excès de poids dans la population québécoise de 1987 à 2003*
- [Nouveau] *La littératie au Québec en 2003. Faits saillants*
- *Quoi de neuf à Santé Québec? (bulletin)*
- [Nouveau] *La santé des hommes au Québec*
- [Nouveau] *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*

LES RÉGIONS

Publications sur les régions administratives et les MRC

- *Bulletin statistique régional* (mise à jour continue sur le site Web)
- [Nouveau] *Estimation du produit intérieur brut régional des 17 régions administratives du Québec, 1997-2000*
- [Nouveau] *Les régions exportatrices du Québec*

STRUCTURE ÉCONOMIQUE

Filière bioalimentaire

- Agro-flash (trimestriel)
- Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, édition 2005

TERRITOIRE

- Modifications aux municipalités du Québec, 2005
- Modifications aux municipalités du Québec (mensuel)

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Calendrier de diffusion des informations statistiques sur différents aspects de la société québécoise. Programmation 2005-2006
- Le Québec chiffres en main, édition 2005
- Plan stratégique 2005-2008
- Québec Handy Numbers, 2005 Edition
- Québec cifras en mano, Edición de 2005
- Rapport annuel de gestion 2004-2005

Liste des articles parus dans les bulletins

Bulletin Flash

- Investissements privés et publics, Québec et ses régions, perspectives 2005 (22 juin 2005)
- Investissements sous contrôle étranger, perspectives 2005 (29 novembre 2005)
- Évolution du nombre de travailleurs dans les MRC (31 octobre 2005)

Commerce international des marchandises du Québec

- Les exportations agroalimentaires : un secteur en développement (juin 2005, vol. 6, n° 1)
- Partenaires commerciaux : évolution récente (septembre 2005, vol. 6, n° 2)
- Le meuble en perte de vitesse (décembre 2005, vol. 6, n° 3)
- La mesure du commerce extérieur des États-Unis en base douanière (mars 2006, vol. 6, n° 4)

Données sociodémographiques en bref

- Qui travaille selon des horaires quotidiens non standard? (juin 2005, vol. 9, n° 3)
- Données sociales : quelques comparaisons entre le Québec, l'Ontario et l'ensemble du Canada (juin 2005, vol. 9, n° 3)
- Bientôt moins de travailleurs au Québec : pourquoi? (juin 2005, vol. 9, n° 3)
- Quelques constats au sujet de la population des municipalités du Québec (octobre 2005, vol. 10, n° 1)
- Pénuries régionales ou simple baisse du nombre de personnes en âge de travailler? (octobre 2005, vol. 10, n° 1)
- Les couples non cohabitants (octobre 2005, vol. 10, n° 1)
- Les logements spacieux : une part de plus en plus grande des logements du Québec et de l'Ontario (octobre 2005, vol. 10, n° 1)
- Combien partent? Combien reviennent? Suivi des trajectoires migratoires des jeunes au Québec (février 2006, vol. 10, n° 2)
- Terrorisme conjugal envers les hommes et les femmes chez les victimes d'un ex-conjoint en 1999 et en 2004 au Canada (février 2006, vol. 10, n° 2)

L'Écostat

- *L'évolution du marché du travail. Analyse comparative entre les MRC ressources et les MRC centrales* (juin 2005)
- *La situation économique au Québec en 2004* (septembre 2005)
- *L'estimation du produit intérieur brut régional (PIBR), 1997-2000* (décembre 2005)
- *Les statistiques officielles et les dépenses de programme gouvernementales du Québec : regard sur le nouveau modèle d'allocation des ressources en santé* (mars 2006)

Flash-info Travail et rémunération

- *Analyse des ajustements relatifs à l'équité salariale* (juin 2005, vol. 6, n° 3)
- *Évolution de l'emploi et du taux de chômage selon les niveaux de scolarité* (juin 2005, vol. 6, n° 3)
- *Situation comparative des employés rémunérés au salaire minimum entre 1997 et 2004, selon diverses caractéristiques* (juin 2005, vol. 6, n° 3)
- *La croissance salariale au Québec en 2003 et en 2004 chez les employés réguliers du secteur privé* (juin 2005, vol. 6, n° 3)
- *Croissance de l'emploi et de la rémunération par secteur d'activité et par taille d'entreprise en 2004* (septembre 2005, vol. 6, n° 4)
- *Sous-qualification et surqualification des travailleurs sur le marché du travail. Évolution de 1991 à 2004* (septembre 2005, vol. 6, n° 4)
- *Le projet de sélection des emplois repères. L'étape de la représentativité d'ensemble est terminée* (septembre 2005, vol. 6, n° 4)
- *Une nouvelle ère... lancement de la nouvelle ERG* (septembre 2005, vol. 6, n° 4)
- *Le marché du travail au Québec en 2005* (février 2006, vol. 7, n° 1)
- *Qualité de l'emploi syndiqué et non syndiqué au Québec. Évolution 1997-2004* (février 2006, vol. 7, n° 1)
- *La comparaison de la rémunération dans les secteurs public et privé. Portée et limites des différentes approches* (novembre 2005, numéro spécial)

S@voir.stat

- *Concentration urbaine des emplois en science et technologie* (juin 2005, vol. 5, n° 4)
- *Le commerce international par niveau technologique* (septembre 2005, vol. 6, n° 1)
- *L'utilisation du crédit d'impôt pour la recherche universitaire* (mars 2006, vol. 6, n° 2)

Statistiques en bref

- *La fréquentation des institutions muséales du Québec en 2004* (numéro 12, mai 2005)
- *La fréquentation des arts de la scène en 2004* (numéro 13, juin 2005)
- *Les ventes de livres neufs au Québec, 2001-2004* (numéro 14, juin 2005)
- *Augmentation des acquisitions d'œuvres d'art des musées, entreprises et institutions en 2003-2004* (numéro 15, décembre 2005)
- *Profil des établissements spécialisés en production multimédia en 2003-2004 au Québec* (numéro 16, février 2006)
- *Ventes d'enregistrements sonores au Québec de 2002 à 2004* (numéro 17, février 2006)
- *De nouveaux sommets pour le cinéma québécois* (numéro 18, février 2006)

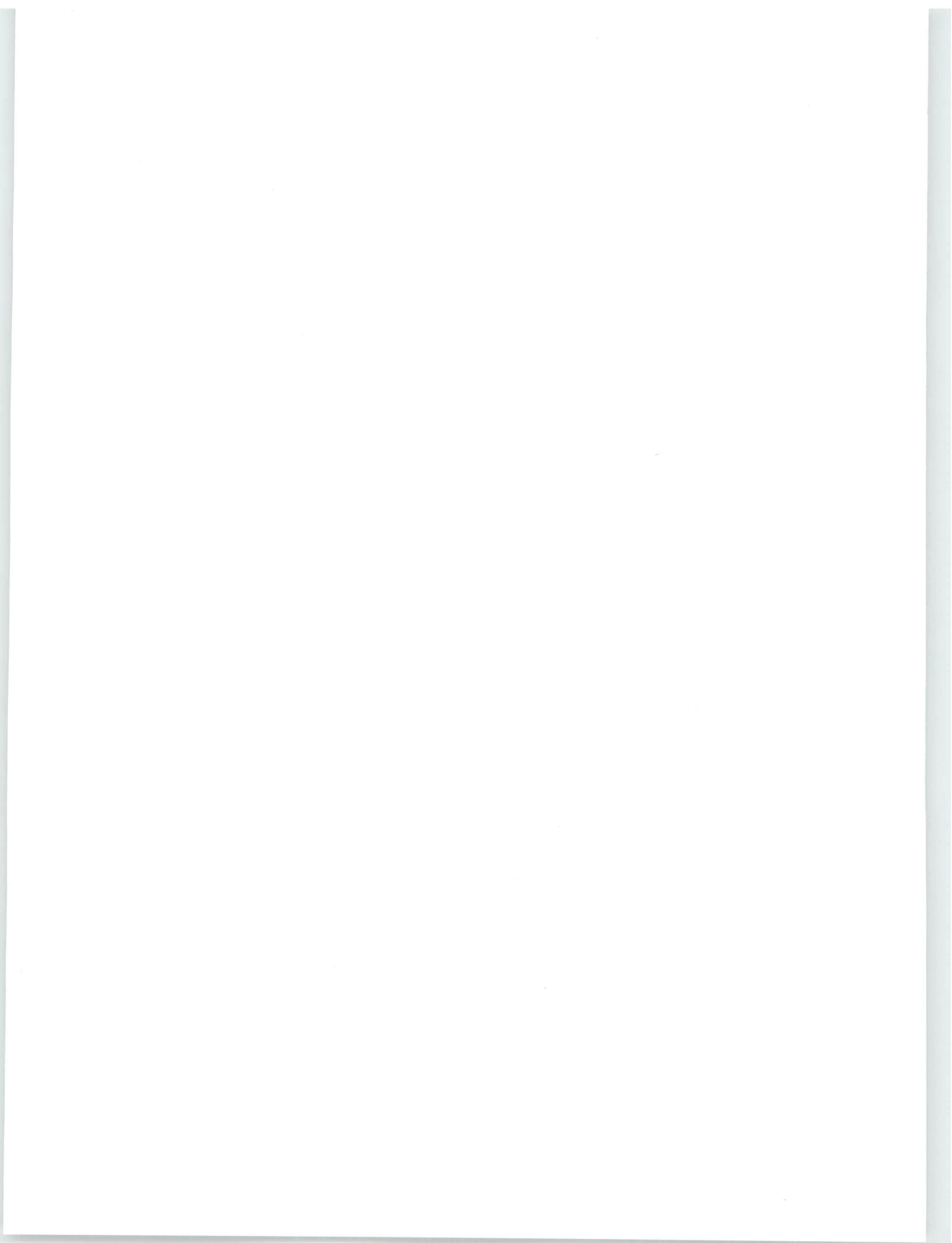
Quoi de neuf à Santé Québec?

- *Enquête québécoise sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004. Faits saillants* (décembre 2005)
- *Enquête de nutrition auprès des enfants québécois de 4 ans. Faits saillants* (décembre 2005)
- *Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EICA). Faits saillants* (décembre 2005)
- *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2004. Quoi de neuf depuis 2002? Faits saillants* (décembre 2005)

- *Le Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec (CADRISQ)* (décembre 2005)
- *Parution de « Santé et conditions de vie des Québécois : portrait d'hier à aujourd'hui »* (décembre 2005)
- *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)* (décembre 2005)

Autres parutions

- *Si la tendance se maintient. La démographie des MRC 2001-2026*, article paru dans la revue *Urbanité* de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Institut canadien des urbanistes (février 2006)



ANNEXE C

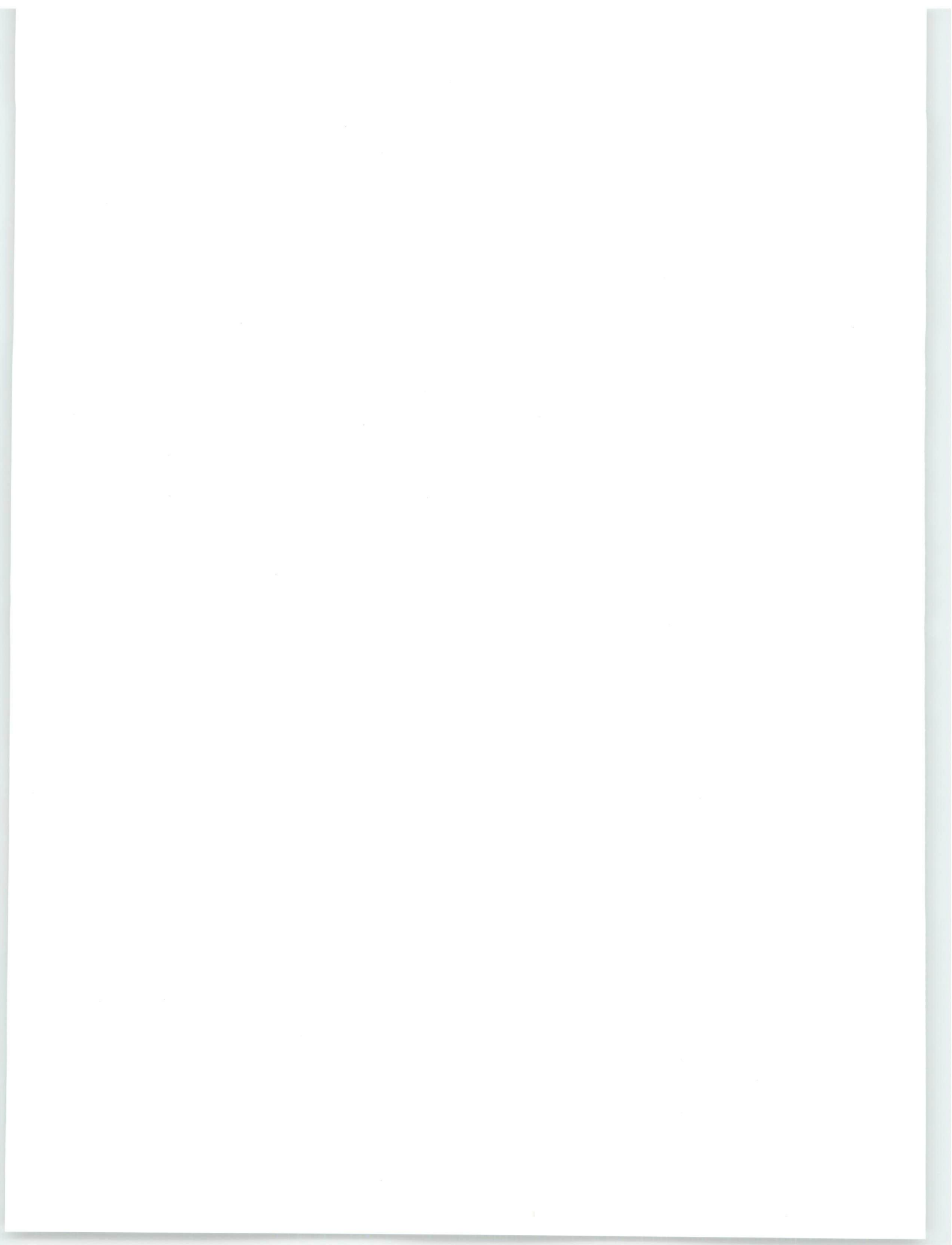
Principaux travaux, études et analyses méthodologiques ou à caractère scientifique¹³

Conjoncture économique
- Revue de littérature sur le profil qualifié des grappes industrielles - Rédaction d'un dossier thématique intitulé : « L'évolution de la productivité dans l'industrie québécoise de la fabrication du papier journal à partir de mesures sensibles à la performance environnementale »; à paraître dans le numéro de juin 2006 de <i>L'Écostat</i> - Étude comparative de la mesure de la productivité au Québec et au Canada – Examen des sources de données et premiers résultats
Industrie bioalimentaire
Travaux de couplage des données du ministère du Revenu du Québec pour produire des allocateurs régionaux et sectoriels de l'activité bioalimentaire
Conditions de vie et bien-être
- Document méthodologique <i>Description de l'enquête et aspects méthodologiques</i> accompagnant le Compendium des tableaux des données québécoises de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA 2001) - Expertise aux chercheurs externes et membre du comité consultatif d'un projet sur l'impact du contexte international sur la perception de la discrimination et le bien-être des immigrants - Participation au comité de travail mis sur pied par la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) pour la réalisation d'un portrait de la situation des familles de l'Île de Montréal - Avis méthodologique sur le document : « Analyse comparée des dépenses des ménages en régions urbaine et rurale » de la Fédération québécoise des municipalités
Culture et communications
- Proposition au comité de direction de l'Observatoire de la culture et des communications d'une approche pour le développement d'indicateurs culturels - Proposition au comité de direction de l'Observatoire de la culture et des communications d'un projet de monographie sur un enjeu de la culture - Développement d'une méthodologie de mesure des dépenses des municipalités au titre de la culture
Démographie
Étude comparative intitulée <i>Génération et départ à la retraite</i>, et rapport soumis au ministère des Finances du Québec
Santé
Étude sur la comparabilité entre les cycles 1.1 et 2.1 de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) : impact du changement apporté à la répartition de l'échantillon selon la base de sondage (rapport diffusé dans le réseau de la santé publique québécoise et remis à Statistique Canada)

13. Non mentionnés à l'annexe B. Classés en fonction des domaines de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec.

• Avis méthodologiques et techniques accompagnant les Compendiums des données provinciales et régionales de l'ESCC, cycle 2.1 (2003)
• Création d'une base documentaire sur les enquêtes sociosanitaires faites dans plusieurs pays (BDESS) (1^{re} version déposée en décembre 2005) et travaux de recension des enquêtes sociosanitaires faites de 1995 à 2004 dans plusieurs pays (Canada, États-Unis, France, Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande) (rapport devant paraître à l'automne 2006)
• Participation à divers comités et réunions liés au développement du projet Cartagène : un projet de recherche en santé pour lequel l'Institut assumerait de nombreuses responsabilités reliées à la méthodologie, à la collecte, au traitement et à la confidentialité des données et du matériel biologique (ADN).
• Développement d'un plan de projet pour l'enquête portant sur l'allaitement maternel au Québec (ministère de la Santé et des Services sociaux)
• Rédaction d'un document intitulé <i>Cadre de référence : concept de satisfaction et outil de mesure</i> dans le cadre des activités de développement du projet d'enquête sur la satisfaction des usagers québécois à l'égard des services de santé et des services sociaux (ministère de la Santé et des Services sociaux)
• Expertise méthodologique et soutien dans la production du Plan de surveillance commun en santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'exercice 2005-2006
• Participation au comité tripartite (ministère de la Santé et des Services sociaux, Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec) sur les aspects méthodologiques liés aux données d'enquêtes : travaux contribuant à la production d'un guide méthodologique pour le Plan commun de surveillance de la santé et de ses déterminants
• Participation au portrait de santé <i>Le Québec et ses régions, version 2006</i>, publication réalisée en partenariat par l'Institut national de santé publique du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Institut de la statistique du Québec et qui paraîtra en octobre 2006
- Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ) :
○ Achèvement des travaux de validation et de pondération de la banque de données découlant du passage E7 (2004) de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ) (ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Fondation Lucie et André Chagnon)
○ Production du document technique de l'ÉLDEQ intitulé <i>Guide de l'utilisateur de la banque de données du volet 2004</i>
○ Production du document technique de l'ÉLDEQ intitulé <i>Étude de la non-réponse partielle au volet 2004</i>
○ Production du document technique de l'ÉLDEQ intitulé <i>Variables dérivées de l'ÉLDEQ, 1998-2004</i>
○ Production du document technique de l'ÉLDEQ intitulé <i>Pondération des données du volet 2004</i>
○ Production du document technique de l'ÉLDEQ intitulé <i>Sources, justifications et modifications entre les volets 2003 (E6) et 2004 (E7)</i>
○ Début des travaux de validation et de pondération de la banque de données découlant du passage E8 (2005) de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Fondation Lucie et André Chagnon)
○ Production du document technique de l'ÉLDEQ intitulé <i>Sources, justifications et modifications entre les volets 2005 (E8) et 2006 (E9)</i>
○ Protocole du greffon Québec en forme pour l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec
○ Protocole du greffon biologique pour l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec
○ Analyse des données de l'ÉVIP (Évaluation de vocabulaire en image Peabody) de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec

○ Production du document intitulé <i>Étude de comparabilité entre l'ÉLDEQ et Statistique Canada sur la codification des emplois selon la Classification type des professions de 1991 (CTP91) de Statistique Canada</i>
○ Production du document intitulé <i>Recension des publications scientifiques réalisées à l'aide des données de l'ÉLDEQ</i>
○ Recension des publications sur l'évaluation de la performance scolaire et de l'adaptation sociale à l'école primaire pour l'ÉLDEQ
○ Travaux d'intégration des collectes de données de l'ÉLDEQ et du programme « Québec en forme »
Travail et rémunération
• Travaux méthodologiques ayant conduit à la production du document intitulé <i>La sélection des emplois repères. Présentation de la structure d'emplois de l'administration québécoise et analyse du panier actuel d'emplois repères avec des critères de représentativité d'ensemble</i>
• Réalisation des travaux méthodologiques pour la partie « représentativité spécifique » de la sélection des emplois repères, tant pour le volet « déterministe » que pour le volet « probabiliste ». Développement de l'approche et réalisation des travaux de sélection dans les différentes catégories d'emplois
- Dans le cadre de la révision de l' <i>Enquête sur la rémunération globale (ERG)</i> :
○ Réalisation des travaux de développement méthodologique reliés à l'échantillon de cette enquête
○ Réalisation d'une enquête pilote auprès d'un échantillon d'entreprises de 50 à 199 employés
○ Développement d'une approche et d'un processus afin de classer tous les emplois des entreprises selon la Classification nationale des professions (CNP)
○ Élargissement de la couverture de l'enquête sur le plan des éléments : rémunération variable à court terme et caractéristiques des avantages sociaux. Développement d'une approche de collecte maintenant basée sur la transmission de fichiers électroniques et le recours à des fiches de collecte plutôt qu'à un questionnaire pour les avantages sociaux et la rémunération variable à court terme
• Travaux amorcés en vue d'élaborer des dimensions et indicateurs nécessaires pour l'analyse de la qualité de l'emploi
• Dans le cadre de la production de l'<i>Annuaire québécois des statistiques du travail. Portrait historique des conditions et de la dynamique du travail</i> (vol. 1, n° 2), réalisation de travaux méthodologiques afin de permettre le calcul des coefficients de variation pour des variables complexes
Autres
• Participation aux travaux du comité scientifique chargé d'examiner la limite nordique des forêts attribuables
• Avis méthodologique réalisé pour le Directeur général des élections et intitulé : « Projet d'étude sur la qualité de la liste électorale permanente du Québec »
• En collaboration avec une chercheuse de l'Université de Montréal spécialisée dans ce domaine, travaux portant sur l'analyse et l'évaluation de la performance des intervieweurs téléphoniques de l'Institut



ANNEXE D

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein des organismes et des entreprises du gouvernement et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics, conformément aux prescriptions de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, articles 3.0.1 et 3.0.2.
2. Le présent code s'applique aux personnes qui occupent des fonctions d'administrateurs publics au sein de l'Institut de la statistique du Québec, tel qu'il est défini dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998).
3. Dans le présent code, l'appellation « l'organisme » désigne « l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ».

CHAPITRE II

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

4. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit, de plus, organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

6. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi.

7. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
8. Le premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec et l'administrateur public à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
9. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à l'Institut de la statistique du Québec tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un autre organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

10. L'administrateur public à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut de la statistique du Québec doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

11. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de l'Institut de la statistique du Québec avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
12. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi.

13. L'administrateur public à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du premier dirigeant de l'organisme, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
14. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

15. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
16. L'administrateur public doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
17. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein de l'Institut de la statistique du Québec doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de cet organisme.
18. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'organisme, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme visé au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

19. Le premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de cet organisme.

CHAPITRE III

ACTIVITÉS POLITIQUES

20. L'administrateur public à temps plein ou le premier dirigeant de l'organisme qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
21. Le premier dirigeant de l'organisme qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
22. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député de l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
23. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
24. L'administrateur public à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 22 ou à l'article 23 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
25. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.

26. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

CHAPITRE IV

RÉMUNÉRATION

27. L'administrateur public n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.
28. L'administrateur public révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
29. L'administrateur public qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

30. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

31. L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
32. Les articles 29, 30 et 31 s'appliquent aux retours dans le secteur public effectués après le 31 août 1998.
33. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 29 à 31.
34. Pour l'application des articles 29 à 31, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 29 et 30 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

CHAPITRE V

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

35. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.
36. L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
37. L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
38. Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au Code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 35, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

39. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
40. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

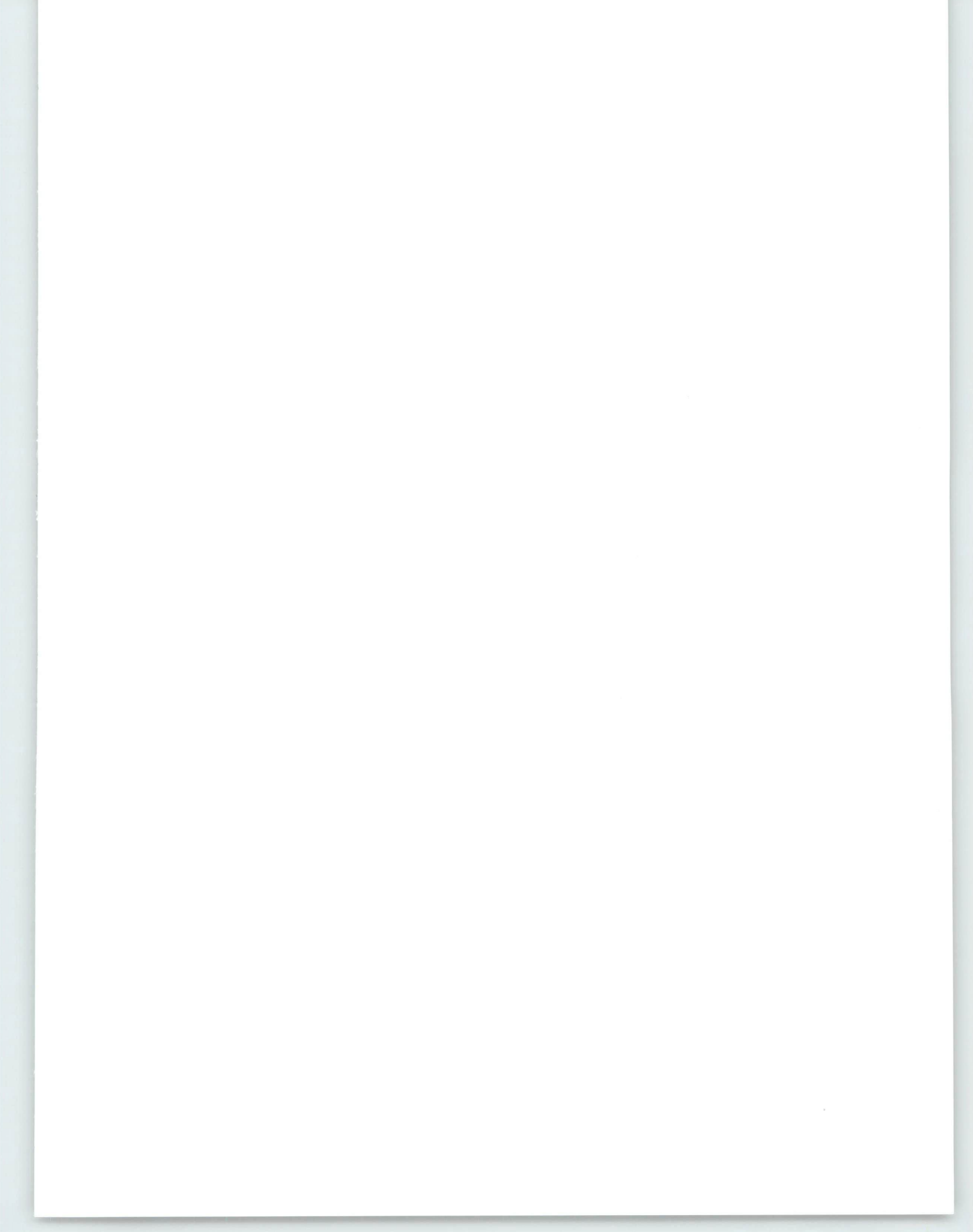
ANNEXE

(Article 34)

SECTEUR PUBLIC

1. Le gouvernement et ses ministères, le Conseil exécutif et le Conseil du trésor.
2. Le personnel du lieutenant-gouverneur, l'Assemblée nationale, le protecteur du citoyen, toute personne que l'Assemblée nationale désigne pour exercer une fonction qui en relève lorsque la loi prévoit que son personnel est nommé et rémunéré suivant la Loi sur la fonction publique et tout organisme dont l'Assemblée nationale ou l'une de ses commissions nomme la majorité des membres.
3. Tout organisme qui est institué par une loi, ou en vertu d'une loi, ou par une décision du gouvernement, du Conseil du trésor ou d'un ministre et qui satisfait à l'une des conditions suivantes :
 - 1° tout ou partie de ses crédits de fonctionnement apparaissent sous ce titre, dans les prévisions budgétaires déposées devant l'Assemblée nationale;
 - 2° la loi ordonne que son personnel soit nommé ou rémunéré suivant la Loi sur la fonction publique;
 - 3° le gouvernement ou un ministre nomme au moins la moitié de ses membres ou administrateurs et au moins la moitié de ses frais de fonctionnement sont assumés directement ou indirectement par le Fonds consolidé du revenu ou les autres fonds administrés par un organisme visé à l'article 1 ou 2 de la présente annexe ou les deux à la fois.
4. Le curateur public.
5. Tout organisme, autre que ceux mentionnés aux articles 1, 2 et 3 de la présente annexe, institué par une loi, ou en vertu d'une loi, ou par une décision du gouvernement, du Conseil du trésor, ou d'un ministre et dont au moins la moitié des membres ou administrateurs sont nommés par le gouvernement ou un ministre.
6. Toute société à fonds social, autre qu'un organisme mentionné à l'article 3 de la présente annexe, dont plus de 50 % des actions comportant le droit de vote font partie du domaine de l'État ou sont détenues en propriété par un organisme visé aux articles 1 à 3 et 5 de la présente annexe ou par une entreprise visée au présent article.
7. Tout établissement d'enseignement de niveau universitaire visé aux paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (L.R.Q., c. E-14.1).
8. Tout collège d'enseignement général et professionnel institué en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29).
9. Toute commission scolaire visée par la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) ou par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (L.R.Q., c. I-14), ainsi que le Conseil scolaire de l'île de Montréal.
10. Tout établissement privé agréé aux fins de subventions en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1).
11. Tout autre établissement d'enseignement dont plus de la moitié des dépenses de fonctionnement est payée à même les crédits apparaissant aux prévisions budgétaires déposées à l'Assemblée nationale.

12. Tout établissement public ou privé conventionné ainsi que toute régie régionale visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2).
13. Le conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., c. S-5).
14. Toute municipalité, tout organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité et tout organisme dont le conseil d'administration est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité, de même que tout organisme relevant autrement de l'autorité municipale.
15. Toute communauté urbaine, régie intermunicipale, corporation de transport, tout conseil intermunicipal de transport, l'Administration régionale Kativik et tout autre organisme dont le conseil d'administration est formé majoritairement d'élus municipaux, à l'exclusion d'un organisme privé.



« L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général ».

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011)
adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998.

**Institut
de la statistique**

Québec 